



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(58<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mardi 29 mai 1990**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 1737).
2. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1737).
3. **Aménagement du territoire.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1737).  
M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.  
MM. Jacques Santrot, le président,  
Yves Coussain,  
Olivier Guichard,  
Jean Royer,  
Gilbert Millet,  
Francis Geng,  
Michel Crépeau,  
Philippe Vasseur,  
Robert Poujade,  
Robert Savy,  
Maurice Ligot,  
René Massat,  
Patrick Ollier,  
René Drouin,  
Augustin Bonrepaux,  
Jean-Yves Chamard,  
Bernard Derosier,

Léonce Deprez,  
Jean-Marie Le Guen,  
Daniel Goulet,  
Jean Auroux,  
Jean Gatel.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1764)

*Rappel au règlement* (p. 1764)

MM. Pascal Clément, le président.

*Reprise du débat* (p. 1765)

MM. Jean Besson,  
Jean-Yves le Déaut,  
Pascal Clément,  
Claude Ducert,  
René André,  
Jean-Pierre Sueur,  
Martin Malvy,  
M<sup>me</sup> Marie-Madeleine Dieulangard,  
M. Louis Mexandeau.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Clôture du débat.

4. **Ordre du jour** (p. 1775).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de la décision du Conseil constitutionnel du 29 mai 1990 déclarant que la loi visant à la mise en œuvre du droit au logement n'est pas contraire à la Constitution.

Cette décision sera publiée au *Journal officiel*.

2

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 15 juin inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du débat sur l'aménagement du territoire.

Mercredi 30 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur la révision des bases des impôts directs locaux.

Judi 31 mai, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de l'intérieur, et vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite du projet sur la révision des bases des impôts directs locaux ;

Projet et lettre rectificative sur le régime des contrats précaires auxquels est jointe la proposition de loi de M. Mermaz sur les contrats à durée déterminée, le travail temporaire et la sous-traitance.

Vendredi 1<sup>er</sup> juin :

A neuf heures trente, après les questions orales sans débat :

Deuxième lecture du projet modifiant le code des tribunaux administratifs et du projet modifiant la loi sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 31 mai.

Mardi 5 juin, à seize heures et vingt et une heures trente :

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la garde des jeunes enfants ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les agences de mannequins et la protection des enfants.

Mercredi 6 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur les appellations d'origine contrôlée des produits agricoles.

Judi 7 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et vingt et une heures trente :

Projet sur la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants.

Vendredi 8 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Proposition de loi de M. Oelher sur les zones *non aedificandi* de Strasbourg ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les victimes d'infractions.

Lundi 11 juin, à seize heures et vingt et une heures trente :

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur la formation des maîtres et sur diverses dispositions relatives à l'éducation nationale ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la propriété industrielle auquel est jointe la proposition de loi de M. Mermaz sur les marques de fabrique ;

Deuxième lecture de la proposition de loi sur la protection assurée par les brevets des médicaments.

Mardi 12 juin :

A neuf heures trente :

Deuxième lecture du projet sur l'hébergement des personnes âgées.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'égalité sociale et le développement économique dans les départements d'outre-mer et débat sur cette déclaration.

Mercredi 13 juin :

A neuf heures trente :

Projet de loi de règlement du budget de 1988.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Convention sur les droits de l'enfant ;

Projet, adopté par le Sénat, modifiant la loi sur le statut du territoire de la Polynésie française.

Judi 14 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, et vingt et une heures trente :

Projet sur les professions judiciaires et juridiques, et projet sur l'exercice des professions libérales, ces deux projets faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Vendredi 15 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 14 juin.

3

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur l'aménagement du territoire.

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions et cher collègue, mesdames, messieurs les députés, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser mon arrivée tardive, pour une présence qui sera brève. J'étais, en effet, retenu au Sénat depuis le début de l'après-midi par un débat important

et je devrai quitter l'Assemblée nationale assez rapidement pour retourner devant la Haute assemblée. Je tenais néanmoins à exprimer à la fois ma déférence envers votre assemblée, mon intérêt pour l'aménagement du territoire et ma solidarité avec mon collègue et ami Jacques Chérèque.

Vous avez aujourd'hui un débat politique capital pour l'avenir de notre pays, car il se situe à une période charnière de notre histoire. Du reste, l'opinion et les médias ne s'y sont pas trompés.

Les économies occidentales - c'est devenu une banalité de le dire - ont toutes retrouvé le chemin de la croissance après plusieurs années de crise. Or, et il faut le souligner avec force, cette croissance retrouvée signifie, certes, des marges de manœuvre plus importantes, mais elle porte également en elle des inégalités croissantes.

La construction européenne est relancée, tant sur le plan économique et monétaire que sur le plan politique, l'unité de l'Allemagne est en route, et cette évolution, dont on a du mal à percevoir aujourd'hui les implications économiques et géopolitiques, porte en elle le risque d'un déplacement vers l'Est du centre de gravité de l'Europe. Que l'on pense, par exemple, à ce qui se passera si la capitale de l'Allemagne fédérale est transférée de Bonn à Berlin.

La France, carrefour européen naturel entre les pays du Nord et du Sud de l'actuelle C.E.E., risque, si nous n'y prenons garde, de ne devenir que la frontière occidentale d'un ensemble européen remodelé, la « péninsule » de la fameuse péninsule européenne.

Si nous regardons la répartition géographique actuelle des activités, nous nous apercevons, et Jacques Chérèque l'a maintes fois fait remarquer, qu'elles ont tendance à se regrouper autour d'un axe Londres-la Rhur-Milan. C'est là que les possibilités de croissance sont les plus importantes, et force est de constater que la France, jusqu'ici, ne se rattache à cet axe que partiellement - je parle par euphémisme.

Avant de vous faire part de mon appréciation sur les objectifs et les moyens qu'une action publique d'aménagement du territoire doit se donner, je veux à nouveau insister sur un sujet qui me tient à cœur, celui des inégalités qui accompagnent tout développement économique, pour souligner l'impérieuse nécessité pour la puissance publique et pour ses représentants de définir en permanence des politiques de correction de ces inégalités.

La croissance va spontanément à la croissance, la richesse va à la richesse. Cela est vrai pour les territoires comme pour les personnes.

En sens inverse, il existe un cercle vicieux du déclin. La rareté en matière d'infrastructures de communication et d'équipements collectifs, mais aussi en matière de centres de formation et de recherche, conduit à la décomposition du tissu économique, puis à la désertification démographique, et enfin à la pauvreté tout court. Je parle au nom d'une commune de France qui a perdu, depuis huit ans, 1 p. 100 de sa population par an. Dans un peu plus d'un demi-siècle, si rien ne se passe, cette commune sera rayée de la carte, et combien d'autres avec elle !

Petit à petit, insidieusement, si nous n'y prenons garde, une France à deux vitesses risque de se mettre en place devant nous.

Je rejette pour ma part, parce qu'elle est contraire à tous les faits que nous constatons objectivement, l'utopie d'une main invisible du marché assurant une diffusion équilibrée de la croissance. Je pense que nous devons veiller à la juste répartition sociale et géographique de celle-ci.

Quels objectifs devons-nous assigner à une politique de l'aménagement du territoire ?

L'aménagement du territoire est plus qu'un moyen de répartition des activités dans l'espace. Il est devenu une composante indispensable de la lutte contre les exclusions et un moyen d'intégrer notre pays dans l'Europe.

Aménager le territoire, cela ne doit pas se résumer à permettre à ceux qui le souhaitent de « vivre au pays », encore que ce soit un objectif respectable, par une redistribution forcée des richesses. Vouloir prendre aux régions riches pour donner aux régions pauvres, sans stratégie de développement intégré, serait non seulement absurde, parce que le rendement en serait misérable, mais serait aussi suicidaire. Cela conduirait - et peut être cela a-t-il conduit dans le passé - à faire de l'aménagement un ensemble de règles bureaucratiques propres à entraver les initiatives individuelles et collectives.

Aménager le territoire, cela veut dire au contraire faire en sorte que chaque « pays » - dans le sens que Fernand Braudel donne à cette expression - puisse disposer des atouts nécessaires pour accéder à la croissance et en tirer les fruits.

Or il existe un certain nombre d'éléments qui sont en quelque sorte constitutifs du développement. Ces éléments, vous les connaissez : ce sont les infrastructures de communication, les équipements collectifs, mais aussi ce qu'on appelle « les réseaux de savoir » - centres de recherche et établissements d'enseignement - et les villes.

Je considère donc que l'effort déjà engagé en matière d'infrastructures et d'équipements collectifs doit être poursuivi à un rythme cohérent avec celui de la construction européenne, c'est-à-dire très vite. Il ne faut pas regarder passer les trains. Quand les flux commerciaux seront stabilisés en dehors de notre territoire - et des signes inquiétants apparaissent déjà dans le sens nord-sud - il sera trop tard pour pleurer.

C'est pourquoi le schéma directeur routier national devra être mis en œuvre conformément aux prévisions, comme l'a rappelé hier le Premier ministre. C'est pourquoi également le schéma directeur des T.G.V. en cours de préparation revêt une importance capitale.

Je considère par ailleurs qu'un effort tout particulier doit être fait pour faciliter la diffusion de l'intelligence. Chacun de nous reconnaît l'importance croissante, dans le processus de création de richesses, de l'immatériel. L'immatériel est en quelque sorte le cristal autour duquel s'organise désormais le développement économique.

Les investissements immatériels des entreprises sont certes en progression significative. Mais cela ne se fait pas spontanément. Il ne faut pas qu'une entreprise disons, au hasard, de l'Ariège, soit pénalisée par rapport à une entreprise toulousaine en matière de recrutement de personnels qualifiés, de recherche d'information sur tel ou tel marché ou de veille technologique. Or il faut être bien conscient que, dans bien des cas, le mouvement spontané veut que les grandes villes aspirent les richesses intellectuelles ou matérielles qui se situent dans leur arrière-pays.

Sans dresser une carte de l'investissement immatériel, nous devons intégrer des concepts nouveaux comme celui de centres de ressources, de fédéralisation des établissements d'enseignement supérieur ou d'essaimage des structures de formation.

Je suis convaincu que le schéma directeur des universités, qui est en cours de préparation sous l'autorité de M. Lionel Jospin intégrera vos préoccupations d'aménagement du territoire. C'est indispensable.

Je considère enfin que nous devons développer notre armature urbaine. Cette armature doit comporter des têtes de réseau avec, bien sûr, Paris, dont la fonction de capitale mondiale doit être renforcée ; il n'y a pas beaucoup de capitales dignes de ce nom en Europe occidentale et, sans aucun doute, Paris en est une. Mais il convient de ne pas oublier nos grandes villes et nos villes moyennes, qui ont vocation à être les nœuds de cette armature urbaine.

De même que notre handicap industriel réside dans le nombre dramatiquement insuffisant de nos entreprises moyennes, notre handicap territorial réside dans un réseau trop lâche de villes moyennes. Les cartes publiées par la D.A.T.A.R. sont, de ce point de vue, malheureusement très expressives ! Il faut donc renforcer la coopération intercommunale. M. Pierre Joxe y travaille, et vous aurez à en débattre prochainement.

Voilà les trois principaux objectifs que doit avoir, à mon sens, une politique volontariste d'aménagement du territoire dans sa composante d'optimisation de la croissance.

Mais cette politique doit également traiter les exclusions existantes ou en cours d'apparition - j'en ai cité quelques-unes. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet que vous avez déjà largement abordé, mais je pense tout particulièrement aux zones rurales et aux zones en reconversion industrielle.

Nous avons pris conscience trop tardivement que dans certaines de nos régions rurales les adaptations nécessaires de la compétition agricole avaient conduit à des bouleversements comparables à ceux qu'ont connus nos régions sidérurgiques et charbonnières. Les bouleversements ont été moins brutaux, certainement moins visibles, mais pour être plus insidieux ils n'en sont pas moins violents. Les phénomènes de pauvreté que l'on a pu constater dans les zones dans lesquelles les

activités industrielles se sont écroulées, on les voit apparaître maintenant de manière rampante dans les zones rurales vers lesquelles doivent aller aujourd'hui nos préoccupations.

Parler des zones rurales, c'est parler du développement des petites et moyennes industries. C'est pourquoi je rejoins les analyses qui ont été évoquées ici même et qui concluent à la nécessité de créer une procédure de soutien au développement des entreprises dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. Sur ce sujet, le ministère de l'industrie et le ministère chargé de l'aménagement du territoire marchent naturellement la main dans la main.

Dans le cadre du plan en faveur des P.M.E. que j'ai soumis au Premier ministre et qui est en cours d'examen interministériel, j'ai inclus une procédure de ce type, qui devrait être très simple et facilement compréhensible par les entreprises afin qu'elles l'intègrent dans leurs anticipations. Un tel dispositif devrait viser non seulement les créations, mais aussi les développements d'entreprises. Il serait obligatoirement déconcentré au niveau régional avec des critères d'éligibilité précis, de façon à réduire au maximum l'arbitraire administratif.

Quel est, en conclusion, le rôle de l'Etat dans cette politique ?

Son rôle est triple.

D'abord, il doit éclairer les choix de la nation, ce qui suppose d'être toujours en avance d'une réflexion. C'est là une des tâches fondamentales et permanentes de l'Etat.

La D.A.T.A.R., mais aussi l'ensemble des services de l'Etat, et particulièrement ceux du ministère de l'industrie, doivent donc faire un effort de prospective.

J'ai demandé à mes services de se mettre en mesure d'offrir une information pertinente aux acteurs du développement local. C'est le sens des études sur les P.M.I. qui ont été conduites récemment et qui, je crois, ont éclairé notre vision des facteurs prioritaires de développement de ces entreprises.

Ensuite, l'Etat doit assurer la cohérence des choix d'investissement, notamment en matière d'infrastructures, mais aussi dans le domaine de la formation et de la recherche. Tout ne doit pas être fait au même endroit au même moment.

Enfin, l'Etat doit participer à des politiques spécifiques de redéveloppement là où le tissu industriel et économique est particulièrement dégradé.

Pour remplir pleinement son rôle - pardonnez-moi cette vérité de La Palice - l'Etat doit pouvoir disposer de moyens financiers renforcés. Nous comptons fermement, Jacques Chérèque et moi, qu'ils nous seront donnés.

L'action de l'Etat et celle de ses partenaires doivent donner lieu, plus qu'aujourd'hui, à l'établissement de contrats de développement s'appuyant sur des diagnostics précis des potentiels et des faiblesses de la zone considérée, et comportant des objectifs en termes d'aménagement.

En conclusion de cette conclusion, je voudrais vous rappeler une apostrophe du chancelier Adenauer à la France qui conserve toute son actualité. « Votre pays, disait ce grand homme, est le pivot de l'Europe. Il est le scul du continent à s'ouvrir sur trois mers. Il est l'intermédiaire territorial entre l'Allemagne et l'Espagne, entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Mais que fait-il concrètement pour en tirer parti ? »

La question reste posée. Elle nous est posée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en revenons aux orateurs inscrits.

Je vous indique, mes chers collègues, que, compte tenu de la liste - impressionnante - d'orateurs inscrits et par conséquent de l'heure qu'il est possible d'imaginer pour la fin de nos travaux, je ferai respecter de manière très rigoureuse le temps de parole. Je serai intransigeant !

La parole est à M. Jacques Santrot, pour cinq minutes.

**M. Jacques Santrot.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans les cinq minutes qui me sont imparties, je souhaite évoquer les problèmes de formation supérieure et d'aménagement du territoire.

Personne ne niera l'importance que revêt aujourd'hui la formation supérieure et, au-delà, la valorisation des ressources humaines dans toute politique nationale ou locale de développement. Mais l'irruption croissante de ce thème dans les préoccupations locales pose de nouvelles questions à l'aménagement du territoire. Certaines sont en train de se

résoudre ; d'autres restent suspendues à la perception d'ensemble, à la cohérence de la nouvelle carte universitaire actuellement dessinée par l'Etat et ses partenaires.

Celle-ci subit des bouleversements dus à l'action concomitante de quatre facteurs - que j'énumérerai rapidement, monsieur le président, pour répondre à votre vœu.

Premier facteur : l'explosion des effectifs universitaires et post-bac d'ici à l'an 2000.

Deuxième facteur : le recrutement massif d'enseignants et de salariés à l'université qui va s'ensuivre, sans parler du renouvellement lié à la pyramide des âges.

Troisième facteur : la nécessité de mettre en place un schéma de filières courtes à finalité professionnelle, comme les sections de techniciens supérieurs, ou des préparations à des filières plus longues, comme les classes préparatoires aux grandes écoles. Ces formations sont appréciées du monde économique et elles correspondent parfois mieux au cursus recherché par certains étudiants, qui, en leur absence, s'orientent trop souvent vers des études longues, auxquelles ils ne sont pas préparés. Cette situation explique d'ailleurs qu'un étudiant sur deux n'obtient pas le D.E.U.G., et que 15 p. 100 ne décrocheront aucun diplôme supérieur au bac.

Quatrième facteur : une articulation sans cesse recherchée entre formation supérieure et tissus productifs régionaux, articulation dont on dit souvent qu'elle est une des conditions du développement contemporain, et qui pousse les villes à multiplier ou à favoriser la mise en place d'organismes de transfert de technologie ou de recherche appliquée entre le monde universitaire et les entreprises.

Dans ce contexte de valorisation et de revalorisation de la ressource humaine, un certain nombre d'acteurs institutionnels, en particulier les collectivités territoriales, s'investissent plus que par le passé dans la mise en place de schémas de formation ou participent d'une manière ou d'une autre, en particulier sur le plan immobilier, à l'expansion universitaire.

Deux raisons principales expliquent cet investissement plus volontaire de la part des collectivités. Premièrement, la présence dans une ville d'un appareil de formation post-bac est un facteur incontestable d'attractivité pour les hommes et pour les entreprises, qui pourront trouver sur place un ensemble de conseils vitaux pour leur activité.

Deuxièmement, c'est un facteur de qualification de toute une frange de la population située dans l'aire d'influence des villes. Pour deux raisons : d'une part, les activités culturelles sont plus nombreuses quand existent sur place des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des personnes qui sont ouvertes au monde de la connaissance ; d'autre part, les possibilités de se former à tous les niveaux sont alors plus nombreuses et plus accessibles sur place.

Mais cela ne doit en aucune façon conduire, de la part des acteurs locaux, à des surenchères pour attirer telle formation ou tel cursus. Il faut donc canaliser les intentions de chacun par des règles du jeu qui soient claires pour tous.

Cette turbulence des acteurs et des projets concernant la formation supérieure s'inscrit en effet dans des problématiques qui sont, par essence, celles de l'aménagement du territoire.

Comment concilier la nécessaire démocratisation de l'accès à l'université et le choix de filières qui seront le support de développement de telle ou telle région ?

Comment concilier pôle d'excellence d'envergure européenne et omnidisciplinarité, qui constitue la force de bon nombre de vieilles universités françaises ?

Enfin, peut-on concilier, concernant les rapports entre recherche et aménagement du territoire, le principe d'équité - est-il logique qu'une seule région concentre entre la moitié et les deux tiers du potentiel national de recherche ? - et le principe d'efficacité, qui veut qu'un milieu de recherche en tant que tel se construise sur la notion de masse critique : masse critique de chercheurs, d'équipes, de champs scientifiques connexes, d'équipements et de matériels communs ?

La politique universitaire au sens large bénéficie certes depuis 1989 d'un effort sans précédent de l'Etat. Pour qu'elle s'inscrive dans une politique cohérente d'aménagement du territoire, trois conditions doivent néanmoins être réunies.

La première concerne les schémas de délocalisation et la mise en place des antennes universitaires.

**M. le président.** Il faudrait conclure !

**M. Jacques Santrot.** Je vous demande encore deux minutes, monsieur le président.

Ces antennes universitaires doivent essentiellement regrouper des formations de premier cycle, pour renforcer les second et troisième cycles dans les universités de l'académie. Mais il faut en même temps que les filières de premier cycle ne soient pas cantonnées dans un seul type de discipline pour ne pas enfermer les futurs étudiants, notamment ceux issus de milieux défavorisés, dans un seul type de choix.

Cette négociation entre la ville où se situe l'université et les villes où sont promises les antennes universitaires, et qui revendiquent leur implantation rapide, doit s'appuyer sur une politique de réseaux de villes, politique que le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions a initiée et soutenue, notamment - mais pas exclusivement - dans les régions qui ne compteraient que des grandes villes.

Mieux à même, dans ce cadre de coopération et de recherche de complémentarités, de définir leur vocation et leurs filières, les villes peuvent articuler, de façon plus probante, leurs politiques de développement économique, culturel et social avec les formations supérieures capables de soutenir et d'alimenter ces politiques. Et cela, tout en répondant à la fonction première des délocalisations, c'est-à-dire l'accès d'un plus grand nombre à l'université.

A l'autre bout du schéma « Universités 2000 », on affirme, avec raison, que toutes les disciplines ne peuvent prétendre à développer des troisièmes cycles et des formations de recherche. Dans ce cadre, on favorisera l'instauration de réseaux d'universités. Encore faut-il éviter que les réseaux les plus faibles ne se trouvent marginalisés par rapport aux réseaux les plus forts.

Comment faire, en particulier, pour ne pas privilégier les grands sites, déjà bien pourvus en formations doctorales, sans affaiblir les autres ?

Quelles garanties avons-nous que les objectifs généraux de l'aménagement du territoire concernant la formation supérieure seront véritablement maintenus ?

Je reprendrai ce qu'un rapporteur a dit en début de séance : il faudrait sans doute soumettre ce schéma à un comité interministériel d'aménagement du territoire.

**M. Philippe Marchand.** Très bien !

**M. Jacques Santrot.** Ne devrait-on pas, pour pérenniser une vision nationale de l'évolution de l'ensemble du système universitaire français, étudier très sérieusement des moyens nationaux de compensation des disparités ?

Ce que je dis là, d'ailleurs, est aussi valable pour les autres contrats de plan...

**M. Pierre Métais.** Tout à fait !

**M. Jacques Santrot.** ... dans la mesure où les facultés contributives des collectivités territoriales sont de niveaux très divers.

Ne devrions-nous pas, quitte à déplaire à certains, créer des contrats de plan inégalitaires ? Et je verrais, pour ma part, fort bien que, dans les contrats de plan à venir, l'Etat participe à 70 p. 100 dans le cas de régions ou de collectivités locales peu fortunées, alors qu'il pourrait ne participer qu'à hauteur de 30 ou de 20 p. 100 dans des régions plus riches.

**M. Philippe Marchand et M. Robert Savy.** Très bien !

**M. Jacques Santrot.** Ainsi, on sortirait du fallacieux 50-50, qui, non seulement ne permet aucun rattrapage des régions pauvres et en difficulté, mais qui, au contraire, continue à accroître les disparités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Marchand.** Très bonne suggestion !

**M. le président.** Mes chers collègues, cela ne va pas !

Je viens de faire un bref calcul, que je vous livre. Sans aucun dépassement des temps de parole, on peut prévoir la fin de nos travaux vers trois heures du matin. Si les dépassements sont importants, nous terminerons à quatre heures, voire plus.

**M. Francis Geng.** Nous ne sommes pas à une heure près !

**M. le président.** Monsieur Geng, je vous en prie.

J'ai une solution : me fonder sur le temps global de chacun des groupes. Lorsque le temps d'un groupe sera épuisé, je ne donnerai plus la parole aux inscrits de ce groupe. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

La parole est à M. Yves Coussain, pour dix minutes.

**M. Yves Coussain.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, mes chers collègues, en préambule, je souhaite tout d'abord me déclarer solidaire de cette série de propositions qui ont été présentées par M. Kucheida au nom de la commission de la production et des échanges.

Mon propos sera, cependant, axé sur les zones rurales.

Aménager le territoire, c'est, en effet, aménager l'ensemble de notre territoire et ne pas laisser en marge des zones entières, zones, qui, ces dernières années, ont été écartées parce que le problème paraissait insoluble ou le coût trop élevé.

Aujourd'hui, la reprise de la croissance ouvre de nouvelles perspectives, mais elle concerne toujours peu les zones fragiles. Elle contribue même encore plus à leur isolement.

Donner à ces zones les moyens de se développer, ce n'est pas une simple affaire de solidarité. Ce n'est pas non plus une simple redistribution ou une assurance sociale des régions pauvres. C'est investir sur des espaces qui prendront toute leur dimension dans la Communauté européenne. Certes, la valeur des ressources naturelles est encore plus littéraire qu'économique, mais l'exemple de l'eau, quasi gratuite jusqu'à hier, doit nous inciter à resituer ces ressources dans un contexte autant économique qu'écologique.

L'acteur de cet investissement est l'Etat, qui doit prendre toutes ses responsabilités.

Trois leviers me semblent primordiaux pour cela : une politique fiscale et économique différenciée, un maillage harmonieux des infrastructures de communication, l'adaptation du service public aux zones rurales.

Premier levier : une politique économique et fiscale différenciée. Un créateur d'activités en milieu rural ne doit pas être pénalisé. La qualité de la vie n'est qu'un argument verbal qui pèse peu face aux calculs de l'entrepreneur : liaisons difficiles et coûteuses, fiscalité élevée, faiblesse ou éloignement des marchés. Seules des mesures incitatives tels que celles proposées par la mission d'information - « P.A.T. petits projets » crédits d'impôt ou allègement des charges sociales, péquation de la taxe professionnelle - permettront d'avoir des installations significatives d'entreprises en milieu rural. Les zones les plus rurales, les plus fragiles, doivent bénéficier de franchises et être considérées comme des zones de reconversion. Garder l'activité dans ces zones fragiles, c'est aussi, le plus généralement, maintenir un tissu agricole vivant. M. le ministre Nallet a formulé, lors de son audition, trois propositions majeures : suppression progressive de l'impôt foncier non bâti dans les zones fragiles, reconstitution du F.N.D.A.E., large financement de l'agriculture au titre de l'article 19 du règlement n° 797 de la C.E.E. Ces propositions doivent être mises en œuvre en y ajoutant l'indispensable modulation des quotas laitiers en zone de montagne et en soulignant l'intérêt que représente pour ces mêmes zones le projet sur les A.O.C.

De même, la pluriactivité est en panne. Il faut réactiver, ou plutôt ce statut, qui ne doit pas concerner les seuls agriculteurs, mais qui doit aussi concerner les artisans et les commerçants.

Deuxième levier : le maillage harmonieux du territoire en infrastructures de communication. Dans le document édité à l'occasion de ce débat, la D.A.T.A.R. fixe bien l'enjeu : « L'absence d'équipements structurants peut empêcher une innervation homogène du territoire, le retard des investissements peut marginaliser des zones pour longtemps. » Les schémas autoroutiers et ferroviaires renforcent les mouvements naturels de concentration des activités et de la population autour des grandes métropoles. Ils laissent à l'écart des pans complets du pays, condamnés à la petite vitesse. Le Massif central en fait partie. Je citerai pour exemple un département que je connais bien : le Cantal. La S.N.C.F. y ferme les lignes non rentables, sans améliorer pour autant significativement les lignes telles que Clermont-Aurillac-Toulouse, où l'on roule, comme sur la ligne Maubeuge-Berck, à cinquante ou soixante kilomètres à l'heure. La R.N. 122,

qui traverse le Cantal, présente encore sur certains tronçons le profil d'un parcours de diligence et n'est pas hors gel. La ligne aérienne est déficitaire et l'aéroport exige d'importants investissements, trop lourds pour les finances locales. L'Etat doit, dans ces zones, assumer ses responsabilités et investir. Sinon, ces zones sont condamnées pour longtemps. Les disparités de l'effort d'investissement entre les régions accentuent les tendances naturelles aux déséquilibres. Ainsi, dans le rapport de la mission d'information, on note qu'en 1986 l'Etat a investi 1 367 francs par an et par habitant en Ile-de-France, seulement 637 francs en Auvergne, soit moins de la moitié. Pour le moins, il faut rééquilibrer cet effort. Faute de quoi, comme le craignait cet après-midi notre collègue Jean Brianc, le Massif central ne sera plus qu'un massif de randonneurs.

Pour des raisons diverses - climat, relief, histoire - nos régions rurales et de montagne ont toujours connu et connaîtront encore longtemps un déficit en matière de transport des marchandises et des hommes. Les nouvelles technologies de communication n'ont pas les mêmes contraintes. Ne faisons pas prendre à nos régions rurales de retard en ce domaine, et même, si possible, donnons-leur de l'avance, comme le demandait cet après-midi M. Balligand.

Les discours sur le développement local, sur le partenariat, sur le tourisme des grands espaces, ne doivent pas être le moyen pour l'Etat de se désengager de ses responsabilités d'aménagement de tout le territoire. L'Etat doit assurer les conditions favorables à ce développement.

Pour cela, le troisième levier est l'adaptation du service public aux zones rurales.

Le service public doit revenir aux sources et remplir sa mission. L'aménagement du territoire, le développement rural et la notion de service égal pour tous doivent prendre le pas sur les seuls critères de rentabilité. On ne peut admettre plus longtemps la disparition progressive sans concertation préalable des différents services, qu'il s'agisse de la poste, des écoles et même, maintenant, des jeux de loto.

En 1987 ont été mises en place les commissions départementales d'amélioration des services publics en montagne. Certains, cet après-midi, ont souhaité que l'exemple soit suivi sur tout le territoire. Oui, mais à condition que ces commissions ne soient pas mises devant le fait accompli et ne soient pas de simples chambres d'enregistrement, comme c'est actuellement le cas. Le préfet lui-même, la plupart du temps, n'a pas son mot à dire.

Comment admettre que, dans les communes qui se dépeuplent, qui perdent leur richesse, la seule réponse de l'éducation nationale soit : « Monsieur le maire, embauchez un instituteur et payez » ?

Cette adaptation du service public peut trouver son cadre dans l'intercommunalité, qui permettra de regrouper astucieusement ou harmonieusement certains services non marchands.

L'aménagement du territoire est un grand enjeu. Il nécessite des moyens financiers et des moyens humains.

Pour avoir sa pleine efficacité, il doit avoir une place privilégiée au sein du Gouvernement, plusieurs de nos collègues l'ont souligné, une position stratégique lui permettant d'avoir un rôle de coordination et d'influer sur les décisions des diverses administrations.

De même, la D.A.T.A.R. doit pouvoir intervenir sur le terrain, aux côtés des collectivités territoriales, et leur apporter les capacités d'expertise et de prospective dont elles ont besoin. Elle doit pour cela disposer des moyens suffisants en hommes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Guichard.

**M. Olivier Guichard.** M. le Premier ministre, en nous révélant récemment qu'il n'avait aucun besoin du soutien de l'opposition - ce que je crois profondément juste - nous a remis en face d'une réalité : le peu d'efficacité de ce qu'on appelle le consensus.

J'y pensais récemment en relisant successivement le rapport de la commission que j'ai eu l'honneur de présider il y a trois ans et la très intéressante brochure que vient de publier la D.A.T.A.R. sous le titre « Une nouvelle phase pour l'aménagement du territoire ». Je me disais que tout le monde est d'accord, du moins en paroles.

Tout le monde est d'accord sur l'objectif de l'aménagement du territoire : « rechercher un meilleur équilibre du développement régional dans la solidarité », mais pas dans l'égalitarisme, qui a fait, comme l'écrivait récemment un de nos collègues socialistes, M. Hollande, « la preuve de son inefficacité et même de sa perversité ».

Tout le monde est d'accord sur la mauvaise organisation de cet aménagement du territoire au niveau de l'Etat du fait de son non-rattachement au Premier ministre.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité du développement de l'intercommunalité pour faire vivre le milieu rural, sur la poursuite de la déconcentration, à peine commencée, de la décentralisation, déjà abandonnée, ou sur l'effet centralisateur, très sous-estimé, qu'aura la connexion des réseaux de transport en Ile-de-France.

On pourrait continuer un certain temps cette énumération car rien n'est plus facile, dans ce domaine, que de pratiquer la plus consensuelle des langues de bois ; personne, ou presque, ne s'en prive.

On pourrait aussi s'en tenir aux revendications bien localisées dans une circonscription ; ce n'est pas non plus mon propos, monsieur le ministre.

M. Giraud et M. Chavanes ayant dit l'essentiel sur le plan des principes, j'essaierai d'être conflictuel. Non pas pour être désagréable, car je connais trop les difficultés de mes successeurs aussi bien à la D.A.T.A.R. qu'au Gouvernement, de même que je connais votre courtoisie, monsieur le ministre, mais pour rappeler que certaines directions prises par le Gouvernement, consciemment ou non, vont dans le mauvais sens, qu'il faut donc en changer, ou au moins réfléchir avant de poursuivre, et discuter avec les élus locaux en essayant de se garder vis-à-vis d'eux de tout sentiment de supériorité légèrement méprisante.

J'en viens donc à nos désaccords, qui concernent notamment la pratique de ce que vous appelez « le partenariat » de l'Etat avec les collectivités locales, et en particulier la région.

Délégué à l'aménagement du territoire, je déclarais en novembre 1963, à cette tribune, où je m'exprimais pour la première fois : « le phénomène urbain est au cœur de toute réflexion sur l'aménagement du territoire ».

Je n'ai pas changé d'avis. J'en suis toujours convaincu et j'approuve les principes généraux que m'a exposés M. Dauge, délégué interministériel à la ville et au développement urbain. Je note simplement au passage que nommer un délégué à la ville qui ne dépende pas de l'aménagement du territoire ne me semble pas très cohérent, mais je ne suis pas sûr que le Président de la République soit encore très attentif à ces problèmes de cohérence des structures gouvernementales. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si j'approuve les grandes idées, je suis inquiet de voir beaucoup de maires encouragés par le Gouvernement à prendre des positions qui tendraient à substituer des réseaux de villes aux autres collectivités pour traiter des problèmes d'aménagement du territoire, qui - dois-je le rappeler ? - sont, en vertu de l'article 36 de la loi de 1982, de la compétence des régions dans leurs limites géographiques.

Vous rappeliez tout à l'heure, monsieur le ministre, que cette compétence est même la principale source de leur légitimité, ce que je crois profondément. Nous avons, du reste, pris soin, au niveau régional, de consulter les départements et les villes de plus de 30 000 habitants avant de négocier les contrats de plan.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Pas tous !

**M. Olivier Guichard.** Je crois que c'est ainsi qu'il faut procéder, et non pas faire signer ces contrats - comme vous-même, monsieur le ministre -, ainsi qu'un certain nombre d'orateurs qui m'ont précédé, l'avez envisagé - par plusieurs collectivités que la région a justement pour mission de faire vivre ensemble.

**M. Jacques Blanc.** Très bien !

**M. Olivier Guichard.** Je sais bien qu'il est très tentant pour certains maires de se servir de leur étiquette politique commune pour concurrencer ou affaiblir une collectivité d'un autre niveau ou d'une autre sensibilité ; j'ai cru, du reste, sentir comme l'ombre de ce sentiment dans les propos très antirégionaux de M. Balligand.

Mais il ne faut pas oublier que c'est la région qui a le souci et les moyens de conserver et de développer une armature urbaine sans laquelle il n'y a pas d'espace rural vivant, donc de faire une politique globale et cohérente.

J'ai lu avec intérêt dans la récente publication de la D.A.T.A.R., la phrase suivante : « Il faut aménager économiquement et culturellement des villes témoins à proximité relative de nos frontières continentales et maritimes ». Je pense que cela va dans le bon sens, et le rapport que j'ai fait en 1987 réclamait le développement en France de pôles de croissance de dimension européenne. Je crois en effet à l'influence bénéfique de ces pôles sur leur environnement et, puisque M. Fauroux a cité Adenauer, vous me permettrez de citer Goethe : « Quel bienfait ce serait pour la douce France si, au lieu d'avoir un seul centre, elle en avait dix qui répandraient partout la lumière et la vie. »

Mais je ne vous cache pas mon inquiétude quand je lis dans un document d'un G.I.P. qui est très proche du Gouvernement, pas géographiquement, mais sentimentalement, que les métropoles d'équilibre sont obsolètes et que les grandes agglomérations ne diffusent plus rien ; elles donnent simplement lieu, dit ce document, à une « percolation bijective ». (*Sourires.*) Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous allez m'expliquer cette expression dans votre réponse. Du reste, si vous ne le faisiez pas, j'en conclurais que, comme moi, vous la trouvez un peu obscure, et mes craintes seraient apaisées. (*Rires.*)

Mais j'en viens à nos soucis actuels.

Ce n'est pas gratuitement que j'ai demandé à Georges Pompidou, en 1963, d'ajouter au titre de la délégation à l'aménagement du territoire : « et à l'action régionale ». Je crois en effet, et la loi préparée en 1982 par M. Deferre l'a confirmé, que la région est le cadre le mieux approprié pour traiter de ce problème.

**M. Jacques Blanc.** Très bien !

**M. Olivier Guichard.** Mais encore faut-il que la D.A.T.A.R. soit pour elle un interlocuteur attentif, soucieux de communication et doté d'une autorité incontestée.

L'un des moyens les plus efficaces de collaboration entre le Gouvernement et les régions, ce sont les contrats de plan. Je sais, parce qu'il me l'a dit, que le Premier ministre y est très attaché. Or ces contrats sont en train d'être remis en cause par la multiplication de contrats particuliers entre les villes, les universités, les départements et la Communauté économique européenne, chacun engageant les finances des régions sans que celles-ci soient consultées.

**M. Robert Poujade.** Tout à fait !

**M. Olivier Guichard.** Cela est grave car les contrats de plan Etat-région sont la seule manifestation d'une politique de planification qu'on aurait pu croire plus déterminée de la part d'un gouvernement socialiste.

J'ajoute que ce système permet très difficilement de faire des prévisions budgétaires raisonnables au niveau de la région.

Le mal est aggravé du fait que l'Etat ne tient pas les engagements qu'il a pris, ou plus exactement se met dans la situation de ne pas pouvoir les tenir.

Je prends l'exemple bien connu du programme autoroutier. Notons en passant que c'est le seul sujet qui ne fasse pas l'objet d'une note particulière dans l'excellent dossier de la D.A.T.A.R. Le calendrier de ce plan autoroutier dans ma région a été proposé par le ministre de l'équipement et il fait partie intégrante des engagements de l'Etat. Or nous savons tous, connaissant les procédures, que l'Etat ne se met pas en mesure de le respecter. Comment voulez-vous, monsieur le ministre, que, devant cette situation, des conseillers régionaux ne se sentent pas en droit de remettre en cause les engagements qu'ils ont pris, à la demande de l'Etat, en votant le contrat de plan ?

Il y a là un dérapage très grave dans le climat de confiance qui devrait exister entre l'Etat et les régions quand il s'agit d'aménagement, et j'avoue comprendre M. Delebarre, qui ne veut pas être le ministre qui aura refusé d'honorer la signature de l'Etat.

Il en va du reste un peu de même pour l'enseignement supérieur.

Ne dialoguons pas indéfiniment sur les bénéficiaires du remboursement de la T.V.A. Je ne sais pas, vous ne le savez peut-être pas non plus, si M. Jospin compte revenir sur la satisfaction qu'il a donnée en première lecture aux communistes. Peu importe.

N'épiloguons pas non plus sur les compétences qu'il conviendra de donner aux régions pour l'enseignement supérieur en échange des participations que vous vous apprêtez à leur demander. Vous ne me trouverez d'ailleurs pas maximaliste dans ce domaine. Mais il faut, et c'est très important, que vous admettiez que, sur ce point, notre partenariat ne peut être à sens unique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous estimons, nous, régions, qui sommes depuis l'origine, contrairement à ce que l'on dit parfois, les principaux investisseurs dans l'enseignement supérieur, être les mieux à même de juger de l'adéquation nécessaire de la demande à l'offre en matière d'emploi, et notamment de premier emploi.

Il en résulte que nous ne saurions accepter une réédition dans le supérieur des dispositions de la loi de 1982 pour les lycées.

Les collectivités locales, quelles qu'elles soient, sont prêtes à participer largement au financement des délocalisations universitaires, des écoles d'ingénieurs ou des I.U.T. et, d'une manière générale, des enseignements supérieurs de technologie. Elles le font déjà pour les classes d'enseignement supérieur qui se trouvent dans les lycées : B.T.S. et prépas. Mais cela doit s'accompagner d'une capacité de décision qui mette les collectivités locales au même niveau que l'Etat. Encore une fois, le dernier projet, qui consiste à demander 33 p. 100 du financement de l'enseignement supérieur aux collectivités locales, est un projet qui, non accompagné de décentralisation, va créer plus de problèmes qu'il n'en résoudra. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet qui mériterait un débat à lui seul. Mais l'enseignement supérieur est devenu un des points les plus sensibles de l'aménagement du territoire. De toute manière, c'est un sujet assez représentatif de la difficulté qu'ont les élus locaux et les représentants de l'Etat à bien se comprendre. C'est pour cela que je l'ai évoqué.

Avec le système des contrats de plan Etat-région, l'Etat a obtenu pour l'enseignement supérieur des crédits des collectivités locales sans contrepartie législative ou réglementaire. Je ne pense pas qu'il puisse en être ainsi dans l'avenir.

A l'origine de cette difficulté, il y a sans doute, de la part du Gouvernement, un peu de politisation et de désinvolture. Mais on ne reviendra pas sur la décentralisation et sur son moyen qu'est la régionalisation. Dans la charte communautaire de la régionalisation, on peut lire : « Ce sont les pays les plus régionalisés qui ont le plus haut niveau de développement économique ».

Les régions d'Europe en ont conscience et se sont organisées pour traiter ensemble des problèmes européens. C'est le cas des régions périphériques maritimes ou de celles de l'Arc-Atlantique, que je préside. Elles ont toutes besoin de la confiance des Etats pour s'aménager et coopérer.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Guichard.

**M. Francis Geng.** M. Guichard parle d'aménagement du territoire et on lui coupe la parole. Faut le faire !

**M. Olivier Guichard.** Je termine, monsieur le président.

Il faut que la France comprenne bien que cette confiance dans les interlocuteurs élus de la régionalisation est essentielle.

C'est pour cela que, si j'évoquais en commençant le débat de 1963 sur l'aménagement du territoire, auquel Georges Pompidou avait assisté de bout en bout...

**M. Philippe Vasseur.** Cela mérite en effet d'être rappelé !

**M. Olivier Guichard.** ... c'est à l'un des orateurs de ce débat que j'emprunterai ma conclusion. Il me mettait en garde en ces termes : « Experts et fonctionnaires conçoivent et mettent en œuvre l'aménagement du territoire. Craignons un hiatus très grave avec les élus locaux ».

Cet orateur s'appelait François Mitterrand et, si vous ne voulez pas m'entendre, écoutez-le. Vingt-sept ans après, c'est toujours plus vrai ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Michel Crépeau.** Tout à fait !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais traiter des rapports entre les villes et l'Etat dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Vous le savez, les trois quarts de la population française sont maintenant rassemblés dans les villes de France et cinquante-sept agglomérations de plus de 100 000 habitants sont à la tête du mouvement des villes, lesquelles sont le moteur économique de la France et les sites témoins de sa civilisation, tant en ce qui concerne ses réussites que ses crises.

En premier lieu, est-ce que l'aménagement du territoire français, telle que la conception interministérielle l'envisage, est compatible avec le développement des agglomérations urbaines ?

Nous allons bientôt en débattre mais d'emblée, dès aujourd'hui, je soulignerai qu'au lieu de recourir à des solidarités contraignantes pour l'organisation des agglomérations, il faut laisser largement s'exprimer la volonté intercommunale dans un climat de liberté et d'organisation ordonnée par la volonté locale, - quitte à ce que l'Etat prévoie des incitations pour accélérer le mouvement, notamment la réalisation d'équipements structurants d'importance intercommunale.

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Jean Royer.** Depuis de nombreuses années, je suis à la tête d'une ville qui s'efforce de le faire, dans le cadre d'une association de la loi de 1901, avec quatre syndicats à vocation unique - sur l'eau, l'assainissement, les communications et les transports et l'environnement - qui complètent les réflexions, d'ordre économique, de l'association elle-même, sur la répartition de l'implantation des entreprises et sur la répartition des taxes professionnelles proportionnelles aux charges prises par chaque commune de l'agglomération.

Voilà ce que nous organisons : ce n'est ni le district, ni la communauté urbaine, mais le modèle est intéressant et inédit. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi la gamme des modèles ne serait pas étendue pour mieux organiser les agglomérations françaises !

Ensuite, pourquoi et comment l'Etat peut-il, dans le cadre des contrats Etat-région, puis hors de ce cadre, avec des contrats spéciaux, soutenir les villes ?

Il peut et il doit les soutenir, en premier lieu, quand sa politique de soutien est vraiment d'intérêt national ou quand il s'agit d'établir des équilibres entre les différents bassins de développement, ce que j'appellerai les six grandes régions économiques de la France.

L'Etat peut agir à trois niveaux principaux.

Dans le cadre des décentralisations, un problème est posé actuellement au ministère de l'agriculture par le transfert des grandes écoles d'agriculture dans le cadre d'un institut des sciences du vivant. Vous devriez avoir la possibilité, monsieur le ministre, et je crois que vous l'aurez, d'émettre votre avis sur cette décentralisation.

Il existe, en outre, des décentralisations entamées par E.D.F. pour remanier la carte des pôles atomiques - suite aux restrictions du plan de charge national - entre Paris, la région lyonnaise et la région tourangelle, notamment. Il faudrait que vous puissiez donner votre point de vue dans ce domaine.

Enfin, doivent être mentionnées ici les compensations accordées dans le domaine militaire après la suppression des vingt-deux divisions sur le cadre national. Là encore, pour les circonscriptions militaires et leurs chefs-lieux ou pour les grandes écoles de formation de l'armée de terre et de l'armée de l'air, le ministère de l'aménagement du territoire a son mot à dire.

**M. Philippe Vasseur.** Tout à fait !

**M. Jean Royer.** Vient, en second lieu, ce que j'appellerai la politique de la recherche. Il est nécessaire, et des orateurs l'ont peut-être dit mieux que moi auparavant, d'aboutir à une masse critique sur les technopôles. Il s'agit d'encourager, avant de produire, la combinaison de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée, de l'innovation et de l'invention. Pour obtenir cette masse critique, l'action combinée des villes et des régions n'est pas suffisante. Dans certains cas, il faut l'appui de l'Etat.

Au passage, monsieur le ministre, il est bien regrettable que trois ministères s'occupent de la recherche - celui de la recherche, celui de l'éducation nationale et celui de l'industrie. Nous, élus locaux, quand, afin de développer la recherche, nous devons défendre des dossiers pour les entreprises ou pour l'université, il nous est extrêmement difficile d'accéder aux crédits dont l'attribution est normalisée. Un seul ministère suffirait : tous les crédits devraient être concentrés sous l'autorité du ministère de la recherche.

Enfin, je mentionnerai les grands équipements structurants, notamment les grands équipements autoroutiers. A cet égard, je joins ma voix à celle des orateurs qui ont insisté pour que les décisions du C.I.A.T. relatives aux autoroutes, en particulier aux grandes transversales, puissent être exécutées. Que l'on lance au besoin les emprunts nécessaires en E.C.U. ! Ce serait une manière d'intégrer l'Europe. On serait sûr au moins d'avoir les ressources indispensables aux remboursements car, sur certaines autoroutes, au cours des trois dernières années, la circulation a augmenté de 30 p. 100. Par conséquent, on est assuré de la « sortie » financière !

Pourquoi donc hésiter et lésiner sur les autoroutes, éléments structurants de première importance, au même titre que les trains à grande vitesse - des magnifiques records desquels nous sommes fiers ?

Voilà, en ce qui concerne le fond des aides qui peuvent être apportées par l'Etat, mais je vais plus loin, car l'économie n'est pas tout : il est possible que l'Etat soutienne les projets que les villes déploient quand ces projets sont porteurs de civilisation ! Car il n'y a pas que le développement économique pour soutenir le développement des villes ! Celles-ci doivent devenir des cités et assurer un rayonnement civilisateur. Je vais citer quelques expériences porteuses d'espoir.

D'abord, l'organisation de l'alternance pendant la période scolaire. Les différentes lois sur l'éducation prises en sa faveur n'ont jamais réussi à faire triompher l'alternance en pratique. Depuis l'âge de douze ans et jusqu'à la fin du cursus supérieur, il est nécessaire - par des stages de sensibilisation, de connaissance directe du monde du travail - de motiver davantage les élèves et les étudiants afin qu'ils s'orientent et deviennent des adultes dans le domaine professionnel. Toute expérience locale, lorsque les politiques servent de catalyseurs pour établir des liens entre les universités et l'économie, devrait être soutenue par l'Etat.

En outre, l'Etat devrait appuyer toute politique favorisant la création d'entreprises. Car il est bien beau de faire venir des entreprises étrangères, de les voir participer au capital des nôtres : mais il serait tout aussi bien de fortifier la création d'entreprises, grâce à des interventions auprès du système bancaire ou en complément du système bancaire - nous pouvons le faire avec les fonds publics.

Enfin, je mentionnerai d'autres expériences. Pour leurs transports en commun certaines villes emploient les carburants oxygénés. A Tours, j'emploie l'éthanol comme carburant pour mes autobus. D'autres villes développent la traction électrique, sans pollution et sans bruit. Il faut aider ces villes, car il s'agit là de points forts.

Aidez aussi les villes, monsieur le ministre, quand elles s'efforcent d'innover dans la lutte pour le réemploi. Certaines villes s'y mettent : au-delà des contrats de solidarité ou des contrats de réemploi, elles s'efforcent de faire basculer l'argent de l'assistance vers le réemploi. Soutenez, par des contrats adaptés, les expériences qu'elles conduisent.

Voilà ce que j'appelle les « expériences porteuses de civilisation ». Dans nos villes, nous sommes tous incités à les suivre. Sur les plans national et international, l'Etat doit profiter de l'action des villes.

Cela étant, il convient de mobiliser des moyens pour atteindre ces objectifs.

D'abord des moyens pour les études. Vous en avez lancé d'intéressantes, monsieur le ministre, sur plusieurs bassins du territoire. Et des études coordonnées sont nécessaires, en effet, ne serait-ce que pour développer le caractère international du rayonnement de certaines villes. Vous avez bien fait d'ailleurs de déborder parfois les limites régionales entre des villes qui peuvent coopérer, à défaut d'établir un réseau. Je citerai les cas d'Orléans, de Tours et du Mans, expérience que je connais bien.

Les études seraient encore meilleures si elles étaient davantage concertées entre les cabinets d'études qui en sont chargés et les élus, ne serait-ce que pour poser les diagnostics et analyser les solutions préconisées en conclusion.

De plus, il faut que des contrats pluriannuels soient établis dans le cadre des dispositions dont nous parlions précédemment, afin d'assurer la continuité de l'aménagement du territoire dans les villes.

Le défaut de notre peuple est le manque de continuité dans son effort - les alternances politiques n'étant pas d'ailleurs parfaitement le vrai moteur de cette continuité...

En outre, il faudrait que vous mobilisiez davantage de fonds du F.I.A.T. pour mieux soutenir les expériences locales. Dans ce dessein, le F.I.A.T. devrait être largement revalorisé.

**M. le président.** Monsieur Royer, il vous faut conclure.

**M. Jean Royer.** Je conclus, monsieur le président.

Il faut absolument que, pour retrouver un « second souffle », l'aménagement du territoire relève vraiment de la compétence interministérielle. Un véritable ministre, délégué auprès du Premier ministre, devrait pouvoir présider à cet aménagement. D'abord pour arbitrer entre les collectivités quand elles ne sont pas d'accord - par exemple, sur le tracé des autoroutes ou sur diverses modalités du développement local. Ensuite, pour soutenir les opérations d'intérêt national et international. Enfin, et surtout pour que la continuité et l'organisation gouvernementales et celles des collectivités locales puissent être parfaitement coordonnées.

Si, à la suite de ce débat de telles tendances étaient largement confortées, le Gouvernement en tirant tout de suite les conséquences, notamment dans le budget de 1991, nous n'aurions pas perdu notre temps... même si parfois nous le débordons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur certains bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous invite de nouveau à respecter votre temps de parole.

La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, un aménagement harmonieux du territoire suppose la présence de l'homme partout et le maintien de l'équilibre agro-sylvo-pastoral. La politique agricole est donc un élément de l'aménagement du territoire.

La sous-rémunération du travail paysan, par le biais de la baisse des prix et des réductions autoritaires de productions imposées de concert par les autorités communautaires et les gouvernements français qui se succèdent, ont entraîné la disparition de centaines de milliers d'exploitations et la désertification de nombreuses régions de notre pays.

Une étude du ministère de l'agriculture effectuée au printemps de 1988 aboutissait à la conclusion que sur 2 725 cantons ruraux, 1 585 sont très fragiles en raison de la dépopulation et de la disparition des activités économiques, particulièrement à cause de la régression de l'agriculture.

La disparition des exploitations s'accompagne de la fermeture des commerces et des ateliers d'artisans ruraux. Puis les services publics disparaissent et c'est la désertification.

Dans le même temps, pour satisfaire les appétits de quelques multinationales de l'agro-alimentaire et des Etats-Unis, qui veulent nous vendre leurs productions agricoles, on développe une agriculture productiviste forte consommatrice d'engrais, de produits phytosanitaires et d'aliments importés. Tout cela engendre des pollutions graves qui mettent en cause l'environnement.

Une telle situation n'est cependant pas fatale. Nous proposons nous, au contraire, de développer une agriculture dynamique à partir, d'une part, d'un réseau dense d'exploitations agricoles familiales sur l'ensemble du territoire de nos campagnes, d'autre part, d'un aménagement harmonieux de notre territoire.

Développer une telle politique agricole suppose de faire respecter notre pays. Les décisions concernant notre agriculture doivent être prises à Paris. Lorsque, dans le cadre d'accords internationaux, des coups sont portés à notre agriculture, le gouvernement français doit prendre des mesures nationales de compensation.

Aujourd'hui, les déficits se creusent pour de nombreuses productions traditionnelles de notre pays : fruits et légumes, tabacs, productions maraîchères, viandes ovine, porcine, bovine, oléo-protéagineux. Ces déficits ont coûté près de trente milliards de francs à notre pays l'an passé.

Pour les résorber, il faudrait installer environ 100 000 jeunes agriculteurs sur des exploitations familiales. Sans compter que, selon une étude du Conseil économique et social, pour satisfaire les besoins nés du développement des biotechnologies, il faudrait installer 40 000 agriculteurs de plus.

Mais tous ces agriculteurs doivent pouvoir vivre du fruit de leur travail. Ils doivent en tirer un revenu décent. Dans ce dessein, les prix agricoles doivent être revalorisés. L'argent existe pour le faire.

A cet égard, le respect des principes de base de la Communauté européenne est un moyen essentiel. L'application de la règle de la préférence communautaire permettrait de faire rentrer plus de 40 milliards de francs, si l'on supprimait toutes les dérogations à cette règle pour les produits de substitution aux céréales et aux matières grasses végétales qui viennent concurrencer nos productions.

La solidarité financière éviterait de rendre tous les ans quinze milliards de francs à l'Angleterre. Voilà de l'argent pour relever les prix agricoles !

Par ailleurs, au lieu de dépenser des sommes folles pour détruire des productions, il serait préférable de les dépenser à mieux rémunérer le travail paysan.

Le relèvement des prix doit s'accompagner d'une indexation de ceux-ci sur les coûts de production. Les agriculteurs, qui tireraient un meilleur prix de leurs produits, ne seraient plus entraînés dans la course effrénée à la productivité et au rendement. Ils pourraient ainsi limiter leurs apports d'engrais et de produits phytosanitaires.

On en viendrait à une agriculture plus économe qui pourrait être aussi plus autonome, c'est-à-dire reposant moins sur des importations. Ainsi les élevages valorisant des productions locales devraient être encouragés alors que ceux qui font appel aux importations de produits de substitution aux céréales devraient, eux, être pénalisés.

Cette agriculture plus économe et plus autonome serait la garantie d'un environnement de meilleure qualité.

Si le Gouvernement doit agir pour obtenir un substantiel relèvement des prix agricoles, il doit en même temps conduire une politique dynamique d'installation des jeunes agriculteurs. Le dernier relèvement de la dotation d'installation est très insuffisant. Le montant de cette dotation doit être doublé.

**M. Philippe Vasseur.** Très bien !

**M. Gilbert Millet.** Le jeune qui s'installe ne doit pas avoir à supporter le poids du foncier.

Aussi les S.A.F.E.R. démocratisées doivent-elles pouvoir intervenir sur le marché foncier pour éviter que des étrangers s'accaparent toutes nos terres et pour rétrocéder les terres aux jeunes qui veulent s'installer - en location, avec des baux à long terme.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Gilbert Millet.** Si l'agriculture a pour mission essentielle de fournir à notre peuple une alimentation de qualité en quantité suffisante, elle contribue en plus au développement de l'emploi dans les zones rurales.

En premier lieu, par la transformation des produits agricoles dans les zones de production. En second lieu, par les besoins nouveaux en commerces et artisans ruraux que le développement de l'agriculture induira.

Mais pour réussir une telle politique d'installation de jeunes agriculteurs et d'implantation d'industries agro-alimentaires dans les zones rurales, il faut faire revivre un environnement culturel satisfaisant.

Tout d'abord, il convient d'assurer un enseignement de qualité. L'école, dans les zones rurales : voilà bien un secteur aujourd'hui sacrifié ! Regrouper nos villages par deux ou trois est souhaitable pour assurer l'accueil des enfants en maternelle, dès trois ans et pour avoir deux classes de primaire.

Cela améliorerait la scolarisation avant le secondaire. Grâce à de tels regroupements, les trajets entre le domicile et l'école resteraient courts. On éviterait les longs transports qui fatiguent les enfants.

Les autres services, postes, transports, santé doivent être également améliorés au lieu d'être supprimés.

**M. le président.** Votre temps est écoulé, mon cher collègue.

**M. Gilbert Millot.** Je termine, monsieur le président.

L'aménagement du territoire concerne au premier chef les régions dites défavorisées.

Il faut y développer une agriculture extensive tout en veillant à ne pas détériorer les capacités productives ni à détruire l'environnement. Il est indispensable de maintenir la population sur place.

Pour cela, il faut lui assurer une activité minimale. L'exemple de la forêt du massif méditerranéen, que je connais bien, montre que lorsque l'agriculture et l'élevage disparaissent, et quand il n'y a plus personne pour les entretenir, les forêts sont la proie des incendies.

L'aménagement rural, c'est encore la mise en place d'une grande politique nationale de l'eau avec notamment la réalisation de grands barrages de retenue d'eau et l'interconnexion des bassins, afin que l'eau potable ne manque pas dans les villes et que l'irrigation puisse être assurée à la campagne, même pendant les années de sécheresse, comme cette année.

Nous refusons la logique actuelle qui conduit à la désertification de régions entières de notre pays, les rendant complètement invivables.

Au contraire, le renouveau agricole et industriel réanimerait nos cantons et nos communes rurales. Dans de telles régions vivantes pourrait alors se développer le tourisme. Le citadin cherchant un environnement de qualité pour se reposer de la fatigue du rythme de la vie urbaine pourrait le trouver dans ces communes et cantons ruraux.

Oui, un aménagement harmonieux du territoire suppose une grande politique agricole et industrielle pour notre pays. Nous continuerons à développer nos efforts dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Francis Geng.

**M. Francis Geng.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est loin le temps où l'aménagement du territoire relevait comme le Plan d'une « ardente obligation ».

Les années de crise, les mutations vertigineuses, l'Europe en construction, ont accentué les disparités. Et, le budget de l'aménagement du territoire, au lieu de les prendre en compte et de s'affirmer, a eu, au contraire, au fil des années tendance à rétrécir, en comparaison de l'ampleur des problèmes, comme une sorte de peau de chagrin.

Ce budget représente, en effet, un millième du budget de la nation. Je sais que, dans d'autres ministères, des crédits convergent vers les objectifs fixés : il n'en reste pas moins vrai que votre ministre n'occupe pas la place qui lui revient dans la structure gouvernementale. Ce n'est pas au ministre de l'industrie que vous devriez être rattaché, mais directement au Premier ministre.

Entre la mise en œuvre de la décentralisation, qui rend certaines régions aux moyens plus faibles encore plus fragiles, la montée en puissance des pouvoirs de décisions européens et la logique du dynamisme des entreprises qui ne les incite pas forcément à s'intégrer au développement des régions en déclin, il faut que l'Etat manifeste une volonté inébranlable, sinon de supprimer complètement les disparités, du moins de les corriger pour que ne s'instaure pas irrémédiablement une France non pas à deux vitesses, mais à trois, ou quatre, voire à cinq vitesses !

A côté des grands pôles de développement nécessaires à l'échelle du monde, de l'Europe et même de la nation, il faut aussi créer dans les profondeurs du pays, notamment en milieu rural, au niveau de chaque chef-lieu de canton ou du regroupement de quelques cantons, qui forment alors un « pays », des pôles d'activités et de rayonnement utilisant les ressources traditionnelles toujours d'activité, mais aussi des potentialités nouvelles, et rassemblant tous les services nécessaires à la vie d'une communauté moderne et vivante.

Il n'y a pas de raison que les habitants des départements ruraux ne bénéficient pas des mêmes conditions de vie et d'épanouissement que ceux de l'Île-de-France. Je rappellerai donc avec force que, pour nous, l'aménagement du territoire est une donnée essentielle. Elle exige la solidarité nationale et passe par le maintien et même le développement des services de l'Etat et non par leur suppression.

Puis-je me permettre, monsieur le ministre, de vous simuler une petite leçon, non pas d'aménagement, mais de « déménagement » du territoire, en vous résumant ce qui vient de se produire simultanément dans un terroir que je connais bien, celui du département de l'Orne. Suppression de trente-cinq postes d'enseignants, et on parle d'un nombre équivalent l'année prochaine ! Logements sociaux prioritairement orientés vers les réhabilitations urbaines, et je dois dire que sans la bienveillance éclairée du ministre du logement, que je remercie, les dégâts auraient été encore plus considérables. Suppression de guichets de service public, dont ceux de la Banque de France. Retard dans la réalisation des grands équipements structurants, notamment d'axes de communication comme la liaison Calais-Bayonne. Suppression d'arrêts dans les gares S.N.C.F. ...

Toutes ces dispositions peuvent sans doute se justifier isolément dans une argumentation technocratique mais, quand elles se cumulent, comment ne pas y voir un signe de désengagement et d'abandon qui conduit populations et élus à douter et à s'interroger sur la volonté réelle du Gouvernement d'assurer la vie dans nos régions et d'éviter une désertification dont le coût serait beaucoup plus catastrophique pour la collectivité nationale que le maintien des activités ?

Mais l'aménagement du territoire recouvre beaucoup d'autres dispositions indispensables. C'est le désenclavement et les communications. Ce sont les instances de formation maintenues ou créées. C'est une réforme de la fiscalité locale - je parle pour les milieux ruraux - portant notamment sur le foncier non bâti, qui entrave souvent les évolutions et les diversifications des productions agricoles, source de développement économique. Ce sont les nécessaires transferts et péréquations de taxe professionnelle des départements riches vers les départements pauvres. C'est la coopération intercommunale, qu'il faut sans cesse activer et encourager. C'est une souplesse dans l'attribution des primes d'aménagement du territoire pour qu'on puisse saisir les opportunités quand elles se présentent. C'est encore la déconcentration des services de l'Etat, et je pourrais continuer longuement à dresser le catalogue des mesures nécessaires.

Il est enfin un domaine sur lequel, pour conclure, je voudrais insister : le tourisme vert, qui est l'une des richesses les mieux partagées du monde rural. l'un des meilleurs moyens de faire face aux défis de la désertification et de maintenir vie et animation.

Le tourisme rural n'a pas encore pris sa vitesse de croisière. Les ruraux, pourtant, ont perçu l'enjeu que représente pour eux le marché touristique. Ils font des efforts de plus en plus grands pour l'accueil et l'animation. Ils ont compris, dans leur majorité, que les vacances des citadins ne s'organisent pas uniquement autour de la seule location d'un hébergement. Dans le choix des séjours à la campagne interviennent maintenant la qualité de l'accueil, les possibilités de rencontres et d'échanges, de découverte du pays, de pratique de loisirs sportifs ou culturels, de participation à des animations locales ou d'intégration à un groupe.

C'est ici que l'Etat doit jouer son rôle. Les collectivités ont besoin de sa caution et de son aide pour entreprendre et promouvoir des projets ambitieux d'aménagement touristique.

**M. le président.** Veuillez conclure.

**M. Francis Geng.** Pourquoi, monsieur le ministre, de tels investissements ne seraient-ils pas éligibles à la prime d'aménagement du territoire ? Et je reprends ici l'idée que j'ai développée au moment de la discussion budgétaire, à savoir la réalisation entre tous les partenaires, privés comme

publics, d'un véritable plan sur le tourisme en espace rural, analogue à ceux qui ont concerné la mer et la montagne. La création d'un comité interministériel du tourisme en espace rural pourrait être envisagée afin de recenser toutes les initiatives et de mobiliser toutes les énergies nécessaires.

Au moment où l'on annonce que 45 millions de touristes viendront en France en 1990, nous laissant quelque 110 milliards de francs en devises, le tourisme vert est une chance à saisir pour l'aménagement du territoire et la vitalisation ou la revitalisation de nos terroirs. J'espère donc que ce débat sera le point de départ de cette politique ambitieuse et fructueuse, et qu'il marquera enfin, après tant d'années de grisaille et de désintérêt, la renaissance d'une grande et indispensable politique d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, l'aménagement du territoire n'a plus besoin de paroles et de discours, mais de réalisations. Nous jugerons donc votre action sur ses résultats et nous espérons fermement qu'ils seront positifs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je reprends à mon compte la conclusion de M. Geng pour vous inviter à réduire vos discours et à respecter votre temps de parole. (*Sourires.*)

La parole est à M. Michel Crépeau.

**M. Michel Crépeau.** Monsieur le ministre, je veux d'abord vous remercier d'avoir organisé un débat sur cette chose importante et qui nous tient à cœur : l'aménagement du territoire. Je sais que vous êtes un homme de terrain, un ancien syndicaliste qui a l'habitude du discours direct, un homme qui a bien réussi en Lorraine. Alors, vous ne m'en voudrez pas d'être un peu conflictuel, comme l'a été M. Olivier Guichard, mais moi je le serai amicalement.

**M. Robert Poujade.** M. Guichard a été très bien !

**M. Michel Crépeau.** Il faut bien, en effet, que ce genre de débat serve à quelque chose.

Ce n'est pas en dix minutes que l'on peut dire tout ce l'on a à dire et que l'on a quelquefois sur le cœur en matière d'aménagement du territoire. Je consacrerai donc cinq minutes de mon intervention au rappel de quelques principes généraux et cinq autres minutes à un sujet qui m'est particulièrement cher, vous vous en doutez, celui de la côte Atlantique.

Ce rappel des principes généraux me semble nécessaire, car il faut tout de même avoir une politique : nous ne sommes pas là simplement pour faire de l'administration.

Premier principe ou plutôt première question : faut-il une politique d'aménagement du territoire ? Il y a des pays qui, officiellement, n'en ont pas. Ils ne s'en portent apparemment pas plus mal, mais pour la raison bien simple que ce sont des pays traditionnellement très décentralisés et où les élus locaux disposent de très larges possibilités d'intervention...

**M. Guy Lengagne.** Très juste !

**M. Michel Crépeau.** ... d'ailleurs parfois occultes, ce qui nous crée bien des difficultés pour l'harmonisation des règles communautaires.

Telle n'est pas la tradition française. Nous avons certes fait les lois de décentralisation et j'appartenais au gouvernement à qui en revient l'initiative, mais c'est un peu comme le sel dans la soupe : il en faut, mais pas trop ! Notre tradition nationale veut que l'Etat intervienne pour harmoniser les choses, pour les réguler. Et je crois que sans une intervention très forte de l'Etat, on verra les régions les plus riches s'enrichir, les régions les plus pauvres s'appauvrir.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est déjà bien engagé !

**M. Michel Crépeau.** Nous nous engagerons alors dans un processus de société à deux vitesses, au niveau national comme au niveau régional.

**M. Jacques Santrot.** C'est vrai !

**M. Michel Crépeau.** Je le dis : le rôle de l'Etat est d'assurer l'équité, la justice, la raison et le respect de la loi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Deuxièmement, mesdames et messieurs, le libéralisme est à la mode. C'est comme ça ! Il est même à la mode chez certains socialistes. Il l'est aujourd'hui jusqu'à Moscou ! Moi, je

n'ai jamais caché mes opinions et je n'en ai jamais changé : mes maîtres à penser sont plutôt Jean Monnet et Pierre Mendès France qu'Edouard Balladur ou Valéry Giscard d'Estaing. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai beaucoup de respect pour ces gens-là, mais j'ai fait le choix de la gauche. Et le choix de la gauche, cela veut dire que l'Etat intervient pour imposer un certain nombre de règles, au moyen du Plan et de son corollaire qui est l'aménagement du territoire. Monsieur le ministre, moi qui n'interviens pratiquement jamais à cette tribune, j'ai tenu aujourd'hui à le rappeler.

Les principes de la gauche et l'honneur de la gauche, c'est de ne pas oublier que nous ne sommes pas là pour consacrer ce qui serait le cours naturel des choses ou le caractère inéluctable des lois économiques. Ces lois, nous ne devons certes pas les ignorer, mais nous sommes là d'abord pour servir les hommes et pour défendre des principes. Nous n'avons pas à gérer la société, mais à la transformer, à l'aide de ces outils que sont l'aménagement du territoire, la planification et le budget. Sinon, ce n'est pas la peine de faire de la politique ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Le troisième principe, c'est qu'aujourd'hui tout se passe au niveau international. Nous devons être bien conscients, nous, députés, que la moitié des décisions importantes se prennent à Bruxelles et l'autre moitié non pas au niveau du Parlement mais au niveau du Gouvernement, que la moitié des décisions qui restent (*Sourires*) sont prises par l'administration, et l'autre moitié (*Sourires*) par les collectivités locales. Ce qui explique parfaitement que les députés et les citoyens ne sont eux-mêmes satisfaits qu'à moitié ! (*Rires.*) Il convient donc d'essayer de mettre en place des structures de dialogue, de concertation, qui permettent de corriger ce que certains appellent l'état naturel des choses dont, personnellement, je ne peux me satisfaire.

Le quatrième principe - et nous en serons, tous d'accord - c'est que nous sommes dans un monde où les choses changent vite, très vite, beaucoup plus vite qu'on ne pouvait l'imaginer. Voyez ce qui s'est passé en Europe de l'Est au cours des six derniers mois. Imaginez ce qui va se passer en Afrique, et probablement dans le Maghreb, dans les six mois qui viennent. Quant au Moyen-Orient, quant à l'Asie, personne ne sait non plus ce qui va s'y passer.

**M. Francis Geng.** C'est l'aménagement du monde ! (*Sourires.*)

**M. Michel Crépeau.** Peut-être, monsieur Geng, mais tous ces gens sont aussi nos clients, nos partenaires, nos concurrents ou nos amis. C'est ce qui rend aujourd'hui très difficile la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire, mais aussi d'une politique tout court. Nous devons être très prudents, très modestes, en même temps que très audacieux. C'est toute la difficulté de l'exercice auquel nous sommes conviés.

Les techniques aussi évoluent très vite. L'ancien ministre du commerce que je suis, tout comme M. Chavanes, sait parfaitement que la moitié à peu près des produits qui seront commercialisés en l'an 2000 n'existent pas encore aujourd'hui. C'est à la lumière de ces données qu'il convient d'imaginer notre avenir. Ce qui est, là aussi, extrêmement difficile.

Et c'est pourquoi, plus que jamais, gouverner c'est prévoir, c'est planifier, c'est aménager, c'est faire de la politique ! Je le répète, gouverner c'est faire de la politique ! (« Très bien ! » *Approbation sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, si les techniques évoluent très vite, la morale, elle, est éternelle.

J'en arrive maintenant à la deuxième partie de mon intervention : les cinq dernières minutes. C'est comme à la télévision ! (*Sourires.*)

Et je vais vous parler de « l'arc atlantique ». Car il est un principe de l'aménagement du territoire dont il faut aussi parler : c'est la question du langage, tant il est vrai que toute politique est une question de langage et de communication.

Je l'avoue humblement, je le confesse face à vous, mesdames et messieurs, qui représentez la nation, je ne sors pas de l'Ecole nationale d'administration.

**M. Robert Savy.** Tant mieux !

**M. Michel Crépeau.** Je parle le français de la rue. Je ne sais pas ce qu'est le C.I.A.T., le F.I.A.T. ou le F.E.D.E.R. Je ne sais pas ce que sont les P.I.C. J'ignore tout du rapport Machin et du plan Tartempion ! (*Sourires.*)

L'autre jour, j'interrogeais mon facteur : « Mon cher ami, que pensez-vous de l'arc atlantique ? » (*Rires.*) Et il me répond : « L'arc atlantique, je sais pas. Mon gosse a un arc, mais ici on est sur le littoral atlantique. » Et je lui dis : « Vous avez raison. A La Rochelle, on n'est pas sur l'arc atlantique, on est sur le littoral atlantique ».

Alors, je lui demande : « Vous ne savez pas que l'arc atlantique, ça sert à lutter contre la banane bleue ? » (*Rires.*)

- « Une banane bleue ? Je connais la pêche bleue, c'est l'Europe qui a fait ça. Mais la banane bleue qu'est-ce que c'est ? » (*Rires.*)

- « Eh bien ! mon cher ami, moi qui suis une " personnalité ", je vais dans des colloques, des symposiums ou des séminaires et je vois des messieurs très sérieux qui sont à la D.A.T.A.R., à l'aménagement du territoire. Ils parlent de tirer sur une banane bleue avec un arc ! » (*Rires.*)

Et il me répond : « Je ne comprends pas qu'on puisse tirer sur une banane bleue avec un arc ! »

Voilà où nous en sommes. Voilà la vérité ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Moi, monsieur le ministre, je ne vais pas vous parler de tout ça. Je vous aime bien. Je vote pour vous et pour le Gouvernement. Mais puisqu'on parle du littoral atlantique, je m'aperçois que vous n'êtes jamais venu me voir à La Rochelle. Alors, je vais vous inviter. Et puis on va prendre le train pour aller chez nos amis bretons. On s'arrêtera d'abord à Nantes où on rendra visite au maire, un jeune maire dynamique. Après, on s'arrêtera à Lorient et on ira jusqu'à Brest.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Crépeau.

**M. Michel Crépeau.** Mais vous savez, on pourra amener notre casse-croûte, parce qu'on en aura pour vingt-quatre heures pratiquement avant d'arriver à Brest ! (*Rires.*) C'est ça, l'aménagement du territoire ?

Si vous ne voulez pas prendre le train parce que vous préférez la voiture, on prendra la voiture. Mais ce sera au moins aussi long !

Et si l'on veut prendre l'avion, pas la peine de se fatiguer, il n'y en a pas !

**M. Francis Gong.** Et le bateau ?

**M. Michel Giraud.** Et le vélo ?

**M. Michel Crépeau.** En vélo ou en bateau, pourquoi pas ? C'est écologique !

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Crépeau !

**M. Michel Crépeau.** Je termine, mais c'est marrant. Ça change un peu ! (*Rires.*)

**M. Daniel Goulet.** Encore ! Donnez-lui cinq minutes de plus, monsieur le président !

**M. Michel Crépeau.** Quand on sera tous les deux dans le train, monsieur le ministre, on lira ensemble vos bouquins de la D.A.T.A.R. Et là on verra qu'en Poitou-Charentes nous sommes moins intelligents que les autres, puisque pour les universités nous sommes les bons derniers. D'après les statistiques du service militaire de M. Chevènement, il semble même qu'en Charente-Maritime on sait à peine lire ! Et pourtant, on veut nous supprimer des postes de profs ! Et pourtant, c'est en Charente qu'on est allé chercher le plus illustre des Français - et ce n'est pas de M. Chavanes que je parle ! (*Rires.*) Il y a quand même quelque chose à faire dans ce domaine-là, car c'est sur l'intelligence que reposera le progrès de demain.

Mon temps de parole est épuisé ; c'est dommage ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes socialistes, de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** Nous sommes lucides, mes chers collègues, puisque nous constatons avec une belle unanimité ce soir qu'il n'y a plus de grande politique nationale d'aménagement du territoire. Celle qui avait été mise en place il y a trente ans a été peu à peu vidée de son contenu, les instruments en ont été bradés sans compensation, ce qui a provoqué une aggravation des inégalités entre les régions françaises.

Les inégalités territoriales s'accroissent. Certaines régions se renforcent, tandis que d'autres s'affaiblissent. Et au premier rang des régions qui subissent un appauvrissement relatif, il y a malheureusement la mienne, le Nord - Pas-de-Calais.

Au cours des trente dernières années, la région Nord - Pas-de-Calais a perdu des centaines de milliers d'emplois. Maintenant encore, il ne se passe pas de jour sans que des licenciements soient annoncés, si bien que la part de la région dans l'économie nationale ne cesse de s'amincir.

Le Nord - Pas-de-Calais comptait pour 8,3 p. 100 du P.I.B. en 1962 ; il n'en représentait plus que 5,8 p. 100 en 1988. De même, la région fournissait, en 1962, 11 p. 100 de la valeur ajoutée industrielle du pays ; elle est tombée à 7 p. 100. Quant au secteur tertiaire, il est bien loin de compenser les pertes de l'industrie, puisque les services marchands aux entreprises, par exemple, ne représentent que 4,8 p. 100 de l'activité nationale.

L'écart se creuse toujours entre le Nord - Pas-de-Calais et le reste du pays : la région ne fournit que 4,5 p. 100 des créations d'entreprises en France, et le chômage n'y diminue pas comme ailleurs. Alors que le taux national s'est réduit de 9,8 à 9,4 p. 100 en un an, il est resté quasiment stable, passant de 13,2 à 13,1 p. 100, dans le Nord - Pas-de-Calais. La région détient de tristes records en matière de précarité et de pauvreté. Le revenu par habitant y est nettement inférieur à la moyenne nationale. Toutes les statistiques témoignent de ce retard croissant. Et lorsqu'un grand hebdomadaire national procède à leur compilation pour établir le palmarès de la qualité de la vie des départements français, il classe quatre-vingt-troisième sur quatre-vingt-quinze le département du Nord, et quatre-vingt-quinzième sur quatre-vingt-quinze le département du Pas-de-Calais (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le pire, c'est que ce constat déplorable recouvre une moyenne régionale à l'intérieur de laquelle se retrouvent de très inquiétantes disparités. Le taux de chômage est supérieur à 15 p. 100 et il atteint parfois 17 p. 100 dans le Calais, dans le Boulonnais, dans le secteur de Lens-Liévin, dans le bassin de la Sambre et l'Avesnois, dans le Valenciennais.

Inversement, dans l'évolution de l'économie régionale, la métropole lilloise se taille la part du lion, puisqu'elle absorbe à elle seule 60 p. 100 des créations d'entreprises du Nord - Pas-de-Calais. Le danger existe de voir cette métropole devenir une pompe aspirante du développement régional, sans que sa montée en puissance ait des répercussions sur le reste de la région.

Avant d'affirmer son ambition d'être une métropole européenne, Lille devrait donc devenir vraiment la capitale du Nord - Pas-de-Calais. Tel n'est pas encore le cas. La complémentarité entre la métropole et la plupart des autres villes de la région est insuffisante quand elle n'est pas tout simplement embryonnaire, si bien que, comme on parlait autrefois de Paris et du désert français, on risque d'avoir Lille et le désert régional (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), avec tout de même quelques oasis sur le littoral et dans la périphérie lilloise. Tout cela prouve que la situation du Nord - Pas-de-Calais est plus grave qu'on ne le croit généralement.

Qui en porte la responsabilité ? Certainement pas les entreprises que l'on a trop facilement et trop injustement tendance à mettre au banc des accusés. Au contraire, les entreprises dites régionales investissent, embauchent, accentuent leurs efforts de formation, accroissent leurs exportations. Des entreprises comme la verrerie cristallerie d'Arques, numéro un mondial du verre de ménage qui emploie plus de 10 000 personnes dans la région ou d'autres, dans l'industrie agro-alimentaire ou ailleurs, qui occupent des positions européennes et internationales de premier plan, sont exemplaires. Elles nous donnent des raisons d'espérer ; elles nous fournissent la preuve que le Nord - Pas-de-Calais peut croire à son avenir.

Les carences ne viennent pas d'elles, mais des structures défaillantes et la responsabilité en incombe aux pouvoirs publics, à tous les niveaux. Or, en ce qui concerne le Nord - Pas-de-Calais, je ne peux que constater que les pouvoirs publics sont tous du même côté.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Il ne faut pas être excessif !

**M. Philippe Vasseur.** En effet, comme le Président de la République, comme le Premier ministre, comme le Gouvernement, le conseil régional, le conseil général du Nord, le conseil général du Pas-de-Calais et la majorité de la municipalité des grandes villes sont à gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Ce qui est excessif est insinifiant !

**M. Dominique Dupilet.** Vous avez été au pouvoir pendant deux ans et vous n'avez rien fait !

**M. Philippe Vasseur.** Je ne nie pas les efforts accomplis par les collectivités territoriales et je réserve pour d'autres occasions les critiques que m'inspire leur action.

**M. Dominique Dupilet.** C'est du catastrophisme !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Si cela peut vous rassurer, c'est pire en Picardie, avec vos amis !

**M. Philippe Vasseur.** Ici et maintenant, il importe avant tout de mettre en garde la collectivité nationale et d'obtenir d'elle l'engagement de solidarité auquel le Nord - Pas-de-Calais a droit, à un moment crucial de son histoire où vont se conjuguer l'achèvement du marché unique européen et la mise en service du tunnel sous la Manche, du T.G.V.-Nord et de l'autoroute littorale qu'on devrait appeler l'autoroute Paris-Londres.

Ces événements sont porteurs de tous les espoirs mais, comme le disait le vice-président socialiste du conseil régional, M. Bernard Frimat, dans son rapport introductif du troisième plan régional : « Nous savons aussi que ces données nouvelles n'assureront pas automatiquement une croissance économique nouvelle du Nord - Pas-de-Calais, qu'elles impliquent peut-être autant de risques de déstructuration que de chances de renouveau. »

Il est vrai que la situation géographique du Nord - Pas-de-Calais dans le marché unique européen peut être la meilleure, ce que je crois, mais aussi la pire des choses, ce que certains redoutent, parce que la proximité immédiate de certains pays rend la concurrence plus vive dans cette région qu'ailleurs. De nouvelles infrastructures de transport ne résoudront pas tout, n'importe où. Il faut être conscient que les infrastructures de transport sont à double sens et qu'elles peuvent donc être un facteur d'évasion aussi bien qu'un facteur d'attraction. Que ce soit entre la région et les territoires qui l'entourent ou à l'intérieur de la région elle-même, il existe un risque d'évasion des zones défavorisées vers les zones privilégiées.

Le risque est peut-être plus grave encore pour les zones qui seront laissées à l'écart des grands axes de transport, car s'ils ne sont pas une condition suffisante au développement, ils en sont la condition nécessaire.

Sur ce point précis, je vous fais une proposition concrète qui peut permettre à l'ensemble des régions françaises de procéder rapidement à tous les travaux d'infrastructures indispensables dont nous avons souligné, les uns et les autres, l'urgence.

J'ai déposé aujourd'hui même une proposition de loi destinée à permettre aux régions de créer des fonds régionaux d'infrastructures dont les ressources seraient constituées par le produit d'une taxe régionale assise sur l'énergie carburant et sur l'énergie domestique. Il s'agirait donc d'une ressource affectée, simple, neutre, évolutive dont le montant serait fixé par chaque conseil régional dans la limite d'un plafond déterminé à l'échelon national, afin de garantir l'effort consacré aux infrastructures de transport. Une péréquation entre les régions permettrait de corriger les inégalités.

Je me permets d'insister, monsieur le ministre, sur l'intérêt d'une telle proposition. En effet, cette taxe régionale sur l'énergie pour les carburants est d'ores et déjà gagée par l'ancienne taxe du fonds spécial de grands travaux prélevée par l'Etat et les départements et les communes disposent déjà d'une taxe sur l'électricité.

Cette taxe permettrait, avec un taux faible et indolore, de procurer aux régions une ressource annuelle de près de 20 milliards de francs, afin d'améliorer le service aux usagers qui bénéficieraient ainsi directement de leur contribution.

Pour autant, l'Etat ne doit pas considérer qu'il est débarrassé de ses obligations en matière d'aménagement du territoire. Il lui appartient au contraire de faire jouer pleinement son rôle à la solidarité nationale.

Le Nord - Pas-de-Calais s'est choisi deux priorités principales : la formation et l'éducation, la recherche et la technologie.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Nous avons 12 000 jeunes à intégrer chaque année !

**M. Philippe Vasseur.** Le respect de ces deux priorités dépend largement de l'Etat. Il dépend ainsi de l'Etat que deux universités de plein exercice soient créées dans le Pas-de-Calais : l'une dans l'Artois, l'autre dans la zone littorale.

Il dépend également de l'Etat qu'un très grand équipement de recherche, demandé par la région, soit localisé dans le Nord - Pas-de-Calais.

D'une manière plus générale, il appartient à l'Etat, et cela concerne l'ensemble des régions françaises, de remettre en vigueur une politique volontariste de localisation des activités.

Différents systèmes sont possibles, mais je vous suggère de réfléchir à une solution qui a fait ses preuves dans la région avec la création d'une zone d'entreprises à Dunkerque, à l'initiative d'Alain Madelin, alors ministre de l'Industrie. Les entreprises qui s'y installent bénéficient d'une fiscalité allégée. Le succès de cette formule est tel qu'il s'exerce même au détriment d'autres secteurs défavorisés de la région.

Il convient donc de rechercher, dans le cadre des contrats que nous impose la Communauté européenne, les moyens d'étendre à d'autres zones en difficulté les réductions temporaires de charges pour les projets d'implantation d'une certaine importance.

**M. le président.** Concluez, monsieur Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** En dehors de ces zones d'entreprises d'un nouveau style, l'Etat doit assumer ses responsabilités dans les autres secteurs géographiques qui s'étioilent, et où la population est plus diffuse, c'est-à-dire essentiellement dans les zones rurales, pour lesquelles le désengagement insidieux des services publics auquel nous assistons est inacceptable. Une politique d'aide nationale aux petits projets est plus que jamais nécessaire.

**M. Michel Giraud.** C'est vrai !

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le ministre, par rapport aux propos qu'ont tenus vos amis de votre majorité ce soir, vous reconnaissez que j'ai été plutôt pondéré.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Quel démagogue !

**M. Philippe Vasseur.** Permettez-moi de vous indiquer en conclusion que c'est avec des mesures concrètes et non avec des discours redondants que l'Etat doit affirmer sa volonté de retrouver un rôle qu'il n'aurait jamais dû abandonner en matière d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'était surtout le cas avec la droite au pouvoir. Rappelez-vous que M. Madelin voulait supprimer la D.A.T.A.R. !

**M. le président.** La parole est à M. Robert Poujade.

**M. Robert Poujade.** Monsieur le ministre, je sais que vous n'êtes pas homme à vous laisser impressionner par les aspects inévitables de ce débat, le côté *Opéra de quat'sous* - les quat'sous, on vous les demande - ou le côté *Pavane pour une infante défunte* - en l'occurrence la D.A.T.A.R., dont le délégué est présent et bien vivant. Vous avez certainement eu un petit sentiment d'injustice lorsque, à plusieurs reprises, on vous a demandé, en quelque sorte, d'exister alors que, j'en porte témoignage, vous existez et que vous existez bien. Vous avez notamment participé à l'aménagement du territoire ces dernières années en praticien, on peut même dire en pragmatique.

Vous êtes pourtant bien conscient que l'idée et l'instrument de votre fonction, c'est-à-dire la D.A.T.A.R. - à laquelle donnerent tant d'éclat et de rayonnement des hommes comme Olivier Guichard ou Jérôme Monod -, ont semblé disons s'étioler depuis près d'une décennie. Cela a provoqué, chez beaucoup de ceux qui, fonctionnaires ou élus, s'y sont consacrés naguère, un sentiment de nostalgie et de ferveur retombée.

On peut chercher des explications diverses à ce dépérissement insidieux : la plus optimiste serait que la mission est accomplie - ne rêvons pas ! -, la plus pessimiste serait que l'idée ou, du moins, la méthode auraient fait leur temps. Bien que je sois un peu moins à gauche que lui, notre collègue, M. Crépeau, nous a tout à l'heure brillamment expliqué que tel n'était pas le cas.

Votre explication est une sorte de plaidoyer, que je crois d'ailleurs en grande partie recevable. Vous ne dites pas, comme dans un roman populaire que c'est la faute à la fatalité, mais vous allez un peu dans ce sens tout de même : « Nous subissons les contraintes extérieures. Nous pouvons passer de la défense à l'offensive. » Les contraintes extérieures évoluent, mais vous savez mieux que personne qu'elles ne disparaissent pas et qu'elles ne disparaîtront pas. Il est vrai que la restructuration des régions industrielles en déclin a absorbé les énergies et les ressources, bien limitées, de la D.A.T.A.R. durant de longues années.

Vous justifiez ce qu'il faut bien appeler une tentative de relance, dont on ne peut d'ailleurs qu'approuver l'intention, par la perspective d'une Europe plus largement ouverte, avec toutes les chances mais aussi tous les risques de cette ouverture. Vous la justifiez par la création de nouvelles infrastructures de communication. Encore faut-il que celles que l'on prévoit obéissent à une logique d'aménagement du territoire.

Vous avez écrit que la décentralisation favorise la montée en puissance des collectivités locales. Certes, mais à quel prix et sous quelles conditions !

Nous aurions de meilleures marges de manœuvre économique. En fait, ces marges restent étroites. En tout état de cause nous devons tenir pour positive la volonté de redonner à l'aménagement du territoire l'élan qui paraissait coupé.

Comment y parvenir ? Inévitablement, et ce n'est pas un reproche, les orientations que vous définissiez dans la brochure publiée par la D.A.T.A.R. il y a peu se situent au niveau des idées générales. La première relève d'un vœu si pieux qu'elle fera l'unanimité : « Accélérer l'insertion de l'ensemble de nos territoires dans l'Europe à un haut niveau de compétitivité. »

La deuxième orientation est plus précise : elle s'inspire du refus du saupoudrage, de ce que vous appelez une logique d'organisation des points forts. C'est un bon cap, difficile à tenir. Si je me permettais un conseil, ce serait de suggérer à votre collègue M. Jospin de le tenir avec énergie.

La troisième orientation procède d'une inquiétude compréhensible devant la faiblesse persistante et inquiétante de notre armature urbaine. Dans la compétition européenne, il s'agit de l'aménagement par grandes zones. Vous rejoignez d'ailleurs sur ce sujet des collègues siégeant sur tous les bancs. Reste à savoir - j'avoue que je m'interroge - quelles applications pratiques on donnera à ces conceptions qui sont dans l'absolu et *a priori* recevables.

Plutôt que de vous suggérer telle ou telle modification dans la mise en œuvre des aides financières, l'invention de nouveaux contrats - je crois que cela a été fait -, la création de nouveaux outils de conversion, je préfère vous suggérer trois grandes orientations.

La première serait de proposer - je ne suis pas le seul à le penser - que l'aménagement du territoire ne soit pas l'affaire d'un ministère, mais celle de tous les ministères, en fait celle de l'Etat. Je sais qu'il existe quelque chose - je ne dis pas un « machin » -, le groupe interministériel pour le développement local, connu ou inconnu sous les initiales GIDEL. Il lui reste, au dire de la D.A.T.A.R., beaucoup à faire, ce dont, je suis sûr, personne ne doute.

C'est toutefois à un autre niveau que doit s'exprimer la volonté de placer les grandes actions et les grands projets de l'Etat dans l'esprit de l'aménagement du territoire. Vous le savez, monsieur le ministre, que, sans cette volonté, votre ministère demeurera une administration de mission loin des administrations de gestion, lesquelles ont les moyens et l'autorité. Elles sont les véritables centres décisionnels.

Vous savez combien, de tout temps, il a été difficile de placer les schémas directeurs routiers et autoroutiers - on vous l'a dit et redit - dans la perspective de l'aménagement du territoire et d'obtenir ces liaisons transversales qui nous font encore défaut.

Permettez-moi de citer deux exemples.

J'ai été naguère président du Conservatoire du littoral, qui a procédé alors à l'acquisition de quelque 200 kilomètres de rivages marins et lacustres. Cette politique de sauvegarde est rendue nécessaire par l'incapacité persistante de l'Etat à protéger, par des mesures réglementaires, nos côtes d'une urbanisation désordonnée et souvent scandaleuse.

Autre exemple : on prépare aujourd'hui le schéma directeur des lignes de T.G.V. et ce n'est pas une mince affaire. J'ai vécu durant des années une discussion surréaliste avec la S.N.C.F. pour qu'elle veuille bien consentir, il y a quinze ans, à prendre en compte non seulement les intérêts de l'agglomération dijonnaise - veuillez m'excuser de prendre cet exemple - mais également ses propres intérêts car les travaux qui ont permis la desserte de Dijon par T.G.V. ont été à ce point rentables que la société nationale manque aujourd'hui de rames pour répondre aux besoins sans cesse accrus du trafic de Paris vers Dijon, Besançon, Lausanne et Berne.

Heureusement, à l'époque, l'Etat a tranché et bien tranché, faisant ainsi le bonheur de la S.N.C.F. malgré elle.

Monsieur le ministre, ne retombons pas demain dans ces erreurs. Etablissons les lignes futures en fonction des besoins du service public et de l'aménagement du territoire. Prenons garde à l'erreur majeure qui nous conduirait à laisser de côté, pour gagner quelques minutes dans les horaires, de vastes bassins d'emploi. Il est de votre responsabilité d'éviter, pour la décennie qui vient, ces maldonnées qui recréeraient de coûteuses disparités.

Permettez-moi encore de vous indiquer qu'il y a quelques semaines le délégué à l'aménagement du territoire, dans une lettre, « approuvait sans réserves les orientations adoptées » par les collectivités régionales de Bourgogne pour la création de lignes aériennes transversales, sans pouvoir nous dire si le dispositif d'aides à l'aviation pour des lignes nouvelles serait maintenu. Or le délégué a précisé - j'en suis fort heureux - que de telles lignes « correspondent aux normes du développement économique régional ».

Les collectivités locales, les chambres de commerce souhaiteraient savoir si leurs efforts en ce sens continueront à être soutenus.

On nous a souvent dit : n'opposez pas Paris à la province. C'est ridicule. C'est, en effet, le type même du faux débat. Lille ou Bordeaux, Nantes ou Dijon, Guéret, Bellac ou Romorantin n'ont pas l'obsession d'une sorte d'intervilles avec Paris, avec laquelle en réalité - cela est dommage - aucune de nos villes ne peut vraiment rivaliser.

Il faut que Paris et la région parisienne soient forts. C'est une nécessité nationale. Nous le savons tous, mais prenons simplement la référence culturelle. Comment ne pas comprendre que les théâtres, les musées de province, réduits à la portion congrue, malgré quelques efforts de rattrapage ces derniers temps, demandent un rééquilibrage des dépenses de l'Etat, au nom de l'équité et, je le dis, au nom de l'aménagement du territoire ?

Votre budget, monsieur le ministre, resterait, même s'il était doublé, triplé - ce que je vous souhaite - marginal au regard de ce que l'Etat doit faire, dans tant de domaines, pour replacer ses financements dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Seconde orientation : ne pas rechercher d'alibi dans la décentralisation ou ne pas en attendre de miracle.

La théorie de la montée en puissance des collectivités locales, que j'ai retrouvée dans le document de la D.A.T.A.R., relève parfois de l'illusion, souvent du pharisaïsme. Il est vrai que les départements et les régions font ce que l'Etat, depuis au moins deux décennies - c'est une responsabilité collective ; je ne me place donc pas sur un terrain politique - n'avait pas fait : entretenir les lycées et les collèges, en bâtir, et cela au prix d'immenses efforts.

J'apprécie - parfois - l'humour de M. Charasse. Mais je le trouve plutôt noir quand il reproche aux départements et aux régions de bâtir des palais. Dans ma région, on n'en a pas construit. Car ces palais, en général, ce sont des lycées et des collèges, que l'Etat avait laissé se transformer en taudis surpeuplés.

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est exact !

**M. Robert Poujade.** Cela coûte extrêmement cher aux collectivités. Mais rien n'est trop cher pour l'Etat quand elles se substituent à lui. La satisfaction qu'il éprouve de ces transferts, avoués ou inavoués, s'épanouit dans les projets récemment publiés de financement de constructions universitaires. Durant les années 60 et 70, l'Etat a construit des centaines et des centaines de milliers de mètres carrés de locaux universitaires, sans demander un centime aux collectivités locales. Il envisage aujourd'hui de demander le tiers du montant de son plan d'urgence à ces collectivités. Ce sera, nous dit-on, sur la base du volontariat. Je veux bien, mais je serais porté à croire que celui qui ne donnera pas à la quête sera exclu des sacrements ! (*Sourires.*) D'ailleurs, parfois - et je bas ma coulepe - nous avons devancé les vœux de M. Jospin.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Poujade !

**M. Robert Poujade.** Je conclus, monsieur le président.

M. le Premier ministre, à juste raison sans doute, souhaite - il nous l'a dit - que les collectivités locales, comme l'Etat, modèrent leurs investissements, donc leur fiscalité. La contrepartie d'un tel effort serait l'engagement de l'Etat à ne plus organiser de transferts de charges. Nous n'en pouvons plus, vous le savez. Les mécanismes d'indexation de la D.G.F. feront, dans les temps qui viennent, des grandes villes en particulier, qui sont pratiquement toutes au plancher de la D.G.F., des assistées. Comment voulez-vous qu'elles deviennent pour vous de véritables partenaires, sauf bien sûr, si elles doivent concevoir la D.A.T.A.R. comme un bureau d'aide sociale ?

Troisième et dernière orientation - en forme, monsieur le président, de conclusion - elle dépasse, certes, vos attributions, monsieur le ministre, mais c'est encore un préalable à la relance que vous espérez : remettre de l'ordre dans l'embrouillamini de la décentralisation. On n'y comprend plus rien dans l'enchevêtrement des niveaux, des compétences, des contrats - sujet qu'a très bien traité M. Guichard - des participations dues ou indues, qui conduisent à des gaspillages, à des blocages, à des pertes de temps et d'argent, et qui encouragent, à la faveur de cette confusion, le favoritisme politique. On connaît le système : si la région donne, le département donnera et vice versa, ou encore, si la ville donne, le département donnera ! C'est un inextricable mélange de rhubarbe et de séné. Vous ne trouverez des partenaires capables d'assumer des engagements rapides et clairs que lorsqu'auront été clarifiées les compétences et, de ce fait, limités à l'extrême les financements croisés.

Enfin, fallait-il, avant cette clarification, se lancer dans l'aventure incertaine d'un remodelage des collectivités locales ? Fallait-il proposer des fédérations de régions, alors que les régions ont encore tant à faire pour assumer leur identité ou pour maintenir leur cohésion ? Quel système auions-nous, unique en Europe, si nous avions cinq niveaux de collectivités locales ?

Quant aux collectivités du premier degré, on craint plus que jamais, monsieur le ministre, de voir une restructuration se faire de façon ouvertement ou insidieusement autoritaire, dans un climat de palabres interminables et - je vous en avertis - de conflits prolongés. Laissez à d'autres, laissons à d'autres, les constructions idéologiques dans ce domaine et les mentalités tutélaires.

L'aménagement du territoire est une idée très forte. Pour qu'il redevienne, comme vous le souhaitez, une réalité vivante, il faut jouer pleinement de part et d'autre le jeu de la décentralisation ; il faut l'achever, c'est-à-dire en simplifier l'articulation et les mécanismes ! Il faut rechercher un partenariat fondé sur la liberté contractuelle et la liberté d'association des collectivités locales, qui paraît aujourd'hui menacée.

C'est dans cet esprit de la liberté qu'il faut encourager les regroupements et les réseaux de villes, les synergies régionales. Il faut assurer à ces collectivités des ressources suffisantes pour qu'elles aient la marge de manœuvre qui permet, seule, les initiatives nouvelles et la créativité. Sinon l'aménagement du territoire - et ce serait bien dommage - risquerait de rester une infirmerie, un distributeur de faveurs politiques et, en définitive, un acteur marginal du développement économique. (*Applaudissement sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, si, comme M. Poujade, vous ne respectez pas votre temps de parole, les derniers inscrits parleront à quatre heures du matin ! Tenez-en compte !

La parole est à M. Robert Savy.

**M. Robert Savy.** Mes premiers mots seront pour vous dire, monsieur le ministre, que j'adhère tout à fait aux perspectives que vous avez tracées dans la déclaration que vous avez faite, au nom du Gouvernement, pour une politique d'aménagement du territoire.

Les rapports qui ont été présentés par nos collègues Kucheida et Balligand ont suggéré un certain nombre de mesures concrètes qui pourraient contribuer à traduire assez vite ces perspectives dans la réalité. J'ai noté que ces diverses suggestions recueillaient un assentiment très large sur ces bancs et j'étais sur le point de m'en réjouir quand les propos de M. Olivier Guichard sur la langue de bois ont introduit comme une inquiétude dans mon esprit.

J'observe cependant un véritable accord, me semble-t-il, parmi nous pour refuser les conséquences spatiales de la logique du marché et pour exiger de l'Etat qu'il joue un rôle effectif pour maintenir une certaine harmonie dans le développement des territoires. J'ai été heureux, monsieur le ministre, de vous entendre parler du rôle fédérateur de l'Etat. Je crois que l'Etat a des responsabilités très fortes à exercer dans ce domaine.

Dans ce débat qui commence, je voudrais apporter le témoignage d'un président de région, dont l'expérience n'est peut-être pas complètement significative. La majorité qui le soutient n'est pas exactement celle que l'on rencontre aujourd'hui dans la plupart des régions françaises. Ce n'est pas une très grande région. En revanche, la lecture du rapport Kucheida m'a appris que c'était la région dans laquelle l'effort d'action régionale était le plus fort : si la moyenne nationale est à l'indice 100, nous en sommes à 137 en Limousin et, selon le rapport Kucheida, à 85 dans la région parisienne.

Ma contribution à ce titre portera sur trois points.

Je démontrerai pourquoi une politique ambitieuse et forte d'aménagement du territoire est aujourd'hui nécessaire ; j'expliquerai pourquoi les régions me paraissent devoir être au cœur de cette politique et je préciserai à quelles conditions elles pourront jouer le rôle que l'on peut attendre d'elles en la matière.

Il est grand temps d'engager une politique d'aménagement du territoire forte, de donner un second souffle à l'aménagement du territoire pour trois raisons.

La première, c'est l'Europe. Sur ce point, le rapport de la commission de la production et des échanges est trop mesuré. En effet, si la construction du marché unique va consolider les zones les plus fortes dans l'espace européen, elle va affaiblir les autres, et nous devons nous y préparer. Il faut aussi répéter que la politique régionale des communautés européennes dispose de moyens dérisoires. Elle a été orientée à juste titre vers le pays du Sud, mais, du même coup, elle traite de la même manière, en France, une région comme Rhône-Alpes et une région comme le Limousin. Cette politique n'aurait de sens que si elle était relayée par une politique nationale forte d'aménagement du territoire.

La deuxième raison, que j'évoquerai d'un mot, car on en a beaucoup parlé, c'est la décentralisation qui, même si elle est timide, constitue un mouvement irréversible qui accroîtra les inégalités entre les régions, entre les villes.

Enfin la dernière raison, c'est la modernisation des services publics. Infiniment nécessaire, nous le sentons bien, elle doit tenir compte au premier chef de préoccupations de compétitivité. Mais elle peut conduire la S.N.C.F., la poste, les télécommunications, l'université, la recherche, les services de santé, à négliger les espaces où ce qu'on appellera la rentabilité sera tenue pour insuffisante.

Or, ces projets - l'Europe, la décentralisation, la modernisation des services publics - nous ne les subissons pas ; ce sont les nôtres. Mais nous refusons en même temps les inégalités territoriales auxquelles ils pourraient conduire. Nous avons le souci de la cohésion nationale. Vous avez parlé, à juste titre, me semble-t-il, monsieur le ministre, du défi de la cohésion nationale. Ce souci de la cohésion nationale, qu'exprimait si bien au printemps de 1988 le thème de la France unie. Nous avons dès lors l'obligation de veiller à ce qu'au-

cune parcelle du territoire national ne se sente exclue. Nous ne serions plus nous-mêmes, nous les socialistes, si nous conduisions ces objectifs sans la préoccupation de l'équilibre dans le territoire.

Dans la conception et la mise en œuvre de cette politique, les régions me semblent devoir jouer un rôle essentiel. Tout d'abord - mais ce n'est peut-être pas l'essentiel - parce que c'est ainsi que la loi de 1982 l'a prévu et il n'y a pas de raison de ne pas la respecter. Ensuite parce que la région est, je crois, un bon espace pour conduire une réflexion globale sur le développement harmonieux de son territoire, pour mobiliser les acteurs de son développement autour d'un projet collectif. J'ai entendu aujourd'hui célébrer le retour à la prospective régionale. Vous permettez au président de la région Limousin de s'en réjouir, puisque cette région a cru possible de se lancer dans un projet relativement ambitieux en la matière et a montré qu'elle pouvait le conduire à son terme.

Je crois aussi que la région est bien placée, d'une part, pour mener avec l'Etat la discussion sur la place que son territoire doit tenir dans la politique générale d'aménagement du territoire, d'autre part, pour déceler les disparités infrarégionales : inégalités entre départements, inégalités entre bassins d'emplois, les identifier, les freiner, les atténuer.

Puis, on peut s'appuyer sur la région parce que nos concitoyens croient en la région. On ne l'a pas dit suffisamment et on a trop souvent esquissé, après quatre ans, un bilan de la décentralisation - comme si c'était raisonnable après quatre ans ! - en concluant que tel échelon est le vainqueur de la décentralisation. Cela n'a pas de véritable signification. Mais j'appelle votre attention sur les sondages effectués depuis 1986, par l'observatoire interrégional du politique, qui reconnaissent de plus en plus la région comme l'échelon politique et administratif d'avenir : 66 p. 100 de l'échantillon interrogé en 1989. A un moment où on s'interroge un peu sur les institutions politiques, il ne me paraît pas indifférent de s'appuyer sur une institution en laquelle l'opinion a confiance. Je ne voudrais pas que l'on juge l'institution régionale sur les politiques régionales conduites depuis quatre ans. Il est possible que dans certaines régions telle majorité n'ait pas estimé pouvoir aller au bout des possibilités de l'institution régionale.

Pour que les régions jouent leur rôle en matière d'aménagement du territoire - ce sera mon dernier point - elles doivent en avoir les moyens. Il faut les leur donner sur plusieurs terrains.

Sur le terrain institutionnel en tout premier lieu : elles doivent avoir une approche régionale des problèmes de développement. Elles doivent savoir s'élever au-dessus du localisme. Il ne faudrait pas que, par inadvertance, une réforme du mode de scrutin des conseils régionaux vienne plonger les régions dans le localisme dont, me semble-t-il, elles ont su s'éloigner.

Les régions doivent travailler mieux entre elles qu'elles ne l'ont fait jusqu'à maintenant. Mais cette coopération entre les régions devrait être accompagnée d'une autre coopération : la coopération entre départements ministériels, monsieur le ministre, ou la coopération entre directions d'un même ministère. On a le sentiment que c'est un véritable miracle lorsqu'on réussit, par exemple, à édifier une construction qui servira à la fois aux élèves d'un lycée agricole, aux étudiants d'un I.U.T. et aux étudiants d'une université. On a l'impression que l'on commettrait une offense irréparable au droit budgétaire si un centime venu du ministère de l'industrie bénéficiait à une entreprise du secteur agro-alimentaire qui, lui, relève de l'agriculture ! J'ai enseigné pendant vingt ans le principe de l'unité de l'Etat, mais il y a des moments où je me demande si je n'ai pas un peu trompé les étudiants auxquels je m'adressais.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, mon cher collègue.

**M. Robert Savy.** Je conclus.

S'il faut donner des moyens aux régions, c'est sur le terrain de leurs compétences qu'il faut se placer. Leur faiblesse tient à cela. Nous avons beaucoup de retard sur nos grands partenaires de la Communauté.

Il n'y a pas de compétences propres des régions. Il n'y a que des compétences partagées avec l'Etat. Pourquoi pas ? Le partage des compétences me paraît un bon moyen de prévenir le clientélisme central ou le clientélisme local ; je

n'exclus aucun des deux. Mais il faudrait que le domaine des compétences partagées soit infiniment plus vaste. Etait-il raisonnable de recentraliser la P.A.T. ? Je n'en suis pas sûr !

Il faut aussi - je me contenterai de l'évoquer parce que je n'ai pas oublié qu'il était temps de conclure - donner des moyens juridiques aux régions, mieux utiliser les contrats de plan, et je partage de nombreuses observations faites avant moi sur ce sujet par M. Olivier Guichard. Si on veut clarifier les compétences, il ne faut pas multiplier les contrats. Nous avons la responsabilité, nous les premiers gestionnaires des collectivités territoriales d'après la décentralisation, d'investir le domaine qui est le nôtre en évitant d'aller trop souvent dans le domaine des autres. Le domaine des régions est celui de l'aménagement du territoire et du développement régional. Il faudrait qu'elles y restent.

Telles sont les remarques que je voulais présenter, monsieur le ministre, à la suite de votre déclaration. Elles procèdent d'une conception exigeante du rôle de l'Etat, qui est le gardien de grands équilibres, et aussi de l'idée que l'aménagement du territoire ne doit pas être quelque chose comme le R.M.I. des régions oubliées mais une composante essentielle de nos grandes ambitions, par exemple, la modernisation du service public, la décentralisation ou l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat parlementaire que le Gouvernement a décidé d'ouvrir sur l'aménagement du territoire ne soulève pas, heureusement, les passions que l'on a pu mesurer lors de récents débats.

Il est pourtant important - en dépit de l'absence du Premier ministre - comme le prouvent les interventions nombreuses et documentées.

Le silence, en effet, ne peut plus durer sur des problèmes aussi difficiles et aussi graves que ceux qui ont été et seront évoqués au cours de ce débat. Notre pays marche de plus en plus à deux vitesses, l'aménagement du territoire est en panne depuis plusieurs années et les petits remèdes ne suffisent plus.

M'adressant à vous, monsieur le ministre, donc à l'Etat, je lui demande d'adopter des attitudes positives.

Première exigence : il faut prendre la mesure des impératifs de l'aménagement du territoire.

Un certain nombre de faits doivent inspirer la politique gouvernementale, et je voudrais en citer quelques-uns.

Depuis l'élargissement de la Communauté aux Douze, le territoire français est situé au centre de l'Europe. Il est le lieu de passage obligé des voies de communication.

Premier pays pour la surface du territoire, l'un des derniers pour la densité démographique, la France a une richesse immense : son espace. Elle doit l'utiliser au mieux et non l'abandonner.

La France se caractérise par un contraste croissant entre la concentration des personnes et des activités dans les grandes agglomérations et la désertification d'espaces de plus en plus nombreux. Est-il raisonnable de s'abandonner à cette tendance, alors que les moyens technologiques dont nous disposons permettent de poursuivre presque partout des activités, même industrielles ?

La décentralisation, instrument de démocratie locale, levier d'initiatives et de responsabilités, apparaît aussi de plus en plus comme un instrument de différenciation entre régions, départements, villes riches, qui se développent, et régions, départements, villes moins riches, qui s'appauvrissent.

La croissance économique retrouvée depuis trois ou quatre ans aggrave encore ces écarts, notamment au détriment des secteurs de conversion et des régions en difficulté.

Face à ces faits, que nul ne peut contester, l'Etat doit-il rester inerte, selon une fausse idée du libéralisme que, personnellement, je n'accepte pas, ou être interventionniste à la mode jacobine ?

Sa mission, je crois, est d'une autre nature : il doit agir contre les tendances naturelles quand elles portent atteinte à l'intérêt général, tendances à la concentration, à la désertification, au déséquilibre.

L'Etat a un devoir de rééquilibrage de l'ensemble du territoire.

Autre mission : il doit mettre en valeur tous les atouts du pays : les territoires - et que dire de la qualité du territoire français ! -, les ressources humaines - récemment un journaliste disait qu'un lycéen de Maubeuge devait avoir autant de chances que celui de Neuilly - les dynamismes locaux qui existent partout et qui doivent être reconnus, soutenus, encouragés.

L'aménagement du territoire est pour l'Etat une mission globale, donc interministérielle.

Le Premier ministre lui-même doit exercer une tâche d'impulsion et de coordination. Il doit donc disposer auprès de lui de la D.A.T.A.R. Quant à vous, monsieur le ministre chargé de l'aménagement du territoire, dont nous connaissons personnellement les efforts, vous devriez être directement rattaché au Premier ministre.

L'Etat doit donc se donner les moyens d'une politique d'aménagement du territoire. Il ne les a pas actuellement, ni dans les structures gouvernementales, ni dans les ressources financières.

Parlons des ressources. Ce n'est pas avec les moyens prévus dans le budget que l'Etat peut conduire une véritable politique d'aménagement du territoire.

Constatons le déséquilibre flagrant qui existe entre les crédits budgétaires destinés à éponger des déficits - je pense aux Charbonnages ou à la R.A.T.P. - et les crédits destinés à favoriser l'aménagement du territoire et à assurer le développement local.

Constatons le déséquilibre flagrant qui existe entre les crédits destinés à la région parisienne - D.G.F., universités, recherche scientifique, R.A.T.P. encore - et ceux qui sont destinés aux autres parties du territoire. Récemment, le ministre de l'agriculture proposait de situer le grand centre de la recherche et de la formation agricole en région parisienne !

Constatons aussi l'évolution défavorable des services publics en milieu rural. On en a beaucoup parlé.

La décentralisation est la théorie, la concentration reste, de fait, sinon de droit, la pratique gouvernementale et administrative.

Pour que l'Etat puisse affirmer qu'il a une politique d'aménagement du territoire, il faut qu'il s'en donne les moyens, par des décisions et par des crédits. Il ne faut pas que des artifices divers lui permettent de reculer devant ses responsabilités, comme on l'a vu à propos des autoroutes.

Se donner les moyens, cela veut dire renforcer considérablement les crédits destinés à la prime d'aménagement du territoire pour accueillir des investissements importants, notamment étrangers, et augmenter notre secteur industriel mis à mal par la crise. Votre action ne sera pas crédible si le crédit pour la P.A.T. est inférieur à un milliard de francs.

Cela veut dire favoriser fortement la recherche et l'accueil des investissements industriels étrangers et des quartiers généraux de sociétés étrangères, aider à la localisation des petits projets industriels dans le milieu rural, en particulier dans les milieux en difficulté, et aider les petites et moyennes entreprises de service à l'industrie, dans les villes moyennes et petites.

Se donner les moyens, cela veut dire favoriser les regroupements des communes grâce à des incitations fortes : les aides aux P.M.E.-P.M.I. pourraient être liées à une action intercommunale.

Cela veut dire susciter des maillages entre grandes villes et villes moyennes pour faire jeu égal avec les grandes agglomérations européennes, entre villes moyennes et leur environnement territorial grâce à des incitations adaptées, et en développant l'enseignement supérieur et la recherche.

Se donner les moyens, cela implique que le F.I.A.T. dispose de ressources plus importantes pour favoriser des politiques locales significatives de développement. Ce n'est plus le cas actuellement alors que cela le fut dans le passé.

Se donner les moyens d'une politique d'aménagement du territoire, cela signifie désenclaver le territoire français et faciliter les liaisons européennes, non seulement par les T.G.V., mais aussi par la réalisation complète des schémas autoroutiers de 1987 et 1988, pour lesquels l'Etat s'est engagé, à raison de 300 kilomètres par an, pas moins. Il faut être conscient qu'une ville moyenne, un pays, sans T.G.V. et non reliés à l'autoroute, seront les « oubliés » du développement : une bonne moitié du territoire !

Mais se donner des moyens demande du courage, car il ne s'agit pas, bien sûr, d'augmenter les prélèvements publics. Il faut que le Gouvernement sache que se donner les moyens, c'est donner la priorité au développement, à l'avenir, plutôt qu'à la conservation de structures du passé.

Je viens de dire que l'aménagement du territoire donne la priorité à l'avenir, donc à l'espoir. Il y a des gens, des équipes, des réseaux, partout sur le territoire français, qui y croient, qui agissent, avec leurs moyens et leurs compétences.

Pour qu'une politique d'aménagement du territoire puisse être efficace, il est indispensable que l'Etat prenne en considération l'existence et l'intérêt des réseaux de développement et d'aménagement. Une politique se conduit au sommet, mais son efficacité se mesure à la base.

Vous avez pris une initiative, la création du CRIDEL, pour établir une concertation forte entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les réseaux de développement qui sont directement concernés par l'aménagement du territoire. Très bien, mais à la condition que cela ne soit pas une structure de plus, au sommet, à Paris.

Les réseaux de développement local et de l'aménagement du territoire créent, sur le terrain, des concertations et des cohérences, multipliant ainsi les différences d'approche des problèmes, mais aussi les moyens de leurs solutions. Ce volontarisme est essentiel au développement local.

Monsieur le ministre, nous vous avons demandé très clairement, et à plusieurs reprises, un soutien de ces réseaux, sous deux formes : une reconnaissance officielle de leur rôle, une aide à leurs structures.

Si l'Etat veut avancer dans le domaine du développement local, avec des relais sur le terrain, il ne peut se contenter de travailler seulement avec des services administratifs, même déconcentrés. Il ne peut uniquement compter sur des actions contractuellement conduites avec les collectivités territoriales. Il doit agir en concertation avec les réseaux et en les soutenant. La réponse est attendue et vous appartient, et l'efficacité de toute politique d'aménagement du territoire en dépend.

L'Etat, aujourd'hui, a une chance extraordinaire, la croissance économique retrouvée, ce qu'il n'a pas eu de 1974 à 1987. Elle permet le développement et la diminution du chômage, à la condition que la liberté d'action des entreprises soit assurée.

Mais, à elle seule, la croissance économique ne crée pas l'aménagement du territoire. Le développement économique peut être concentré, là où toutes les conditions économiques sont satisfaites. C'est ce que nous connaissons actuellement, et qui va à l'encontre de l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi s'impose fortement la nécessité d'un rééquilibrage entre tous les territoires grâce à la mise en œuvre de moyens importants et à une répartition harmonieuse des moteurs de croissance : la recherche, l'enseignement supérieur, les moyens de communication, les entreprises.

Il faut que le Gouvernement et son Premier ministre - il n'est pas là mais j'espère que vous lui transmettez le message - nous démontrent par des décisions qu'ils se donnent les structures et les moyens de cette politique et qu'ils manifestent, en même temps, la volonté d'une véritable concertation avec tous les partenaires du développement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Massat.

**M. René Massat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais apporter le témoignage d'un élu confronté aux problèmes posés par l'existence de mono-industries, qu'elles soient textiles, métallurgiques ou papetières, et formuler une proposition dont la mise en œuvre pourrait aider à atténuer la gravité de certaines situations.

S'il est vrai que l'Ariège peut apparaître comme un département industriel puisque la part de la population active employée dans le secteur secondaire y atteint un niveau un peu supérieur à la moyenne nationale, les industries qui y sont implantées sont périodiquement exposées à des menaces très préoccupantes.

Ces menaces sont d'une actualité brûlante dans le bassin textile de Lavelanet-Mirepoix. En effet, il y a un peu moins d'un an, les établissements Roudière, dans le cadre d'une res-

truction, licencieraient 750 personnes sur les 2 250 salariés que comptait l'unité de production. Or 450 nouveaux licenciements sont annoncés, sans que les précédents aient été compensés par la moindre création d'emplois.

Sans tenir compte de la conjoncture ou du contexte international, qui confèrent à ces problèmes une particulière acuité, je suis conduit à partir de cet exemple particulier à des considérations de portée générale que je voudrais soumettre à votre réflexion.

Lorsqu'elles abandonnent une unité de production en s'engageant dans un procès de restructuration, les entreprises assument une partie du coût social de leur décision, sous forme de versements financiers - indemnités de licenciement, « garanties » de ressources pour les départs anticipés à la retraite - ou de sauvegarde de l'emploi par embauche dans une autre unité de production du même groupe.

Mais elles n'ont pas pour règle, généralement, de prendre en compte le « coût économique territorial » de leur opération, c'est-à-dire les incidences de la désintégration de l'économie locale induite par cet abandon. Un pas supplémentaire est donc à faire, sauf à admettre que les objectifs de l'aménagement du territoire soient impunément bafoués.

Les entreprises nationales y seraient associées, s'il est vrai que la logique de leur fonctionnement doit les conduire à échapper à la seule considération d'intérêts privés et d'incitations de court terme, pour intégrer à leurs paramètres de décision la référence à l'avantage collectif à long terme, de même que les entreprises privées à qui, en ces circonstances, les pouvoirs publics apportent leur soutien.

Les unes et les autres seraient appelées à verser une contribution, pondérée par l'ampleur de l'opération de retrait et le volume des concours publics accordés à la restructuration, à un fonds de compensation inter-entreprises pour l'aménagement du territoire, le FOCIAT.

Ce fonds aurait pour fonction de favoriser l'implantation d'activités de substitution dans les zones victimes d'une délocalisation ou d'un abandon de production et habilitées à bénéficier des aides au développement régional, en prenant des participations dans les sociétés qui seraient conduites à y investir.

Il lui serait loisible de se désengager progressivement par la négociation de ses parts dans un délai de trois à cinq ans.

La mise en œuvre d'un tel projet, dont les modalités restent à définir, apporterait des garanties nouvelles aux parties du territoire qui sont exposées à des menaces de ce type.

Elle semble constituer, en tous cas, un moyen raisonnable de responsabiliser les entreprises au regard des objectifs de l'aménagement du territoire, sans leur imposer des charges qui, par l'origine de leur financement, leur volume et leur durée, seraient de nature à gêner leur fonctionnement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. René André.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Aménager le territoire, monsieur le ministre, c'est notre ambition, c'est notre devoir, et ce doit être aussi l'un des grands desseins de la France. Elle en a les moyens, si elle en a la volonté politique.

Engager les actions qui, dans le cadre du Plan, permettront à l'ensemble du territoire national de bénéficier de l'expansion et du développement, ce devrait être la mission de votre gouvernement.

Le général de Gaulle disait : « Il faut donc que soient mises en œuvre toutes les ressources matérielles et humaines du pays. Il faut que notre Plan aménage en conséquence l'action de l'Etat sur tout le territoire. »

Pour qu'elle soit efficace et significative, une politique d'aménagement ne doit pas se substituer aux initiatives locales. Elle doit au contraire les susciter, les encourager, les rendre possibles avec la même énergie, quelle que soit leur localisation sur le territoire.

Le rôle d'un gouvernement qui veut mettre en œuvre une véritable politique d'aménagement du territoire est donc de maintenir les équilibres entre les régions, de compenser les handicaps, d'organiser la régulation au plan national.

Le rôle de l'Etat devrait être d'éviter le développement d'une France urbaine au détriment de la France rurale !

Votre rôle devrait être d'empêcher l'exode rural, de lutter contre la désertification des zones fragiles, hélas ! confirmée par le dernier recensement.

Votre rôle devrait être d'encourager le maintien dans ces zones des activités essentielles, comme l'agriculture, le commerce ou l'artisanat, sans lesquelles aucune politique de développement ne peut être envisagée !

Hélas ! la France rurale se sent délaissée et les zones fragiles, les pays de montagne se sentent en péril, car les disparités s'aggravent, les handicaps s'alourdissent, la ruralité vit mal l'entrée dans l'an 2000.

Président du groupe d'étude de la montagne de notre assemblée, je peux vous dire que, toutes tendances politiques confondues, mes collègues partagent ces inquiétudes.

Pourtant, la France de ces zones fragiles, la France de la montagne n'est pas négligeable, monsieur le ministre : quarante-cinq départements concernés, quatre millions d'habitants, 23 p. 100 de notre territoire pour plus de 6 000 communes.

Cette partie du territoire à un caractère particulier, si particulier que la spécificité de la montagne est reconnue par la loi montagne votée à l'unanimité en 1985 qui prévoit dans son article 1<sup>er</sup> que l'identité et les spécificités de la montagne sont reconnues par la nation et prises en compte par l'Etat dans les actions qu'il conduit ».

Le Gouvernement devrait donc au préalable fixer ses objectifs à travers le Plan et ensuite se donner les moyens de les atteindre grâce à une véritable politique d'aménagement du territoire.

Alors Monsieur le ministre, expliquez-moi pourquoi le X<sup>e</sup> Plan, en contradiction totale avec la loi montagne...

**M. Jean-Pierre Kucheld.** Œuvre de M. de Caumont !

**M. Patrick Ollier.** ... ne prévoyait rien pour la montagne. Il a fallu l'amender, sur ma proposition, afin que la spécificité de la montagne soit incluse, et encore, en trois mots seulement sur 100 pages.

Vos déclarations sur votre volonté de nous aider sont intéressantes, je les apprécie. Mais comment expliquer cet oubli qui nous a profondément touchés ? Comment accepter sans réagir que 500 cantons de cette France rurale se désertifient, que les disparités s'aggravent entre la France qui se développe et l'autre, la nôtre, celle de la montagne et des zones fragiles ?

Aménager le territoire, compenser les handicaps en donnant à chaque région la chance de prendre toute sa part à l'expansion nationale, c'est tout d'abord aider au désenclavement.

Le désenclavement de nos départements de montagne doit être un de vos objectifs prioritaires. Le Massif Central, les hautes vallées des Pyrénées, du Jura, des Vosges ou des Alpes du Sud ne doivent pas être exclus du programme routier national.

Les autoroutes des grands axes nationaux de communication doivent aussi être conçues en termes d'aménagement du territoire et non pas uniquement pour désengorger les axes saturés. Par exemple, relier Marseille à Grenoble par l'axe alpin sans passer par Gap serait laisser passer une chance historique de désenclaver les Hautes-Alpes et d'induire leur développement économique tout en allégeant l'autoroute de la vallée du Rhône ! Cela relève bien de l'aménagement du territoire.

C'est pour désenclaver la France rurale que nous demandons le maintien du programme autoroutier engagé par le gouvernement de Jacques Chirac, c'est-à-dire 300 kilomètres par an !

L'électrification des lignes ferroviaires, les programmes T.G.V. doivent aussi être pris en compte dans la politique de l'aménagement du territoire.

Eviter la désertification de nos vallées relève aussi de l'aménagement du territoire, monsieur le ministre. Il s'agit là de l'objectif le plus important à atteindre pour la politique qui doit être mise en œuvre.

Comment y parvenir ? Tout d'abord, en permettant le maintien de l'agriculture de montagne, qui est la condition incontournable du développement local. Oui, on peut créer des commerces, des P.M.E. Oui, on peut développer le tourisme. Oui, mais à une condition : que nos agriculteurs continuent à faire vivre nos hautes vallées, continuent à produire, mais aussi à entretenir l'espace rural, à entretenir la montagne. Avez-vous réfléchi à ce que coûterait l'entretien de ces

espaces pour l'accueil du tourisme ou, tout simplement, pour éviter les incendies si, demain, les collectivités devaient remplacer les agriculteurs disparus ?

Oui, il vous revient de donner aux agriculteurs la possibilité de poursuivre leur activité en montagne malgré les handicaps naturels auxquels ils se heurtent.

Si l'agriculture représente un secteur essentiel de l'économie française, elle joue au niveau de l'espace rural un rôle important en termes d'occupation, d'animation et de maintien de l'équilibre économique.

Pour cela, il faut arrêter la diminution des chapitres du budget de l'agriculture consacrés aux équipements des zones défavorisées, arrêter la diminution des fonds destinés à nos zones - F.I.A.M., F.I.D.A.R., F.I.A.T. - qui ont baissé de près de 30 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il ne faut pas nous dire « L'Europe augmente ses crédits et compense les diminutions ». Non ! Non ! Monsieur le ministre. Raison de plus, au contraire, pour maintenir notre niveau d'intervention afin que les efforts en faveur des régions défavorisées soient encore plus importants.

Un agriculteur qui abandonne, c'est une famille qui quitte la vallée, c'est une école qui ferme, c'est un village qui meurt. Il faut réagir ! Il faut régier définitivement le problème de la pluriactivité, seul moyen de permettre, avec les activités saisonnières, le maintien de notre agriculture de montagne. Cela relève aussi de l'aménagement du territoire.

C'est question de volonté politique. Etes-vous décidé, monsieur le ministre, à aller jusqu'au bout des décisions qu'implique cette volonté ? Je veux le croire, mais j'en doute lorsque je constate les décisions prises par les différents ministres sans concertation - vous n'en êtes pas responsable, bien sûr - et qui aboutissent, en matière de services publics, par exemple, à une accélération de la désertification par la disparition de ces services publics en zone de montagne.

Je le disais, une école qui ferme, c'est le début du processus infernal. Mais une perception qui ferme, une poste ou une gendarmerie qui disparaît, c'est aussi la désertification qui s'accélère par l'aggravation des handicaps.

L'Etat a le devoir de proposer aux Français des services publics équivalents sur l'ensemble du territoire. C'est son rôle que de moduler les critères dits de rentabilité - a-t-on vu un service public rentable ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) - qu'il exige maintenant, afin que les zones fragiles soient exclues des restructurations. C'est de la responsabilité du Gouvernement de le décider. Vous ne pouvez pas déclarer votre volonté de faire de l'aménagement et, en même temps, laisser les ministres faire du démantèlement des services publics. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. René Drouin.** La droite défenseur des services publics, c'est un comble !

**M. Patrick Ollier.** Il faut donner à la commission départementale de maintien des services publics créée par le Gouvernement de Jacques Chirac en 1988 les moyens de discuter avec les administrations centrales et d'empêcher ce genre de hold-up sur nos services publics. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Faites vite, monsieur le ministre, car le mouvement s'accroît et il n'est que temps de l'interrompre.

Le désenclavement assuré, l'agriculture disposant des moyens de vivre, les services publics étant maintenus, nous pourrions mettre en œuvre le développement local. Nous en avons la volonté.

De nouvelles perspectives d'un mode de développement plus qualitatif existent en effet : attachement au pays, à la qualité de l'environnement, développement des loisirs, explosion du tourisme sont autant de chances à saisir pour la France rurale. Faut-il encore prendre, par exemple, des mesures d'aide à l'accueil des touristes par l'encouragement à la création d'une hôtellerie de qualité dans les zones de montagne.

Je suis convaincu, au moment où la France arrive au premier rang mondial du tourisme, que les zones de montagne représentent un fantastique atout pour notre pays. Cela aussi dépend de l'aménagement du territoire. Alors, monsieur le ministre, il faut empêcher qu'un de vos collègues au sein du Gouvernement ne mette en cause le développement du tourisme dans tous nos massifs de montagne en décidant, comme M. Jospin l'a fait, de changer, entre autres, les dates

de vacances de printemps, de telle sorte que la montagne perdra encore 20 p. 100 de son chiffre d'affaires si une telle décision n'est pas rapportée !

**M. René Drouin.** Quarante milliards d'excédents en 1989 pour le tourisme ! Du jamais vu !

**M. Patrick Ollier.** Maire d'une station de sports d'hiver, je peux vous dire, monsieur le ministre, que les conséquences d'une telle mesure sont catastrophiques pour nous. Cela relève aussi d'une politique d'aménagement du territoire et de la coordination que le Premier ministre doit imposer dans le cadre de cette politique.

Il convient aussi d'œuvrer au renforcement des activités artisanales et agro-alimentaires et des petites industries. J'y ajouterai la recherche systématique des activités qui peuvent être effectuées à domicile, notamment des travaux informatiques tels que la saisie de données, le télé-travail, etc.

Comme le propose Mme Nicole Catala, il faut, enfin, mettre en œuvre pour nos régions rurales la technique des zones d'exception du type des zones d'entreprise qui ont été autorisées par la Communauté. Dans ces zones, qu'on les appelle zone de développement rural ou de tout autre nom, pourraient s'appliquer des règles fiscales allégées, par exemple pour l'assiette de la taxe sur le foncier non bâti.

Malheureusement, monsieur le ministre, le bilan n'est pas encourageant. Le déséquilibre entre la France urbaine et la France rurale s'aggrave dans un contexte de croissance favorable. La mise en œuvre de la décentralisation, qui redistribue une partie des pouvoirs, implique plus que jamais l'application d'une véritable politique d'aménagement du territoire, politique que la proximité de l'échéance du Marché unique européen rend encore plus nécessaire.

Face à une situation qui ne cesse de se dégrader, face aux prévisions alarmistes du X<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement doit réagir et donner au ministre compétent les moyens de cette politique indispensable.

La D.A.T.A.R. doit voir son budget de 700 millions de francs au moins doublé, et même triplé, sur cinq ans. Les fonds spécifiques doivent être remis à niveau et leur diminution stoppée. Le budget du ministère de l'agriculture doit être renforcé pour l'équipement de la montagne. Les primes d'aménagement du territoire - cela a été dit, mais je préfère le répéter car c'est capital pour nous - doivent être reconsidérées pour stimuler les implantations de P.M.E. Il faut également attribuer ces primes aux petits projets avec un coefficient « bonificateur montagne ».

La taxe sur le foncier non bâti doit progressivement disparaître dans les zones fragiles et la taxe professionnelle bénéficier d'une meilleure péréquation nationale. La fiscalité des entreprises doit être allégée pendant la période d'installation dans les zones de montagne, les contrats de plan modulés en fonction de la richesse des zones concernées, l'intercommunalité stimulée par des mesures incitatives liées à la création de « zones d'activités rurales », la recherche décentralisée pour donner notamment une chance de plus à la France rurale.

Pour être plus efficace, il faut donner à un ministre de plein droit, rattaché directement au Premier ministre - cela a été dit aussi - une autorité interministérielle, avec le pouvoir de décider et mettre de l'ordre au sein des quarante organismes qui traitent de la montagne d'une manière désordonnée auprès des différents ministères.

Il faut, enfin, appliquer la loi montagne dans tous ses articles.

Ces quelques suggestions s'ajoutent aux propositions que je viens de formuler au nom du groupe du R.P.R. et seraient de nature à relancer l'aide aux zones de montagne.

Le général de Gaulle disait, il y a vingt-cinq ans : « Notre temps est celui de l'aménagement du territoire. » En cette année de Gaulle, la France aurait tout intérêt à ce que vous vous inspiriez de cette phrase.

Au-delà des déclarations d'intention auxquelles nous souscrivons, nous vous demandons de prendre conscience des difficultés qui menacent la France rurale, des périls qui guettent nos zones de montagne. Vos discours sont séduisants, vos manques de décisions sont inquiétants, vos manques de moyens édifiants !

Nous ne voulons pas d'une France à deux vitesses, nous ne voulons pas être les sous-développés du territoire national. Attention, monsieur le ministre, aux laissés-pour-compte de l'aménagement du territoire ! Entendez l'appel des populations qui veulent assurer par elles-mêmes leur développe-

ment, mais qui ont besoin pour cela que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour compenser leur handicap.

La France de la montagne veut vivre. Elle attend de vous que, grâce à une véritable politique d'aménagement du territoire, vous lui en donniez les moyens ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. René Drouin.

**M. René Drouin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes un certain nombre dans cette Assemblée à nous féliciter de l'attitude que nous avons adoptée, à l'automne dernier, lors de l'examen des crédits de l'aménagement du territoire.

Il y avait alors un large accord pour considérer que ces crédits, en baisse depuis plusieurs années, ne permettaient pas, en termes de moyens, de remplir avec efficacité les objectifs nécessaires et ambitieux du développement régional que vous aviez fixés, monsieur le ministre, au nom du Gouvernement.

Vous aviez alors marqué votre accord pour qu'un large débat, précédé des réflexions nécessaires, ait lieu au sein de la représentation nationale. Cette réflexion a permis des échanges d'idées passionnants au sein d'une mission d'information, à laquelle j'appartenais, présidée par mon ami Michel Dinot.

S'agissant des propositions de notre rapporteur Jean-Pierre Kucheida, j'y souscris, convaincu de leur efficacité et de leur impact, alors qu'à un moment, entre 1986 et 1988, les tenants du libéralisme à tout crin, alors au pouvoir, songeaient sinon à supprimer la D.A.T.A.R. et la politique d'aménagement du territoire, du moins à ne pas en faire une de leurs priorités, comme en témoignent les nombreuses coupes budgétaires qui ont suivi.

Le rapport Kucheida témoigne d'un état d'esprit qui, à mon sens, doit être celui d'une majorité de progrès : mener une action volontariste de développement régional pour assurer une dynamique au territoire national. Ce rapport constituera à cet égard, j'en suis persuadé, une étape significative de la réflexion sur l'aménagement du territoire dans notre pays.

En effet, mes chers collègues, la politique d'aménagement du territoire est aujourd'hui encore marquée par les grandes orientations insuffisantes dans les années soixante.

Avec la crise économique, il a fallu répondre aux problèmes spécifiques que posait la difficile conversion des régions de mono-industrie en crise. Permettez ainsi à l'élu des régions sidérurgiques que je suis de se souvenir de la gravité des très difficiles périodes des années quatre-vingts.

Ma région n'oublie pas, bien sûr, tout ce qui a été fait grâce aux pôles de conversion, sur lesquels je concentrerai mon propos, selon la politique initiée par Pierre Mauroy dès 1981, puis développée par Laurent Fabius. Cependant, l'approfondissement de la construction européenne, les compétences accrues des collectivités locales, les progrès dans les communications et les télécommunications ne permettent plus de raisonner comme au début des années soixante. Aussi, je pense que le rapport Kucheida débouchera, si les moyens sont donnés, sur une nouvelle politique d'aménagement du territoire proche du terrain et des réalités concrètes.

Monsieur le ministre, je veux profiter de ce débat pour faire le point sur les problèmes qui affectent les zones de conversion et les régions en risque de marginalisation, afin de dégager les évolutions qui s'imposent en la matière. Car c'est avec ces régions, et seulement avec elles, que nous pourrions créer une dynamique du territoire national. Il n'y a pas de régions vouées à un déclin définitif et d'autres, plus rares, vouées au privilège du développement.

La politique des pôles de conversion a aujourd'hui largement fait ses preuves. Des situations en nette amélioration, pour ce qui est de la Lorraine, à Longwy - c'est un peu moins vrai dans le bassin houiller -, voire dans d'autres régions, au Creusot, à Montceau-les-Mines ou à Dunkerque, en sont la preuve concrète. Il conviendrait aujourd'hui d'entreprendre un effort plus marqué dans un certain nombre de secteurs qui ont souffert ou souffrent tout autant. Il en est par exemple ainsi des vallées de l'Orne et de la Fentsch, en Moselle, ou du Valenciennois.

Je voudrais rappeler que sous l'impulsion du Premier ministre Pierre Mauroy et de Gaston Defferre, la politique des pôles de conversion a largement répondu aux attentes de leurs initiateurs, mais aussi des industriels et de la population. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut notamment que la politique d'aménagement des territoires défavorisés soit plus globale, s'inscrive dans le cadre d'une durée suffisante et mette en œuvre des moyens exceptionnels.

*A contrario*, l'effort amplifié consenti au profit de certaines zones doit être supprimé. Pourquoi pas à Dunkerque, par exemple, où la synergie créée par le tunnel sous la Manche et la zone franche portuaire ont apporté des résultats non négligeables ?

La mise en œuvre d'une stratégie globale passe par la réalisation d'un certain nombre de conditions *sine qua non*.

La priorité doit être donnée à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, qui contribuent non seulement à agir sur le moral et la mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux, mais aussi à attirer les investisseurs extérieurs potentiels, car il faut, dès le début, changer l'image des régions et des vallées de mono-industrie. Cela coûte cher, monsieur le ministre, et les moyens mis à votre disposition sont largement insuffisants.

Il va de soi que le désenclavement routier et autoroutier est un point essentiel de la politique à mener dans les pôles de conversion, car les entreprises ne viendront pas si les moyens de liaison sont insuffisants. Cette notion de désenclavement doit d'ailleurs s'étendre à d'autres secteurs, tels que les postes et télécommunications, les services, le tissu commercial et artisanal, et j'en passe, réalisant par là même une réelle synergie entre ces différents secteurs.

Le troisième axe à développer est celui de la formation et de l'éducation. En effet, partout où des efforts significatifs ont été entrepris pour développer l'enseignement supérieur, on enregistre aujourd'hui d'incontestables progrès. Il en est ainsi, à Longwy, où le nombre d'étudiants est passé de 200 il y a quelques années à environ 1 000 aujourd'hui au sein des I.U.T. Le développement et la réussite du P.E.D. - qui est votre œuvre, monsieur le ministre - sont liés au potentiel de formation. Les entreprises se sont installées car elles ont trouvé sur place une main-d'œuvre formée.

Au-delà de la définition d'une stratégie globale et cohérente, il faut aussi s'inscrire dans la durée, quand on sait qu'il faut environ dix ans pour assurer le redémarrage d'un secteur ayant sombré suite à des suppressions massives d'emplois et, corrélativement, une chute démographique importante.

Globalisation et pérennité constituent les conditions de base. Elles seraient évidemment insuffisantes si des moyens exceptionnels et proportionnels à la gravité de la situation n'étaient mis en œuvre.

Les comparaisons avec des régions voisines relevant d'autres Etats sont ici particulièrement édifiantes. Ainsi, au niveau des aides à la création d'emplois, la seule région wallonne, en Belgique, avec seulement 4,5 millions d'habitants, accorde des subventions équivalentes à la moitié du montant de la prime à l'aménagement du territoire affectée à l'ensemble du territoire français.

Pire que cela, si les calculs se font au prorata des populations respectives de la région wallonne et de l'Etat français, on constate que les efforts français à la création d'emplois sont, malheureusement, environ cinq fois inférieurs à ceux consentis par les pouvoirs publics en Wallonie.

Il va de soi qu'il s'agit là d'un handicap majeur, notamment pour les régions frontalières de l'arc nord-est. En effet, on sait aujourd'hui qu'une somme approximative d'un million de francs doit être consacrée par emploi créé pour toute entreprise, et notamment celles mettant en œuvre des processus de fabrication de moyenne et haute technologie. Or, les montants délivrés par emploi restent de l'ordre de 50 000 francs, comme cela était le cas il y a déjà quelques années.

En conséquence - et ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que je l'apprendrai - il faudra, pour assurer l'avenir des pôles de conversion qui restent des régions en difficulté, davantage de moyens financiers, car les P.A.T. par emploi créé sont scandaleusement basses. A ce sujet, je suis convaincu que M. Charasse ne manquera pas de remettre son ouvrage sur le métier car c'est un homme, chacun le sait, soucieux d'efficacité.

Les adversaires des pôles de conversion agitent aussi un épouvantail, celui des chasseurs de prime.

**M. le président.** Votre temps est écoulé, mon cher collègue.

**M. René Drouin.** Eh bien, je m'inscris en faux, monsieur le ministre, contre ce cliché. Cette idée est dépassée, car il est démontré que l'aide aux investisseurs rapporte de l'argent à l'Etat qui récupère très rapidement l'investissement engagé par l'imposition, voire par les exportations.

Pour mémoire, et pour conclure sur ce point, je rappellerai que, sous l'influence de Gaston Defferre, environ 1 200 millions de francs de P.A.T. - soit 1 500 millions réactualisés en 1990 - étaient consacrés en 1985 à la création d'entreprises. Cette somme a été en 1986, dès l'arrivée du gouvernement Chirac, revue largement à la baisse, n'étant plus que de 600 millions. Il s'agit aujourd'hui, mes chers collègues, d'inverser cette tendance, qui va à l'encontre de la politique d'aménagement du territoire que nous appelons tous de nos vœux.

Les raisons qui doivent aujourd'hui nous conduire à mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire plus soutenue et plus cohérente sont au moins de deux ordres : premièrement, opérer un choix politique volontariste ; deuxièmement, profiter de la conjoncture.

En conséquence, donnons au ministère de l'aménagement du territoire les pouvoirs politiques et financiers qui lui sont nécessaires pour intervenir plus efficacement encore.

L'essaimage du pouvoir de décision au niveau de chaque ministère dans cette politique d'aménagement du territoire débouche sur un manque de coordination, en particulier dans les pôles de conversion. Je suis de ceux qui jugeraient particulièrement bénéfique que le ministre de l'aménagement du territoire dépende directement du Premier ministre et devienne un véritable chef d'orchestre qui coordonne les actions nécessaires, en particulier dans les secteurs en crise.

**M. le président.** Monsieur Drouin, veuillez conclure.

**M. René Drouin.** Je vais conclure, monsieur le président.

Enfin, pour des situations exceptionnelles - et c'est toujours le cas dans certains pôles de conversion - la solidarité nationale s'impose plus que jamais. Il faut la conjuguer avec les initiatives locales que les décideurs eux-mêmes, élus locaux, acteurs économiques, prennent de plus en plus fréquemment.

En conclusion, il est urgent de relancer le dispositif Mauroy 1981-1984, qui avait pour but de réaliser des interventions globales sur le tissu économique et urbain pour attirer de nouvelles entreprises tout en traitant l'environnement. Il faut confirmer ce dispositif en supprimant ou en limitant les aides aux sites classés « pôles de conversion » mais qui ont réussi leur conversion. *A contrario*, il faut renforcer l'effort dans les zones en difficultés, qui pourraient être, selon la proposition de Jean-Pierre Kucheida, prises en compte dès lors que la perte de population excéderait 10 p. 100.

**M. le président.** Monsieur Drouin, concluez !

**M. René Drouin.** Faire des pôles de conversion des pôles de développement, c'est là, monsieur le ministre, toute la dynamique qu'une politique d'aménagement du territoire se doit d'initier. C'est là toute la volonté qu'impulsent les conclusions de la commission parlementaire d'aménagement du territoire, que le Gouvernement se doit maintenant de traduire dans les actes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je voudrais être certain que ceux qui interviennent à cette heure seront encore présents lorsque les derniers orateurs seront à la tribune.

**M. Michel Dinet.** Il faudra bien !

**M. le président.** On verra !

La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour dix minutes.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le ministre, en engageant ce débat, vous avez exprimé votre volonté d'aménager le territoire comme nous le souhaitons, et cela nous donne beaucoup d'espoirs pour que s'engage rapidement une politique vigoureuse et audacieuse pour une organisation plus équilibrée et plus harmonieuse du territoire national.

Je voudrais d'abord éviter d'opposer le monde rural et le monde urbain. Notre pays a besoin de l'un et de l'autre. Mais prenons conscience ensemble des coûts que représentent les concentrations excessives et la désertification croissante.

Les concentrations excessives sont coûteuses dans la mesure où elles exigent des infrastructures démesurées. Elles sont coûteuses aussi sur le plan social et humain, car elles sont loin de répondre aux aspirations de la population, qui n'a souvent que le souci de les fuir, quand elle en a la possibilité.

Elles sont coûteuses enfin pour la cohésion nationale et la démocratie, puisque ce sont surtout ces concentrations inhumaines qui provoquent les ghettos et les exclusions.

Quant à la désertification rurale, elle est souvent la contrepartie de ces excès. A-t-on mesuré le risque qu'elle fait courir à notre patrimoine naturel, à ces ressources irremplaçables que sont l'espace, la nature, la forêt, qui garantissent la pureté des éléments indispensables à la vie, l'air et l'eau, dont on parle beaucoup ces temps-ci ?

Si nous faisons la somme de ces coûts irréflechis, si nous savons mesurer le risque que cela fait courir à notre patrimoine et aussi à la cohésion nationale, nous nous donnerons les moyens d'une occupation plus harmonieuse et plus équilibrée pour protéger notre territoire naturel, nos ressources élémentaires, en assurant partout, même dans les zones les plus excentrées, un minimum d'activités indispensable au maintien de la vie et à la présence des hommes. Il nous faut d'abord reconnaître que cette situation, cette disparité qui s'aggrave entre les régions, cette concentration excessive et cette désertification accrue sont le fruit d'une lente évolution, progressivement aggravée par une accumulation d'inégalités et d'injustices.

Inégalité devant les services publics que l'on réduit au nom de la rentabilité dans les zones rurales les plus pauvres. Pendant que les habitants sont privés progressivement de transports, de communications, de bureaux de poste et d'écoles, l'Etat alloue sans sourciller aux transports parisiens, dans la région la plus riche de France, des crédits plus importants que ceux qu'il affecte au F.I.D.A.R. pour l'aménagement des zones rurales.

Inégalité devant l'information et la culture. Au moment où l'on cherche à améliorer encore la télévision, avec juste raison, à développer des moyens de communication plus sophistiqués, plusieurs zones de montagne sont encore privées de télévision et beaucoup de communes ont dû installer des réémetteurs coûteux sur les deniers des contribuables.

Inégalité et injustice dans la répartition des crédits de l'Etat. Dans son dernier rapport, le Conseil national des impôts constate que, depuis dix ans, les régions riches se sont encore enrichies. Ce n'est pas surprenant quand on sait que, lorsque l'Etat donne un franc de dotation de fonctionnement à un habitant de commune de moins de 500 habitants, il attribue deux fois et demie plus à un habitant d'une commune de plus de 200 000 habitants.

Inégalité enfin dans les moyens mis en œuvre pour résoudre les problèmes économiques. Car les grandes entreprises qui abandonnent des sites industriels ou procèdent à des restructurations n'ont pas le même souci des problèmes sociaux posés par les reconversions dans les régions éloignées, où ces problèmes n'ont pas le même retentissement parce que la médiatisation y est moins importante. On se demande d'ailleurs parfois si l'Etat n'a pas un peu la même attitude, et on peut le déplorer.

Pourtant, avec des moyens modestes mais avec plus de cohésion et de volonté, on pourrait obtenir des résultats remarquables en matière de reconversion et de diversification, même dans les zones rurales. Ce serait là, vraiment, de l'aménagement du territoire.

C'est ainsi que, dans le pays d'Olmes, en Ariège, frappé par la crise d'une industrie textile qui aura perdu en deux ans 1 250 emplois, un certain nombre de questions se posent. Tous les moyens financiers et humains de l'entreprise et de l'Etat ont-ils été mobilisés pour la diversification industrielle, qui reste sans résultat à ce jour ? Après plus d'un an et demi, toutes les capacités d'intervention de la D.A.T.A.R. ont-elles été mises en œuvre en faveur de cette région sinistrée ? N'a-t-on pas surestimé les possibilités du développement local dans cette région, qui a le sentiment d'être abandonnée depuis plus d'un an ?

Seule une politique vigoureuse, cohérente, mettant en œuvre des moyens financiers et humains appropriés peut sauver ces pôles économiques, qui sont autant de points de résistance du secteur rural.

C'est pourquoi des politiques de reconversion devraient être engagées non pas en fonction du nombre d'emplois concernés, mais plutôt en tenant compte de la proportion des emplois menacés par rapport au nombre d'emplois total d'une région.

Ce constat que je viens d'établir rapidement peut paraître sévère. Il est pourtant le reflet de la réalité et d'une situation alarmante.

Les régions pauvres ne veulent pas devenir plus riches que les autres, mais elles demandent tout simplement l'égalité.

Monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus et les propositions que vous avez faites traduisent votre volonté de réagir pour engager une politique énergique, pour enrayer, voire inverser, cette évolution. C'est dans cette perspective que je voudrais maintenant faire quelques propositions.

L'objectif général que nous devons viser doit bien être de maintenir dans les zones rurales un réseau suffisamment dense de population, car aucune politique ne sera possible ni justifiée en l'absence de ces moyens humains, aucune activité ne se déploiera sans cette condition, aucun entretien de l'espace ou du patrimoine ne pourra être réalisé en son absence.

Pour y parvenir, il faut, en premier lieu, engager un ensemble d'actions convergentes dans le cadre d'une politique cohérente et vigoureuse.

Il faut structurer le territoire rural autour de points forts qui constitueront autant de pôles de résistance ou de développement, renforcer l'armature urbaine de base, gros bourgs et petites villes, pour assurer un maillage du territoire fin et solide.

Il faut diversifier les activités par des moyens variés à caractère général ou localisé, avec une volonté de desserrement des activités du milieu urbain vers le milieu rural.

Il faut maintenir, voire renforcer, le réseau de services publics en les repensant pour les adapter à la spécificité du monde rural, en prenant davantage en compte l'espace, les difficultés de déplacement, en favorisant la mobilité et la polyvalence. Par exemple, dans le cadre de la poste, développer la polyvalence, c'est lui donner tous les moyens d'apporter le maximum de services auprès des habitants, comme ce serait le cas avec l'octroi de prêts à la consommation qui permettraient à la fois de satisfaire les besoins de la population et d'assurer une meilleure rentabilité des services. Les réticences que ce projet paraît soulever ne vont-elles pas engendrer une inégalité supplémentaire pour les ruraux ?

Quant à l'effort de désenclavement, il doit être aussi poursuivi activement en apportant plus de moyens à l'aménagement des grands axes et aux relations avec ceux-ci.

Enfin, il faut gérer l'espace, ce qui est exactement le contraire que de laisser l'espace se gérer tout seul. C'est une Lapalissade, mais cela a été trop longtemps le cas. Il faut donc impliquer désormais dans cette tâche d'entretien et d'aménagement l'ensemble des partenaires, et avant tout les agriculteurs.

En second lieu, il s'agit de renforcer les structures locales. C'est en effet la condition *sine qua non* d'une politique d'aménagement du territoire efficace. Il faut une organisation forte des collectivités locales pour mettre en œuvre sur le terrain les politiques nationales et régionales.

C'est le rôle que doit avoir la coopération intercommunale. Celle-ci doit recevoir de nouveaux moyens d'intervention économique par la péréquation, comme nous l'avons proposé dans notre proposition de loi sur la coopération intercommunale et le développement local.

Pour organiser les services publics locaux, impulser le développement économique, il faut constituer des outils de coopération performants, qui soient en mesure de mobiliser des moyens financiers plus importants, soit au titre de leurs ressources propres, par la fiscalité propre, soit au titre des concours de l'Etat, du département ou de la région. C'est ce que nous proposons avec l'amélioration des districts à fiscalité propre.

Il faut ensuite pouvoir mobiliser les compétences, le savoir-faire, les réseaux socioprofessionnels ou associatifs. C'est le rôle de l'association de développement, qui doit constituer

avec le district la communauté rurale. Une plus juste péréquation des ressources de l'Etat doit permettre de mieux répartir les moyens financiers, d'abord au niveau local, mais aussi au niveau national, pour que ces groupements reçoivent les moyens d'intervention nécessaires.

Enfin, la modernisation, l'extension, la simplification des procédures contractuelles devraient contribuer à la mise en œuvre efficace, sur le terrain, des politiques initiées par les départements, les régions et l'Etat.

Ces brèves propositions montrent suffisamment que la politique d'aménagement du territoire doit être globale, que tous les ministères, toutes les administrations doivent y contribuer, chacun dans son domaine et avec les moyens nécessaires.

C'est pourquoi le rattachement de l'aménagement du territoire au Premier ministre serait certainement préférable pour impulser cette politique.

Si le débat que nous avons ce soir pouvait conduire le Gouvernement à engager sans tarder une telle politique, il serait certainement encore possible d'inverser le cours des choses, de donner à notre territoire ce développement harmonieux et équilibré que nous souhaitons. Soyez assuré, monsieur le ministre, que nous serons à vos côtés pour soutenir et mettre en œuvre une telle politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

**M. Jean-Yves Chamard.** Monsieur le président, monsieur le futur ministre d'Etat - puisque ce devrait être vous, si l'avis de mes collègues, sur tous les bancs est écouté - mes chers collègues, je lisais ce matin un grand quotidien qui titrait : « Panne budgétaire, panne institutionnelle : l'aménagement du territoire est malade. » Les députés étaient invités par ce journal à tenter de le ranimer. Y serons-nous parvenus ? Peut-être ! Ce n'est pas sûr.

**M. Marc Dolez.** Il faut lui faire prendre des vitamines ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Yves Chamard.** Il faut en effet que l'aménagement du territoire prenne des vitamines - vous avez tout à fait raison, mon cher collègue !

Je voudrais faire un premier constat. Nous avons eu deux rapports bien documentés, l'un de la commission de la production et des échanges, l'autre de la commission des finances. Il faut bien reconnaître qu'ils font un bilan cruel de la réalité. MM. Dinet, Kucheida et Balligand, qui ont parlé dans l'après-midi, ont été applaudis sur tous les bancs. Je n'ai pas eu le sentiment qu'était applaudie en même temps qu'eux la politique actuellement menée. Les critiques que je formule ainsi, monsieur le ministre - je pense que vous l'avez compris - ne vous sont pas destinées, à vous personnellement, mais au Gouvernement.

Nous avons même eu droit à ce que j'appellerai une démonstration musicale - ceux qui étaient là cet après-midi s'en souviennent. On nous a parlé d'instruments qui devaient jouer ensemble. Mais deux questions me venaient à l'esprit. Y a-t-il un chef d'orchestre ? Y a-t-il même une partition ? Autrement dit, le Gouvernement a-t-il un grand dessein pour la France de l'an 2000, et se donne-t-il les moyens de l'atteindre ?

Je trouve une première réponse à cette double question dans l'absence, tout au long de ce débat, de M. le Premier ministre. Certes, il est resté la semaine dernière jusqu'à trois heures du matin. On ne peut pas demander au Premier ministre d'être chaque semaine pendant six ou huit heures dans l'hémicycle. Mais enfin, entre une table ronde et une autre réunion, il aurait peut-être pu passer, ne serait-ce qu'une demi-heure, nous donner son point de vue, le point de vue du Gouvernement.

**M. Michel Giraud.** Il peut encore venir !

**M. Jean-Yves Chamard.** Vous avez raison, mon cher collègue : il peut encore venir nous indiquer comment il conçoit l'aménagement du territoire en l'an 2000.

J'en viens à un deuxième constat : l'accroissement des inégalités, noté en ce qui concerne les individus tant par le rapport du C.E.R.C. que par celui de l'I.N.S.E.E. Nous savons que, dans la dernière décennie, les inégalités en France ont progressé de façon sensible. Cela nous vaut de temps en

temps de la part du Président de la République, comme cet après-midi, quelques phrases intéressantes et célèbres. Je ne sais pas si elles se traduisent ensuite par des réalités concrètes.

Mais ce que démontrent bien les deux rapports que je citais tout à l'heure, c'est que les inégalités progressent non seulement entre les Français, mais aussi entre les régions de notre pays.

Les régions les plus riches deviennent de plus en plus riches et les régions les plus pauvres de plus en plus pauvres. Il y a là un dilemme, auquel le Gouvernement doit répondre.

Il y a, en effet, deux façons de voir les choses, et la réponse n'est pas évidente.

On peut constater que, pour faire face à l'Europe de 1993, pour faire face au déficit de l'an 2000, notamment des pays du Sud-Est asiatique, il est nécessaire d'avoir des métropoles d'équilibre qui soient bien desservies par le T.G.V., par les autoroutes, par les transports aériens, qui disposent de pôles d'excellence en matière de formation et de recherche, ainsi que d'un environnement performant. Autrement dit, il faut aider les riches. Il faut aider les régions les plus développées, car ce sont elles qui seront capables de nous entraîner vers l'an 2000.

Seconde façon de voir les choses, celle qui a été développée le plus fréquemment à la tribune ce soir : pour éviter un nouvel accroissement des disparités, pour éviter une nouvelle désertification ou une poursuite de la désertification des zones fragiles, il faut aider les plus pauvres.

Et comme gouverner, c'est choisir, on ne peut pas faire les deux à la fois.

Vous avez - à titre personnel, je pense - donné une première réponse au conditionnel dans un autre quotidien ce matin. Vous avez dit : « On pourrait envisager des contrats à géométrie variable, selon la situation de la région. »

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est une revue de presse !

**M. Jean-Yves Chamard.** Eh oui ! Il faut bien faire de temps en temps une revue de presse pour expliciter ce que le Gouvernement ne dit pas totalement.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Ce n'est pas votre boulot !

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est le boulot du député qui a envie de s'exprimer, mon cher collègue ! Je pense que nous sommes libres ici de dire ce qui nous plaît !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Vous n'avez plus qu'à lire le journal !

**M. Jean-Yves Chamard.** Vous continuez, monsieur le ministre, en disant que, pour les régions en difficulté, on pourrait envisager des contrats plus juteux. Vous employez le conditionnel. Et - à moins que vous ne nous disiez le contraire tout à l'heure - vous n'engagez que vous-même. Je ne crois pas - en tout cas d'après ce que j'ai compris cet après-midi - que ce soit désormais la politique du Gouvernement.

Il faut que la représentation nationale soit informée de vos choix, et le débat de ce soir en offre l'occasion. Vous nous indiquerez sans doute tout à l'heure lequel des termes de l'alternative le Gouvernement a retenu. Pour le moment, en tout cas, ce n'est pas la politique inégalitaire dont vous parlez qui a été choisie. La plupart des contrats de plan Etat-région consistent en fait en une prise en charge par les régions d'une partie des dépenses qui incombent normalement à l'Etat. On dit aux élus locaux : « Si vous voulez que votre route nationale passe à deux fois deux voies, cela vous coûtera 50 p. 100. Si vous ne donnez rien, nous verrons dans une autre région.

« Si vous voulez que le T.G.V. aille de Poitiers à La Rochelle, il faudra que la ville de Poitiers, celle de Niort et celle de La Rochelle mais aussi et surtout la région en payent une bonne partie.

« Si vous voulez que l'université de Poitiers se développe, il faut mettre la main au portefeuille. »

Autrement dit, ou les contribuables de ces régions qui ne figurent pas parmi les plus développées payent un tribut important, et on réalise le projet en question, ou on réalise un autre projet ailleurs. Où ? Evidemment dans les régions les plus riches.

Je suis à cet égard d'accord avec mon collègue Jacques Santrot...

**M. Jacques Santrot.** C'est bien la première fois !

**M. Jean-Yves Chamard.** Ça arrive de temps en temps !

... et je dis que l'Etat doit intervenir de façon plus importante en faveur des universités implantées dans les régions les moins riches.

L'université de Poitiers a 550 ans et un passé brillant. Descartes, Rabelais et beaucoup d'autres y furent étudiants.

**M. Patrick Ollier.** Chamard aussi ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Yves Chamard.** Effectivement, de même que Santrot, pour ne rien vous cacher ! (*Sourires.*) Cette université ne pourra pas supporter la concurrence de Lyon, de Toulouse ou de Paris si elle ne bénéficie pas d'une intervention plus importante de l'Etat, notamment en ce qui concerne les deuxième et troisième cycles.

**M. Bernard Derosier.** Qu'a fait Monory ?

**M. Jean-Yves Chamard.** Je conclurai en donnant un exemple de ce que j'appellerai le « micro-aménagement du territoire ». Il ne s'agit plus, cette fois, de la France tout entière, mais de mon département, la Vienne, plus connu pour son passé brillant, pour ses produits agricoles ou ses monuments historiques. Le conseil général a décidé, il y a environ cinq ans, de changer l'image du département et de réaliser le Futuroscope, dont vous avez sûrement entendu parler.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Nous avons même été invités !

**M. Jean-Yves Chamard.** Celui-ci mêle un parc à thème - un million de visiteurs attendus pour 1990 -, une zone de formation comprenant lycée, université, école d'ingénieurs et enseignement à distance, ainsi que des activités économiques, avec une zone de télécommunication avancée et bientôt un centre d'entreprises et d'innovation.

**M. Jean Gatel.** Visitez la Vienne !

**M. Jean-Yves Chamard.** On a implanté le Futuroscope dans la zone forte du département. On a donc plutôt utilisé la première stratégie, qui consiste à renforcer ce qui est fort, pour, dans un deuxième temps, diffuser à l'ensemble du département.

Nous n'avons rien demandé à l'Etat, persuadés que, si nous demandions quelque chose, nous en serions encore à l'instruction du dossier cinq ans après.

**M. Jean-Marie Le Guen.** C'était du temps de Chirac !

**M. Jean-Yves Chamard.** Aujourd'hui, l'Etat pourrait peut-être verser une contribution. Nous avons tout de même demandé une aide à l'Etat pour l'école d'ingénieurs et la D.A.T.A.R. nous a apporté son soutien. Nous réclamons que l'Etat prenne en compte un certain nombre d'éléments structurants ; je pense en particulier à une liaison rapide entre Poitiers et Nantes, tout à fait indispensable à notre région.

Monsieur le ministre, afin de vous convaincre de l'intérêt d'une telle réalisation, je vous indique que vous êtes invité, de même que tous nos collègues, par M. Monory, président du conseil général, le 3 juillet prochain : vous verrez ce qu'est un micro-aménagement du territoire. Je souhaite que cela vous donne quelques idées pour l'ensemble du pays ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Pierre Sueur.** Et maintenant le syndicat d'initiative !

**M. Jean Gatel.** Visitez la Vienne !

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Il n'y aurait pas, il n'y aurait plus de politique d'aménagement du territoire, en tout cas si j'en crois un certain nombre de mes collègues qui ont essayé de le démontrer. Dans le même temps, tout le monde s'est accordé pour dire qu'il fallait une politique d'aménagement du territoire. Alors, comment faire ? Je ne prétends pas ce soir, après d'autres, apporter une recette miracle, mais au

moins, à partir de mon expérience, vous dire, monsieur le ministre, ce que je crois nécessaire de faire face à une situation que personne ne souhaite voir durer.

La décentralisation a changé les données de l'aménagement du territoire. La part que prennent aujourd'hui les collectivités territoriales dans le développement local justifie qu'elles soient parties prenantes de cet aménagement.

La planification française, avec, notamment, les contrats de Plan signés par l'Etat, qui entraînent la participation financière des villes, des départements, des régions à des investissements structurants, nécessite une association permanente de ces collectivités à l'aménagement du territoire.

L'Etat doit cependant conserver un rôle essentiel dans cette affaire, ne serait-ce que pour définir une politique globale à l'échelle du pays, mon collègue Jean-Pierre Balligand l'a démontré dans son rapport, pour assurer la liaison avec l'Europe, pour répartir harmonieusement, équitablement, les moyens de la richesse nationale sur l'ensemble du territoire.

Ville, département, région, Etat, quel est le niveau global de l'aménagement du territoire, et y en a-t-il un seul ? Je serais tenté de dire que le département est le niveau optimal. Mais cela ne tiendrait pas compte de l'organisation administrative et politique de notre pays et reviendrait à ne pas utiliser la formidable richesse que constitue le maillage de notre pays, avec ses trente-six mille communes, ses dizaines de milliers d'élus locaux, ses quatre-vingt-quinze départements métropolitains et leur histoire, à laquelle sont profondément attachés nos concitoyens. Nous devons donc imaginer la place de l'Etat, de la région, du département et des villes dans ce partenariat.

En ce qui me concerne, j'insisterai sur la place du département, niveau important à mes yeux de l'aménagement du territoire.

Né de la Révolution française, le département, avec ses deux siècles d'histoire, est totalement intégré dans le paysage administratif français.

Il est clairement identifié par la population, à qui il offre une gestion bien adaptée de services de proximité. A ce titre, le département est un échelon administratif bien implanté dans la réalité locale.

Les routes départementales, le remembrement, l'assainissement rural sont quelques-unes des compétences qui font que le département est clairement identifié par les communes, qui voient en lui une collectivité présente à leurs côtés.

Il ne s'agit pas là de recréer une quelconque tutelle, d'ailleurs interdite par la loi. Mais, si la réforme communale peut être envisagée, la coopération intercommunale, elle, ne sera rendue possible que par le développement de la solidarité et de la coopération.

Le département peut les promouvoir dans son cadre territorial en contribuant activement au développement des communes, notamment des communes rurales.

Le département est enfin clairement identifié comme un partenaire économique à part entière. Là aussi, le niveau départemental permet d'entreprendre une action de terrain, notamment en direction des petites et moyennes entreprises, avec le recul nécessaire et surtout avec les moyens dont peut disposer une collectivité suffisamment étendue pour veiller à l'équilibre des bassins d'emploi.

Ainsi, la collectivité départementale se révèle assez vaste pour faire jouer pleinement les notions de solidarité et de péréquation, et pas trop étendue pour permettre des services de proximité de qualité.

Bien sûr, dans ce domaine comme dans d'autres, il faut se garder de tomber dans le piège de l'excès.

A l'évidence, les grandes concentrations urbaines sont à exclure de son champ d'intervention. L'élargissement de notre environnement au-delà des frontières étatiques nécessite un renforcement des positions des métropoles régionales, vecteurs de dynamisme local.

Elles ont des problèmes spécifiques à gérer et, en même temps, les capacités de les résoudre. Quant à la région - je souscris tout à fait à l'analyse de mon collègue Savy - le problème ne se pose pas tant en termes d'alternative au département qu'en termes de complémentarité à affiner entre ces deux niveaux d'administration.

Il faudrait que nous cessions d'épuiser nos forces à prétendre que la région, le département ou la grande conurbation est le mieux adapté à résoudre les problèmes d'aménagement du territoire.

Instance de coordination et de réflexion, la région doit nouer le dialogue avec l'Etat et être le relais des solidarités européennes.

Mais l'échelon départemental est à mes yeux, et personne n'a démontré le contraire ce soir, un échelon pertinent de l'aménagement du territoire.

Au-delà de sa vocation sociale, qui lui a été dévolue par la loi de décentralisation, il permet de développer les solidarités dans tous les domaines de la vie de notre société. Ce faisant, il joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Léonce Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Monsieur le président, mes chers collègues, s'il n'en reste qu'un du groupe U.D.F., je serai celui-là. *(Sourires.)* Mes collègues savent qu'ils peuvent me faire confiance pour terminer un match, surtout s'il s'agit de l'aménagement du territoire. C'est le combat que je mène depuis que j'exerce des fonctions d' élu. Je considère que c'est le vrai combat de la vie, celui que les élus doivent mener en priorité.

Quel que soit le niveau où ils exercent leurs fonctions - communal, intercommunal, départemental, régional ou national - les représentants du peuple doivent toujours faire de l'aménagement du territoire.

Elu comme M. Derosier de la région Nord - Pas-de-Calais, je tiens à souligner que celle-ci n'est pas marquée que par le déclin. Elle l'est aussi par la renaissance et la croissance économique.

J'en veux pour témoignage ma commune, qui enregistre un taux de croissance de 9 p. 100 depuis six ans et un taux de chômage inférieur à 5 p. 100, grâce au tourisme. Vous comprendrez que, en qualité de praticien, j'axe ma réflexion sur la nécessité de relier la politique du tourisme à celle de l'aménagement du territoire.

Après avoir participé à la mission de la commission de la production et des échanges sur l'aménagement du territoire, j'ai effectué un intéressant voyage dans les stations touristiques d'une région très réputée, le sud de l'Espagne. J'ai pu y constater le résultat d'une non-politique d'aménagement du territoire : il est désastreux !

Dans cette contrée qui est pourtant le plus beau fleuron de ce pays que nous aimons, les pouvoirs publics ont perdu le pouvoir en matière d'aménagement du territoire, et c'est grave. C'est la démonstration de ce que nous ne devons pas faire en France.

L'aménagement du territoire peut être un terrain de conciliation, pour ne pas dire de réconciliation, entre ceux qui ont un idéal social et ceux qui ont un idéal libéral. C'est peut-être un des meilleurs champs d'expression de ce que devrait être demain une véritable démocratie sociale-libérale.

On a amplement insisté sur le fait qu'il fallait une politique d'aménagement du territoire. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le tourisme. Je pense aux chiffres rendus publics par M. Olivier Stirn, ministre délégué, et par tous les responsables, qui sont heureux de souligner la progression de la vie touristique et de montrer ce qu'elle apporte en termes de créations d'emplois et d'équilibre de la balance du commerce extérieur.

Nous devons cette évolution à des efforts d'aménagement du territoire au niveau local. Ces efforts ont été consentis par des entités publiques et des groupes privés. Il faut désormais envisager le développement du tourisme dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement du territoire. Celle-ci conditionne le développement du tourisme, et donc la croissance économique, car elle intègre le schéma autoroutier national et le schéma routier, qui peuvent revitaliser nos régions.

S'il n'y a pas une politique volontariste de l'Etat pour assurer une justice territoriale entre les différentes régions en France, l'écart se creusera de plus en plus entre les régions riches qui s'enrichiront et les régions pauvres qui s'enfonceront dans la pauvreté, car elles restent coupées du monde qui vit, du monde qui bouge, du monde qui progresse.

Le premier devoir de l'Etat est un devoir de justice sociale entre les régions, et pas seulement entre les Français. Il ne faut pas se contenter de paroles, de mesures abstraites, il faut définir des mesures concrètes, respecter, par exemple, rigou-

reusement le schéma autoroutier national et tenir les engagements qui ont été pris par les trois ministres successifs de l'équipement.

L'aménagement du territoire est aussi indispensable pour maîtriser la croissance économique et pour faire en sorte que cette croissance ne se réalise pas au détriment de la nature. Le territoire, c'est d'abord l'espace de nature que nous avons à gérer. C'est un capital dont on ne doit pas tirer les revenus uniquement sur le plan financier, mais dont on doit jouir en respirant et en vivant dans un espace donné.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Le tourisme, c'est la jonction entre la mise en valeur de l'espace et la mise en valeur du temps.

Il faut maintenant définir la politique du tourisme en termes d'aménagement du territoire et d'organisation territoriale du tourisme. Il suffit de valoriser ce qui existe, les pôles de développement économique et touristique que sont les métropoles, les villes de congrès et d'affaires, que sont les 1 200 à 1 300 stations touristiques françaises. Il existe un maillage dans les communes touristiques.

Nous pouvons aussi valoriser les espaces ruraux, dont de nombreux intervenants ont parlé aujourd'hui.

**M. le président.** Concluez, monsieur Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Il faut prendre à cet égard des mesures d'incitation fiscale, notamment en encourageant l'intercommunalité, afin que les unions de communes permettent le développement des structures d'accueil dans le milieu rural, tout en respectant la nature.

C'est là un des points importants de ce débat. Le tourisme est une grande espérance pour la France, notamment dans la perspective de l'Europe.

Le tourisme doit devenir la grande affaire des régions : cela suppose une décentralisation des ressources. C'est pourquoi, monsieur le ministre, si vous voulez être cohérent, il faut que vous obteniez de vos collègues, de M. Charasse, ou de M. Bérégovoy, bref du Gouvernement dans son ensemble, non seulement la politique interministérielle que nous avons tous réclamée, mais une politique de décentralisation des ressources - ainsi que le président des maires de France l'a bien montré.

Car si, au niveau des régions, des départements ou des communes, on nous demandait de faire davantage en matière d'aménagement et d'équipement tout en nous assurant moins de ressources, nous ne pourrions pas réaliser les programmes correspondant à nos ambitions et nous laisserions passer la chance qui se présente à portée de la France à l'aube des années 90 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je souhaite que personne n'imité M. Deprez, qui a dépassé son temps de parole !

La parole est à M. Jean-Marie Le Guen.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aborder le problème de l'Ile-de-France dans une discussion sur l'aménagement du territoire a longtemps consisté à débattre des moyens et de l'importance qu'il fallait accorder aux transferts de richesses entre Paris et ce que l'on appelait « le désert français ». Tout au plus s'intéressait-on aux mesures internes à la région susceptibles de limiter la croissance de Paris et de décongestionner le centre régional.

Cette vision de l'insertion de la région capitale dans une politique de l'aménagement du territoire, pour avoir été justifiée et avoir produit certains effets, rencontre aujourd'hui ses limites. Non qu'il faille, comme certains le souhaitent implicitement, adopter un parti inverse : mais il convient de se rendre compte à la veille du troisième millénaire que la problématique a changé.

L'Ile-de-France est malade et le diagnostic commence à être connu : la région parisienne subit de manière accélérée le poids de son développement déséquilibré. A l'Est, les logements, à l'Ouest, les bureaux. Pour les uns, l'opulence, pour les autres, les pénuries et les difficultés quotidiennes.

Cette distorsion induit la ségrégation urbaine, vitrine de la société duale qui se met durablement en place. Les déséquilibres s'accumulent et se renforcent les uns les autres : Est-Ouest, centre-périphérie, emploi-habitat.

Le centre, Paris d'abord, mais aussi la petite couronne, rejette ses habitants toujours plus loin, se dépeuplant, pour ne conserver que les plus aisés d'entre eux. L'habitat est toujours plus éloigné du lieu de travail. La construction de logements sociaux est délaissée, faute de moyens dans certaines communes, volontairement dans d'autres communes qui ne pensent qu'à s'approprier le monopole de la manne fiscale.

Le prix à payer pour vivre dans la région est toujours plus élevé. Il se compte en heures passées dans les transports ou dans les embouteillages, en logements toujours plus chers, sans parler de la dégradation de la vie collective dans les grands ensembles, des difficultés à trouver une place dans une crèche lorsque l'on a encore les moyens d'habiter Paris. Peu à peu, la région s'asphyxie, comme le montrent la multiplication des embouteillages, le retard pris dans la mise en œuvre d'infrastructures de circulation et de transports collectifs, dont le prix ne cesse de croître pour la collectivité tout entière.

En région parisienne, ce sont les pauvres qui financent les riches.

La région est aussi malade de son urbanisme parcellisé. Ici, l'environnement est sacrifié au profit de programmes immobiliers de bureaux. Là, de larges friches industrielles sont inutilisées et soulignent la mort de l'espace urbain.

Souvent, les communes vivent repliées sur leur centre, oubliant qu'elles sont toutes dans une même agglomération, où chacun vit et circule, au-delà des découpages administratifs, pour travailler, acheter, se distraire, rencontrer sa famille ou ses amis.

Le tissu de la ville en petite couronne est déchiré par les voies de communications. La ceinture verte d'Ile-de-France est peu à peu rongée par une urbanisation qui dévore l'espace.

Cela est sans doute aussi la conséquence d'un morcellement administratif déphasé par rapport à l'unité de vie des habitants de l'agglomération. Cette parcellisation administrative, en contradiction avec l'espace urbain, favorise la distorsion sociale que l'on connaît. Si une volonté politique forte ne s'exprime pas, tant au niveau des collectivités locales qu'à celui de l'Etat, pour contrecarrer cette évolution, celle-ci s'inscrira durablement dans la géographie de la ville et n'importe quelle politique, sociale, nationale ou locale, pèsera peu de poids face à ces réalités.

Dès lors, Paris aura perdu une grande part de sa qualité de vie et de son prestige, pour connaître, à l'instar d'autres métropoles, les déséquilibres sociaux, la violence, l'exclusion et la solitude, qui font douter de l'avenir de la ville.

L'ensemble donne une perspective chaotique et destructurée. Seul le moteur des égoïsmes particuliers et la spéculation foncière considérée comme une activité économique, peuvent justifier que l'on se satisfasse de cette évolution catastrophique.

**M. Michel Giraud.** C'est kafkaïen !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Ce constat, et l'évolution potentielle qu'il contient, peuvent difficilement être réfutés. Le « Livre blanc » élaboré à l'initiative du Gouvernement par des experts de divers horizons, en des termes peut-être moins crus, ne montre pas autre chose.

L'Ile-de-France est donc bien malade. Non d'un surdéveloppement, qui ferait que la ville en soi est porteuse de ces pathologies : elle ne fait que les cristalliser et surtout les exposer. Ni d'un sous-développement qui laisserait à penser qu'une accumulation accélérée de richesses serait de nature à résoudre ses problèmes.

Non, la région capitale est tout simplement malade d'une insuffisance d'aménagement, d'une multiplication de déséquilibres qui ne cessent d'accroître ses tensions.

Dès lors, il s'agit moins d'inverser les priorités de l'aménagement du territoire, que d'affirmer que l'aménagement de la région Ile-de-France est une priorité nationale.

Le maintien de l'opposition entre cette région et le reste du territoire national ne peut plus aujourd'hui se poser dans les mêmes termes.

La région parisienne est une des régions françaises qui dispose d'un capital économique suffisant pour apparaître naturellement comme un pôle européen.

Globalement, en termes de métropole, Londres est son principal concurrent.

Mais, il faut surtout redouter que l'axe traditionnel Londres - Rhin - Rhône ne se renforce aux dépens de Paris, de son environnement, et d'une importante partie du territoire national.

L'action de polarisation économique et culturelle de Paris dans l'espace européen, est un atout essentiel pour la France en Europe : elle a un caractère stratégique pour notre pays.

Ainsi, la place de l'agglomération parisienne en Europe est un enjeu à plusieurs titres.

Énoncer une politique pour la région parisienne, c'est non seulement donner les moyens à l'agglomération d'affronter l'enjeu européen, mais c'est aussi agir pour qu'une grande partie du territoire national, le grand Ouest, le grand bassin parisien, ne soit pas marginalisée en Europe.

L'insertion réussie de Paris en Europe est une garantie d'un rééquilibrage géographique à l'ouest des zones traditionnelles de trafic en Europe. Par son importance et par son rôle de capitale, Paris facilite l'insertion globale de la France dans l'Europe. Son rôle de capitale nationale, en particulier, exige que l'État soit en mesure d'influencer les orientations stratégiques de cette région.

La concentration de richesses et de potentiels intellectuels que l'histoire a légué à la région parisienne doit bénéficier au pays tout entier. C'est parce qu'il y va de la cohérence nationale que Paris ne peut pas s'extraire de l'intérêt général.

La région Ile-de-France souffre d'un déficit interne de solidarité. Son développement harmonieux est aussi une condition pour qu'elle joue un rôle dynamique pour le pays tout entier.

Le réinvestissement de l'État dans cette région est donc une nécessité. Il doit permettre que soit mis un terme aux inégalités existantes et faciliter le rôle dynamique de la région.

L'Ile-de-France doit retrouver le sens de la solidarité dans sa gestion. Il n'est pas acceptable que l'égoïsme prenne durablement le dessus. Si ce rôle ne devait pas être assumé, si Paris devait suivre sa pente actuelle - terre d'élection d'un libéralisme rétrograde - ses difficultés internes seraient sources de conflits et toute la nation y perdrait.

Mes chers collègues, pour l'essentiel, c'est en son sein que la région capitale doit trouver les ressources d'une nécessaire politique de solidarité. Des mesures d'ordre fiscal et parafiscal, une politique d'intercommunalité doivent y contribuer. Plus encore, si la région Ile-de-France ne doit pas céder à un certain malthusianisme, son développement doit pouvoir être équilibré et ne pas tendre à une simple coagulation des ressources économiques nationales.

Je répondrai maintenant à deux objections que l'on entend formuler ici ou là.

D'abord, faut-il remettre en cause la décentralisation ? Et le voulons-nous ? Il y a là, on le sait, un vrai débat mais un faux procès, instruit souvent par ceux-là même qui ont combattu en son temps ces réformes conduites par la gauche. Sans doute, tels de jeunes apprentis, commencent-ils à en connaître la lettre avant même d'en comprendre le sens.

Vrai débat, en effet, quand on constate que les découpages administratifs, le plus souvent, ne correspondent que très imparfaitement à l'unité et à la continuité des problèmes urbains : emploi, loisirs, formation, urbanisme.

Faux procès si l'on oppose aménagement et solidarité à décentralisation.

La décentralisation que nous avons voulue consiste à donner plus de moyens et de responsabilités aux élus locaux pour rendre plus efficace l'action publique. Elle n'a jamais prétendu institutionnaliser le renforcement des égoïsmes et l'abandon des solidarités !

L'aménagement, qu'il vienne de l'État, avec les prérogatives qui sont les siennes, ou de l'action volontaire des collectivités locales, en est bien le prolongement naturel.

En outre, il est une idée, défendue très fortement dans notre région, notamment par les tenants du « Livre bleu », mais qui apparemment n'a ce soir que très peu de défenseurs dans cet hémicycle.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Le Guen.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Je veux parler du libéralisme comme facteur d'aménagement - grâce à une sorte d'intervention libre du marché.

Certains nous affirment qu'en laissant libre cours à l'installation anarchique des entreprises - comprenez des bureaux - on favoriserait l'accumulation de richesses dont les retombées seraient profitables à tous. Or ce libéralisme dogmatique a montré ses limites.

Appliqué au logement, il a donné les conséquences dramatiques que l'on connaît et chacun a fini par convenir de la nécessité de le borner.

En matière d'urbanisme, les conséquences seraient encore plus graves. Les coûts externes - environnement, logement ou transport - ne sont pas pris en compte par le marché mais laissés à la charge de la collectivité.

Comment ne pas voir, enfin, que le foncier, fondement même de l'urbanisme, est un bien fini et non reproductible ? Le libéralisme appliqué en la matière ne conduit à rien d'autre qu'à la spéculation et à la désorganisation de la ville.

Il est donc nécessaire de faire intervenir la puissance publique pour ordonner l'espace et le conduire, non pas de façon administrative, mais en se plaçant à l'écoute des élus locaux et des agents économiques, en concertation avec eux.

L'aménagement urbain qui maintient les tissus de solidarité, qui place l'homme au centre de son projet est tout sauf anti-économique. Dans la compétition internationale dans laquelle s'inscrit nécessairement une métropole européenne comme Paris, nous puiserons notre force.

Monsieur le ministre, votre gouvernement, je le sais, a compris l'importance de ce sujet. Il a mis en place un plan d'urgence et fait établir un « Livre blanc ». Il a organisé également de grandes consultations préalables à la réforme prochaine du S.D.A.U. Michel Rocard s'est engagé lui-même sur ce dossier.

**M. le président.** Concluez, monsieur Le Guen.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Je termine, monsieur le président.

Vous avez notre soutien, monsieur le ministre. Peut-être faudra-t-il ici ou là, dans tel ou tel domaine prendre de nouvelles initiatives pour s'inscrire dans l'urgence ?

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il ne s'agit pas, vous le savez bien, de donner à l'Ile-de-France une priorité qui aboutirait à nous faire oublier le reste du territoire. Pour l'essentiel, l'Ile-de-France dispose des moyens de faire face à son avenir.

Son développement équilibré dépendra aussi de sa capacité à s'inscrire harmonieusement dans le territoire national, en particulier dans le grand bassin parisien.

Oui, monsieur le ministre, c'est à votre volonté politique que nous faisons appel pour que l'État, en tant qu'acteur et partenaire des collectivités territoriales, joue pleinement son rôle dans la définition de la métropole de demain, forte et équilibrée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la perspective du XXI<sup>e</sup> siècle, la France des régions peut-elle trouver sa juste place ?

A quelques mois de l'avènement de l'Europe, sans frontières, le problème du réaménagement du territoire français reste posé. Or il s'agit d'un véritable problème de société. Les différences, les écarts de développement et donc de traitement entre les régions de notre continent tendront à s'accroître et aggraveront encore les déséquilibres existants, si nous n'y prenons garde et si nous ne réagissons pas.

Considérons par exemple, comme « indicateur », la valeur du produit intérieur brut au kilomètre carré. On voit déjà se dessiner une « véritable dorsale » qui décrit un arc de cercle autour de nos frontières.

Depuis les Pays-Bas, jusqu'à la plaine du Pô, elle comprend, d'une part, les zones fortes de la Hollande, de la Belgique, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suisse ou de l'Italie du nord, d'autre part le grand Nord-Est français, la région parisienne, le couloir rhodanien et le grand Sud-Est français, que confortera encore la mise en place de moyens de transports rapides, tels que le T.G.V. et le lien transmanche.

De plus, le « souffle démographique » provoqué par la libération des peuples de l'Est, notamment par la réunification de l'Allemagne, va déplacer peu à peu le centre de gravité de l'Europe vers de nouveaux horizons économiques, ce qui ne sera pas sans effets !

Le développement de cette « dorsale », qui continue à évoluer, présente cependant un aspect paradoxal qui peut à terme, être très lourd de conséquences. Elle se situe, en effet, pour l'essentiel, dans la zone où la vitalité démographique est la plus faible.

De plus, selon l'avis des spécialistes de la direction des transports de la Communauté européenne, sur cette zone à plus forte concentration économique et d'échanges, les voies de communication sont saturées et leur extension devient de plus en plus problématique.

En d'autres termes, l'Europe des activités coïnciderait de moins en moins avec l'Europe des hommes. N'est-ce pas là le principal défi que va avoir à relever la construction européenne et donc notre nation parmi celles qui sont directement concernées ?

En effet, le déplacement du centre de gravité vers l'est, la saturation constatée du Nord-Est vont entraîner des déplacements de population, de main-d'œuvre et d'entreprises créant de « nouvelles donnes », de nouvelles chances peut-être, pour les régions concernées qui sauront les saisir.

Mais ces bouleversements vont engendrer des problèmes nouveaux que seule une politique communautaire soucieuse du rééquilibrage des régions, et donc de réaménagement du territoire, peut espérer surmonter.

Malheureusement, Bruxelles ne pratique pas de politique cohérente en matière d'aménagement du territoire. Au contraire, elle développe une politique de quotas et applique des mesures inadaptées qui sont d'ailleurs imposées. La France, dans cette perspective, ne bénéficie plus des soutiens auxquels elle pourrait prétendre, notamment pour l'aménagement de son espace rural qui est son principal handicap.

Comment notre pays pourrait-il d'ailleurs être exigeant à l'égard de la C.E.E., alors que lui-même conduit une politique nationale qui se charge de contrarier les intérêts du monde rural ? De jour en jour, en effet, la situation se dégrade. L'exode rural amorcé, il y a une dizaine d'années, reste le phénomène le plus préoccupant de notre société. Devant ce constat, les pouvoirs publics ont négligé de mener une politique efficace - je serais presque tenté de dire, une politique réaliste, intelligente et pragmatique.

S'agissant des services publics en milieu rural, je citerai l'école. Depuis quinze ans, en réponse au problème de la désertification des campagnes, des regroupements pédagogiques intercommunaux ont été mis en place dans certains départements à caractère rural.

Aujourd'hui, le ministre de l'éducation, selon des critères théoriques et des statistiques élaborées par ses services, qui ne tiennent compte ni des réalités, ni des particularités locales, pas davantage des résultats scolaires satisfaisants obtenus grâce aux formules nouvelles d'éducation, remet en cause de manière autoritaire les efforts considérables consentis par les collectivités locales.

Les élus locaux avaient compris, en effet, l'intérêt de la coopération et de la solidarité intercommunale. Est-ce bien le moment de les décourager, alors que, par leurs actions courageuses, ils amorcent ensemble un processus favorable de revitalisation des campagnes. On vient de le constater avec les résultats du dernier recensement pour un grand nombre de communes rurales que je connais bien.

L'aménagement de l'espace rural préoccupe-t-il réellement le Gouvernement ? Je veux le croire. Envisage-t-il de rayer progressivement les communes de la carte rurale ? Je ne peux le penser.

En ce qui nous concerne, nous préconisons une politique de coopération intercommunale. Elle m'apparaît comme la solution d'avenir la plus réaliste pour assurer le maintien des communes rurales, leur survie, tout en leur permettant de faire face aux exigences du progrès économique et social. La solidarité issue de cette coopération entre les communes conduit à la revitalisation de l'espace rural ; elle est un remède à la disparition de l'entité communale.

Après cette première étape de la coopération intercommunale - que je connais bien puisque j'ai le privilège de présider un des tout premiers S.I.V.O.M., créé dès 1960 et qui aura donc trente ans cette année - je crois qu'une seconde

étape pourrait être franchie. Pourquoi ne pas envisager, en effet, d'élargir la coopération au niveau des cantons, des villes de moyenne dimension ou d'autres zones urbaines et rurales ? Ce supersyndicat, baptisé « pays », tiendrait compte des particularités naturelles et géographiques. Chaque partenaire se rallierait à un même pôle d'intérêt à caractère touristique, économique et sociologique.

Cette communauté d'intérêts n'aurait pas pour objectif de remettre en cause les limites administratives ou électorales des communes ou des cantons, mais avant tout d'en faire une lecture économique. Au moment où l'ouverture européenne va modifier les relations entre les communes et les villes, l'occasion nous est donnée de les faire coopérer entre elles, dans le but de favoriser leur expansion.

De la même manière, les villes doivent jouer un rôle efficace en matière de développement et d'accompagnement au bénéfice de toute leur zone d'influence, afin d'éviter l'asphyxie des communes rurales satellites.

Cette réalisation équilibrée et harmonieuse ne se fera que dans la mesure où les collectivités sauront dépasser leurs réflexes d'individualisme. L'addition de leurs particularités et de leurs spécificités doivent être mises au service de la complémentarité et de la solidarité. C'est le secret de la réussite de l'aménagement du territoire, hier en Allemagne et en Hollande par exemple, demain en Espagne et au Portugal, pays qui s'y préparent sérieusement.

En France, il faut tout d'abord s'attaquer aux causes du mal. Est-ce utopique d'envisager une revitalisation, j'allais dire un repeuplement de notre espace rural ?

Certes, la France est malade de son territoire. Alors, puisque nous ne divergeons pas sur le diagnostic de ce mal qui la ronge et provoque tous ces déséquilibres, parfois jusqu'à la désertification, puisque nous entendons tous nous en préoccuper, peut-être un peu tardivement car nous avons le dos au mur, reconnaissons objectivement et courageusement nos erreurs du passé. Sans doute, les élus locaux, au niveau d'une commune, d'un département, d'une région, ont-ils leur part de responsabilité. Mais le Gouvernement, de son côté, doit sortir des discours officiels, de ses louables intentions qui restent sans lendemain, et prendre un certain nombre de mesures qui sont de ses prérogatives.

Ces mesures, nous savons ce qu'elles pourraient être. Encore faudrait-il qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une politique nationale globale, cohérente, ambitieuse et surtout incitative au niveau des moyens mis en œuvre.

Tout au long de ce débat, nous avons entendu bien des propositions, toutes plus pertinentes les unes que les autres. Votre tour de France des régions, monsieur le ministre - nous vous avons reçu en Basse-Normandie -, vous a-t-il suffisamment averti des réalités ? Partout, les mêmes suggestions, les mêmes volontés se sont exprimées. Le Gouvernement les aura-t-il entendues ? Aura-t-il mesuré tous les efforts consentis par les régions, par les départements ? Et restera-t-il indifférent à cette prise de conscience collective ?

Pour être efficace, une politique de réaménagement du territoire, et plus particulièrement d'aménagement de l'espace rural, ne doit être ni autoritaire ni figée face aux réalités et aux disparités qui sont, vous le savez, fort nombreuses. Je veux dire qu'aucun modèle élaboré au sein des cabinets ministériels ne peut s'appliquer uniformément, que chaque situation doit être spécifiquement recensée. S'il ne faut pas élaborer un plan trop autoritaire trop rigide, il est indispensable que toutes les initiatives qui seront prises fassent l'objet au préalable d'une concertation avec les élus locaux et les partenaires économiques et sociaux. Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre des acquis de la décentralisation, selon les formules de partenariat et de volontariat qui doivent rester la règle et sur lesquelles repose la coopération.

S'agissant des services publics, j'ai donné l'exemple de l'école. Je pourrais en citer bien d'autres. Pourquoi faut-il aussi se battre pour le maintien d'une perception, d'un bureau de poste ou d'une gendarmerie, lorsque, sans concertation locale, les administrations centrales procèdent à leur suppression et nous mettent devant le fait accompli ? Parce que le bon droit des élus, le plus souvent, l'emporte. Ne serait-il pas plus sage, dans ces conditions, pour faire l'économie d'un conflit, d'établir des relations permanentes de concertation et donc de confiance avec les administrations départementales et notamment avec les autorités préfectorales ? Ce sera ma première proposition.

**M. le président.** Il faut conclure !

**M. Daniel Goulet.** Par ailleurs, monsieur le ministre, la revitalisation du milieu rural repose pour une large part sur un certain nombre d'initiatives que les élus locaux ont déjà prises et que vous devez prendre à votre tour en matière d'incitation. Ne faut-il pas encourager l'action des élus en assouplissant l'application des procédures, en les aidant par des dotations d'Etat spécifiques visant à favoriser la coopération ?

N'y aurait-il pas lieu également de prendre des mesures nouvelles concernant la politique familiale, qui accompagneraient ou viendraient compléter les initiatives locales ? Il nous faut, en effet, à la fois trouver des solutions à la baisse de la natalité, particulièrement inquiétante en milieu rural, et essayer de maintenir les familles dans les communes rurales en améliorant leurs conditions d'existence et leur cadre de vie, même s'il est plus agréable bien sûr que dans les ghettos ou les cités dortoirs des communautés urbaines. Ne pourrait-on pas accorder une allocation spéciale de logement aux familles de plus de trois enfants qui auraient choisi de vivre à la campagne ? Aider les enfants qui veulent suivre leur études supérieures mais qui ont des difficultés de transport ou de logement ?

Il faut aussi revoir le montant des dotations globales de fonctionnement, notamment pour les communes rurales qui doivent assumer des responsabilités en matière de regroupement pédagogique.

Je ferai enfin une dernière suggestion - j'en aurais bien d'autres, monsieur le président, mais le temps me presse -, pourquoi ne pas prendre des mesures d'abattement fiscal dans les communes rurales en faveur des petits commerces, qui assurent une sorte de service public de proximité ?

J'en arrive ainsi à ma conclusion. Pour préparer l'avenir, les élus locaux ont le choix entre deux attitudes : celle du repli, de la passivité, qui conduit inexorablement à la récession, ou, au contraire, celle qui consiste à décupler les forces et les efforts dans les actions de solidarité afin de mettre en valeur toutes les ressources de notre territoire. Il reste, monsieur le ministre, que c'est sur vous et le Gouvernement que repose en définitive l'ultime responsabilité de coordonner, de faciliter toutes les actions, toutes les entreprises. Faites en sorte qu'en aucun cas, elles ne soient découragées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Auroux.

**M. Jean Auroux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, à cette heure et à ce stade du débat, je limiterai mon propos à quelques réflexions sur ce qu'il est convenu d'appeler, d'une manière un peu mythique, l'aménagement du territoire. Je partage en effet très largement les analyses et les conclusions de mes collègues, MM. Dinet, Kucheida et Balligand.

Quelques décennies ont suffi pour que nous ne vivions plus dans le même monde. Les progrès des transports et des télécommunications ont rendu caduques nos unités de mesure d'un espace devenu plus étroit. Les développements permanents des sciences et des techniques ont rendu caduques nos unités de mesure du temps dans un monde marqué par l'éphémère.

Or, si le monde a changé, l'homme est resté le même. Il a toujours, et aujourd'hui plus encore, besoin de deux éléments pour vivre : avoir des racines et un projet.

Des racines, c'est-à-dire un territoire, de naissance ou d'acquisition, urbain ou rural, mais en tout état de cause un espace clairement identifié et approprié.

Quant au projet, ce devrait être aussi bien celui, très collectif, de la nation que celui, très individuel, de chaque citoyen libre et responsable, projet qui sous-tend et justifie son action, voire son existence.

On peut se demander si un certain nombre de difficultés sociales actuelles ne sont pas issues de ce double manque auquel il pourrait être répondu par l'adhésion à une collectivité locale - j'allais dire une communauté - qui deviendrait ainsi la dimension concrète et vécue d'une nation dont on se sent citoyen. C'est peut-être ainsi également qu'au-delà d'une nécessaire politique de la ville, plus vigoureuse encore qu'aujourd'hui, on pourrait aborder le problème de l'intégration.

Seconde considération : la perception que l'on peut avoir, à l'intérieur et à l'extérieur, de notre propre territoire hexagonal, puissance moyenne, dont les livres de géographie ne nous vantent souvent que la richesse, la beauté, la diversité. Au cœur de l'Europe, bordée de quatre mers et de sept frontières - il y en a même une huitième puisqu'on m'a fait un jour l'observation que la France est le seul pays d'Europe à avoir une frontière commune avec le Brésil, grâce à la Guyane - la France est le pays européen le mieux placé, mais aussi le moins peuplé. Ne sous-estimons pas les appétits riches ou pauvres de nos voisins du Nord, de l'Est ou du Sud ! Ce qui veut dire clairement qu'il faut savoir si notre territoire sera aménagé par la technocratie de Bruxelles, par le hasard des opportunités, par le libéralisme débridé, encouragé par la guerre des collectivités territoriales en mal d'emploi, ou par des pressions démographiques que l'affaiblissement parfois regrettable de certains services publics et de nos administrations locales ne saurait contenir.

Faut-il rappeler que, sur un total de 36 000 communes, la France en compte 28 000 de moins de 1 000 habitants dont le budget moyen annuel de fonctionnement est de 210 000 francs : pas même le prix d'un studio à Paris !

La question est posée de savoir qui va organiser - et comment - la vie des hommes sur notre territoire dans les quinze ans qui viennent. En effet, pendant que l'Europe devient une sorte de lotissement sans clôtures où vont travailler et vivre nos enfants, la décentralisation prend du poids, quelquefois dans le croisement et la confusion des compétences, et cela au bénéfice de conseils généraux et régionaux dont le comportement me fait parfois penser que les lois de 1982 ont organisé un peu la délocalisation de nouveaux et vigoureux jacobins locaux, si j'ose dire !

Le contrat avec un Etat compositeur et chef d'orchestre est sans doute la réponse à des contradictions possibles. Encore faut-il que la Nation ait le courage de choisir et la force de persévérer, notamment quand la croissance dégage des marges de manœuvre qu'il convient d'affecter prioritairement à la correction des inégalités.

Nous avons à gagner ensemble, monsieur le ministre, et vous avez notre confiance, au-delà même, je crois, des bancs du groupe socialiste, un combat culturel, économique et social.

Culturel, parce qu'il convient de savoir quelle France nous voulons, quel type de paysage, d'environnement, de civilisation, notamment urbaine, qui n'est pas celle d'autres pays du monde.

Social, parce qu'il convient de savoir quelle nature de relations humaines nous voulons, dans les entreprises, dans les cités, dans leur interactivité.

Economique, parce qu'il convient de savoir si nous aurons la volonté et les outils pour corriger des dérives libérales contraires à notre équilibre et à notre cohésion spatiale.

A cet égard, je présenterai deux observations.

Premièrement, a-t-on calculé et veut-on calculer objectivement les mérites et les inconvénients respectifs de la concentration et de la délocalisation en matière urbaine, administrative, économique et universitaire ? On agrège, on accumule, on hypertrophie sans retenue, parfois au seul motif que les autres le font. Un peu de recul et de mesure serait utile.

Deuxièmement, et vous permettrez au président des villes moyennes de présenter ce plaidoyer, pense-t-on gagner la guerre économique actuelle avec la seule force de ces quelques gros blindés que sont nos grandes métropoles ? Ne serait-il pas opportun de faire appel aussi à ces brigades légères que sont nos villes moyennes, plébiscitées pour la qualité de la vie, appréciées pour leurs capacités et un dynamisme que leurs difficultés ont contribué à développer, sans que ces vertus soient véritablement prises en compte et encouragées par les départements, les régions ou l'Etat. Et pourtant, pour mettre en œuvre votre politique, il vous faudra nécessairement sur le terrain des interlocuteurs, mieux, des acteurs qualifiés ou motivés.

Spécificité française, à mi-chemin entre les métropoles régionales et les espaces ruraux dont elles sont les petites capitales, les deux cents villes moyennes centres sont disponibles et disposées à participer au développement harmonieux, équilibré et solidaire de notre territoire.

Nous disons oui aux réseaux de villes, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un slogan à la mode, mais qu'on leur donne un contenu réel en termes de communications routières, autorou-

tières, ferroviaires et aériennes, en termes de recherche et d'enseignement supérieur dont le confinement serait archaïque à l'heure des moyens de communication instantanée des connaissances.

Nous disons oui au développement de nos fonctions de villes centres au profit de nos banlieues et de notre environnement rural, à condition que ces charges induites soient reconnues et partagées par toutes les formes de péréquation et de solidarité : intercommunalité sur le terrain, dotation spécifique de la part de l'Etat au niveau national.

Nous sommes tous d'accord, monsieur le ministre, pour conforter votre action budgétairement et institutionnellement. Mais il vous faut des partenaires en capacité d'agir sur le terrain. Le budget de la D.A.T.A.R., qui est condamnée si elle ne trouve pas de nouveaux moyens et un nouveau souffle, correspond aujourd'hui à environ cinq kilomètres d'autoroute dans la région parisienne ! On doit pouvoir faire mieux et on l'a dit, mais faisons en sorte que les effets mobilisateurs et multiplicateurs d'une nouvelle politique contractuelle soient soutenus par une répartition nouvelle, plus dynamique et plus solidaire des moyens de la nation en faveur de l'ensemble du territoire.

Si ce débat, ce que je crois et espère, sert à quelque chose, c'est bien à définir l'image de la France de demain. Laissons là, monsieur le ministre, le jargon des bananes bleues, des arcs divers et autres croissants ! Ne soyons pas seulement des géomètres et des géographes. Pensons aussi à une certaine idée de la France, avec ses cités et ses villages aux noms qui plaisaient tant à Aragon, et dont l'histoire nous commande de bâtir l'avenir avec conviction, solidarité et ambition. Vous avez entrepris de le faire, et vous ne le ferez pas seul. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Gatel.

**M. Jean Gatel.** Monsieur le ministre, imitant M. Charnard, je pourrais vous inviter dans le Vaucluse et à Orange pour vous parler du développement local. Je vais essayer de le faire de façon plus théorique, même si, en cinq minutes, cela peut paraître difficile.

Je commencerai par citer le Premier ministre puisque, cet après-midi, à l'assemblée générale du Crédit local de France, il a parlé précisément de développement local. Pour Michel Rocard, « il n'est pas de croissance économique et sociale équilibrée sans un développement local dynamique ».

Nous sommes très nombreux, sur tous les bancs de cette assemblée, à nous réjouir que les politiques de développement local aient enfin acquis leur légitimité en France. Nul, désormais, n'en conteste l'importance et l'efficacité, que ce soient les élus : toutes les collectivités locales lancent des politiques originales de soutien aux initiatives locales, que ce soient les entreprises, en particulier les plus grandes qui ont désormais intégré cette approche dans leur stratégie, que ce soient les réseaux financiers, qui créent des outils originaux pour les soutenir, que ce soit le tissu associatif ou que ce soit, bien sûr, l'Etat puisque plusieurs ministères, dont le vôtre, se sont impliqués dans ce chantier, ainsi que leurs administrations.

Les politiques de développement local sont donc désormais reconnues comme complémentaires de politiques plus générales et plus globales mises en place au niveau national, et en particulier celle de l'aménagement du territoire. On a bien compris, enfin, dans ce pays qu'il était indispensable de relayer les grandes politiques macro-économiques par une approche des problèmes de l'emploi et du développement au plus près des territoires.

C'est en effet, nul ne le conteste maintenant, au niveau d'un bassin d'emploi, d'un pays, d'un canton, voire d'un quartier, puisque le développement local est désormais urbain, que peuvent le plus efficacement se rassembler énergies et volontés, pour essayer d'enrichir les tissus économiques, pour diversifier les activités, pour créer des emplois, bref pour valoriser et développer. C'est au niveau d'un territoire choisi et décidé par les acteurs locaux que l'on peut lancer des initiatives originales pour mieux utiliser les atouts, tirer au mieux parti des ressources physiques ou humaines, soutenir les créateurs, encourager toutes les initiatives.

Reposant sur la notion de territoire, les démarches de développement local supposent une approche globale. Elles sont aussi bien économiques que culturelles. En effet, c'est d'abord souvent en changeant les comportements et les mentalités, en transformant en acteurs des hommes et des femmes

jusqu'alors spectateurs de leur devenir économique, que l'on peut inverser au niveau d'un territoire des tendances lourdes, par exemple la désertification, l'appauvrissement ou certaines spécialisations par trop mutilantes. Les résultats économiques tangibles des politiques de développement local, mesurables en termes de créations d'emplois, ne sont souvent que l'aboutissement d'un processus beaucoup plus complexe, beaucoup plus général et parfois très lent.

Le dernier mot clé du développement local, monsieur le ministre, est le partenariat : il ne peut en effet y avoir de projet de développement réussi s'il n'y a pas rassemblement autour de ce projet de toutes les volontés, de tous les acteurs économiques et sociaux : les élus bien sûr, mais aussi les chefs d'entreprise, les organismes consulaires, les associations, les réseaux bancaires et financiers.

C'est sur l'un de ces partenaires, dont le rôle me paraît fondamental, que je voudrais, après M. Maurice Ligot, appeler un instant votre attention.

En effet, parmi les partenaires du développement local, figurent les réseaux d'appui au développement local. Vous les connaissez bien, vous en connaissez l'efficacité. Ils regroupent, pour conseiller et aider, des hommes et des femmes qui animent quotidiennement, sur le terrain, des politiques ou des structures de développement local.

Ces réseaux sont bien connus : comités de bassins d'emploi, comités d'expansion, plate-formes d'initiatives, houliques de gestion, associations ou structures de pays, lesquelles sont rassemblées dans une association nationale que j'ai l'honneur de présider. Ces réseaux ont été les défricheurs du développement local, de véritables pionniers. Ils ont ouvert la voie à des moments difficiles où le développement local était parfois considéré comme un phénomène marginal. Désormais, ils ont accédé au professionnalisme, mais ils ont besoin, pour fonctionner, d'encouragements financiers, car ils ne peuvent être efficaces et relayer les politiques des pouvoirs publics - donc votre politique -, que s'ils disposent des moyens nécessaires.

Les réseaux, monsieur le ministre, ont accepté de travailler au sein du CRIDEL. Cette structure était indispensable, et vous avez eu raison de la créer, pour que se rencontrent les représentants des pouvoirs publics, des collectivités locales, des décideurs locaux et des réseaux du développement local.

Encore faudrait-il qu'en retour ces réseaux soient reconnus comme vos partenaires et qu'ils bénéficient du soutien financier nécessaire, en particulier au niveau de leurs structures nationales qui sont indispensables pour l'appui aux animateurs de terrain, aux incitations de terrain. C'est ce que nous appelons l'appui aux têtes de réseaux.

C'est cet engagement qu'ils attendent de vous ce soir. Alors vous pourrez compter sur eux pour assoir votre démarche volontaire de soutien au développement local et, par là-même, pour mieux aménager les territoires afin de bien aménager le territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue le mercredi 30 mai 1990, à une heure cinquante, est reprise à deux heures cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Clément, pour un rappel au règlement.

**M. Pascal Clément.** Monsieur le président, personne ne semble s'être aperçu, alors qu'il est deux heures du matin passées et que le débat pourrait durer encore deux bonnes heures, que demain matin l'Assemblée nationale ne siège pas. Afin d'améliorer notre fonctionnement, il conviendrait peut-être d'arrêter un jour de siéger au-delà de minuit ou d'une heure et de revenir siéger le lendemain matin.

L'habitude, qui a malheureusement été prise, est très dommageable pour la santé des parlementaires dont la France a besoin. J'espère donc que la prochaine conférence des présidents fera en sorte que l'on ne siège plus à des heures pareilles.

Par ailleurs, monsieur le président, j'ai une grande compassion pour ce que vous faites en ce moment et j'imagine l'état de fatigue dans lequel vous vous trouvez. C'est aussi un peu pour vous que je fais ce rappel au règlement.

**M. Michel Giraud.** Il va dire que vous avez épuisé votre temps de parole ! (*Sourires.*)

**M. le président.** J'observe, monsieur Clément, que vous essayez de préparer pour vous-même une situation différente de celle dans laquelle je me trouve cette nuit ; je vous en suis néanmoins reconnaissant.

Cela étant, je pense que si chacun se disciplinait, les groupes en particulier, nous réussirions probablement à raccourcir des débats qui ne gagnent pas en clarté quand ils sont trop longs. (*Sourires.*) C'était un commentaire un peu personnel.

**M. Michel Giraud.** Des noms !

#### Reprise du débat

**M. le président.** Dans la suite du débat, la parole est à M. Jean Besson.

**M. Jean Besson.** Je vais m'efforcer, monsieur le président, de ne pas nuire à la santé de mes collègues. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir ; vous croyez faire de l'aménagement du territoire et ce n'en est pas !

L'aménagement du territoire, qu'est-ce que c'est ? Pour moi, avant tout et entre autres choses, c'est créer les conditions de vie et de fonctionnement, non pas identiques mais équivalentes sur tout le territoire et pas seulement dans les zones privilégiées. C'est, pour cela, doter l'ensemble du territoire d'infrastructures, d'équipements, de moyens, de soutiens, dont les coûts de réalisation, de fonctionnement et les rendements ne sont pas forcément conformes aux ratios et aux moyennes pondérées.

C'est adapter les initiatives nationales aux spécificités régionales, voire locales, mais c'est aussi prendre en compte les droits des populations des zones démographiquement faibles. Le droit des minorités ne peut pas toujours être considéré dans sa dimension ethnique et jamais dans sa dimension démographique.

C'est rechercher, pour chaque projet, la variante qui apportera le plus large service aux populations.

C'est donner les impulsions et prendre, le cas échéant, les dispositions nécessaires pour rétablir les équilibres et compenser les handicaps.

C'est respecter simplement une des règles fondamentales de notre République selon laquelle les Français sont égaux devant la loi, devant l'impôt, l'Etat leur devant l'égalité de traitement vis-à-vis du service public quel que soit l'endroit du territoire où ils se trouvent.

Or, vous savez bien que tel n'est pas le cas. Au contraire, la décentralisation inachevée libère des forces centripètes qui provoquent de formidables phénomènes de reconcentration.

Constatant que nos grandes villes sont généralement plus petites et moins puissantes - mais est-ce bien lié ? - que leurs homologues européennes, on redécouvre les vertus d'un système qui eut sa raison d'être avec les métropoles d'équilibre, les mégapoles, les technopoles, juste au moment où ceux qui sont censés boxer dans la même catégorie s'en détournent, favorisant le développement des réseaux d'agglomérations satellites qui jouent le rôle dynamisant d'accélérateurs de particules. On reconcentre ainsi, chez nous, les hommes, la matière grise, les ressources éducatives, les moyens financiers, les structures économiques, les pouvoirs décisionnels de l'administration et des représentants de l'Etat. Bien sûr, vous dites le contraire, mais vous demandez aussi de payer à ceux qui, vous le savez, n'en ont pas les moyens. Les collectivités locales n'ont pas à payer et surtout à faire payer aux contribuables une deuxième fois les services que l'Etat leur doit.

Chacun des bras de cet Etat, toujours tentaculaire, agit dans l'ignorance volontaire de ce que font les autres bras. C'est ainsi qu'on fait disparaître par regroupement, au fil des ans, ici et là, une poste, une perception, une chambre de commerce, un tribunal de commerce, un abattoir, une agence de la Banque de France, une caisse d'épargne, un commissariat de police, une gendarmerie, un bureau des douanes, une gare, une maternité, une école, etc., alors qu'au même

moment la fée D.A.T.A.R. se penche sur l'avenir prometteur d'un bassin d'emplois que les efforts conjugués se promettent de revitaliser.

Quelqu'un de plus grand que moi, et dont on fête cette année le centenaire, aurait dit : « C'est la chienlit ! » Je dis simplement : c'est incohérent et inconséquent.

Monsieur le ministre, tout dans l'action de votre gouvernement tend à favoriser l'urbain au détriment du rural : des fonds sociaux urbains à l'attribution des P.L.A., des D.S.Q. au maintien aberrant de « zones » discriminatoires, comme la zone 3 en matière de logements sociaux, des réductions des subventions de l'A.N.A.H pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat aux difficultés, pour ne pas dire à l'impossibilité, d'obtenir les autorisations ministérielles indispensables - je ne parle même pas des aides - pour la création ou la modernisation de toutes sortes d'établissements publics ou parapublics.

C'est vrai que 60 ou 70 p. 100 de la population française vit sur moins de 20 p. 100 du territoire. Mais s'appuyer sur cet axiome pour favoriser la désertification et le sous-développement progressif de 80 p. 100 du territoire, c'est accepter la responsabilité de pérenniser les causes de fragilité de notre pays et d'opter pour une France à deux vitesses, avec deux catégories de Français ; ceux qui auraient accès librement aux progrès et aux services modernes et les autres.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Besson.

**M. Jean Besson.** Je termine, monsieur le président.

Vous apprendrez peut-être un jour que les autres ne sont pas forcément des hommes préhistoriques et qu'ils méritent aussi qu'on les prenne autrement en compte dans une véritable politique d'aménagement du territoire, dont notre pays a besoin. Soyez-en sûr, monsieur le ministre, ils ne vous pardonneraient pas d'avoir été complice du véritable démenagement du territoire, auquel nous assistons actuellement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** « La statistique, dont on sourit volontiers entre gens d'esprit, mais que l'on ne consulte pas moins avec intérêt chaque fois que l'on a besoin de ses services, nous fournit un argument très simple, très décisif, en faveur de la création de grandes universités régionales. Elle nous apprend en effet que sur 16 000 étudiants qui suivent en France les cours de l'enseignement supérieur, plus de 9 000 sont inscrits sur les registres des facultés de Paris. »

Ces paroles ont été prononcées par un Lorrain, Nicolas Pierson, en 1890 ! Reprenant la dernière phrase je pourrais dire que 55 p. 100 du potentiel de recherche français sont concentrés dans la région parisienne et que les vingt et une autres régions se répartissent les 45 p. 100 restants.

Cette situation a très peu évolué depuis vingt ans, car si le développement industriel se faisait, au siècle dernier, sur les lieux où se trouvaient les matières premières et la main-d'œuvre, les nouvelles technologies se développeront demain sur les lieux où s'est concentrée la matière grise.

Pour illustrer ce propos, je citerai un indicateur que fournissent les programmes Euréka. Je les ai répertoriés sur la totalité des régions européennes et j'ai démontré de manière très claire que le développement technologique, mesuré par le biais des programmes Euréka, est strictement corrélé au potentiel de recherche, ce qui signifie que si on ne fait rien, on risque d'assister au niveau du développement technologique à une phase de recentralisation dans les prochaines années. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si la situation des universités a évolué depuis un siècle, depuis Pierson, il n'en subsiste pas moins des inégalités criantes entre les régions françaises. Les pourcentages d'enseignants chercheurs - ils figurent dans le rapport d'Alain Maiffert et dans ceux de Jean-Pierre Kucheida et de Michel Dinot - varient, rapportés au pourcentage de la population active, de 0,5 à 1,5 suivant les régions. Une analyse plus fine montre qu'à côté de régions favorisées, Ile-de-France, Alsace, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, des régions restent sous-développées en matière universitaire, celles de la grande couronne de la région parisienne, Picardie, Haute-

Normandie, Centre, Bourgogne - Champagne-Ardenne. L'effet attractif de Paris induit un désert universitaire dans un rayon de 250 kilomètres à la ronde.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Exact !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il est à craindre que si des mesures énergiques ne sont pas prises, ce seront, demain, la Lorraine, le Nord - Pas-de-Calais ou les Pays-de-Loire qui seront aspirés par les universités de l'Île-de-France.

**M. Louis Mexandeau.** C'est déjà commencé !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Jean-Pierre Kucheida analyse dans son rapport les pourcentages des élèves de sixième qui ont des chances d'accéder aux diplômes de l'enseignement supérieur, et constate que ce sont ceux les régions défavorisées qui en ont le moins : 1,4 p. 100 en Picardie, 1,9 p. 100 en Champagne-Ardenne, pour 7,6 p. 100 en Île-de-France ou 6,3 p. 100 dans la région Midi-Pyrénées. Ces différences sont hautement significatives.

Monsieur le ministre délégué, je suis persuadé que vous saurez prendre très rapidement les mesures d'urgence qui s'imposent. Un certain nombre sont formulées dans le rapport d'Alain Maiffert.

Je veux juste, pour conclure, en privilégier quatre.

Premièrement, l'une des difficultés rencontrées et insuffisamment mise en valeur réside dans la faible mobilité géographique des chercheurs. Les dispositions réglementaires actuelles - indemnité exceptionnelle de mutation et indemnité spéciale de décentralisation - sont excessivement restrictives et s'adaptent mal à la réalité des problèmes rencontrés par un chercheur ou par une équipe quand il s'agit de quitter Paris.

Afin de donner toute sa crédibilité à l'intention du Gouvernement de renforcer le mouvement de régionalisation de la recherche, il paraît nécessaire de créer un dispositif spécifique pour encourager la mobilité géographique des personnels de recherche.

Deuxièmement, il conviendra de jouer sur l'opportunité des nouveaux recrutements pour rééquilibrer les équipes, lors des départs massifs en retraite de chercheurs au cours des prochaines années. Il faudra également réfléchir à une réforme d'attribution des allocations de troisième cycle du ministère de la recherche et de la technologie.

Troisièmement, mais ceci ne peut s'appuyer - vous en êtes convaincu - que sur une dynamique de projets associant des régions voisines.

Il serait également primordial d'identifier les projets de recherche régionaux et de faire émerger des projets de restructuration d'organismes thématiques.

Enfin, si le C.N.R.S. n'abat pas certains murs d'enceinte, s'il continue à tolérer la politique féodale de certains départements scientifiques et ne comprend pas l'impératif d'une déconcentration, nous devons prendre les mesures politiques qui s'imposent.

Quatrièmement, en me félicitant des mesures obtenues par Lionel Jospin en matière d'enseignement supérieur, il me paraît impératif que les 16 milliards supplémentaires soient affectés au nivellement des disparités existantes. L'annonce de la création de quatre universités nouvelles en région parisienne ne me semble pas être la meilleure mesure pour renforcer les universités des régions adjacentes.

Or les chiffres parlent de manière criante : quand les effectifs universitaires ont augmenté de 1 p. 100 de 1980 à 1988 dans les académies de la région parisienne, ils atteignaient les augmentations record de 32 p. 100 dans l'académie de Nancy-Metz ou de 38 p. 100 dans celle d'Orléans-Tours.

C'est pourquoi la première preuve de notre volonté d'aménagement du territoire doit passer en période de forte dotation budgétaire, ce qui est le cas pour les prochaines années, par une atténuation des disparités.

**M. le président.** Veuillez conclure !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je souhaiterais donc que ce thème - aux marges de notre débat d'aujourd'hui, mais très important dans l'optique de l'aménagement du territoire - soit abordé au cours d'un grand colloque qui, portant sur le thème « Régions, recherche et aménagement du territoire », réunirait tous les partenaires concernés : présidents de conseils régionaux, ministères partenaires et parlementaires.

Monsieur le ministre, ce sont les données du défi que nous avons à relever pour les générations futures. Lionel Jospin, Hubert Curien, vous-même et tout le Gouvernement avez la volonté de les relever. Vous pouvez être sûr que nous serons à vos côtés pour faire aboutir nos ambitions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Clément.

**M. Pascal Clément.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aborderai rapidement deux points, le plus techniquement possible, et, malheureusement, sans romantisme ni poésie qui ne sauraient m'inspirer à cette heure-ci. Certains des orateurs qui m'ont précédé ont déjà insisté sur ces points, mais plus nous serons nombreux à les évoquer plus nous aurons de chances d'être écoutés par le Gouvernement.

Le premier point porte sur la prime d'aménagement du territoire.

Chacun sait que, globalement, l'économie va mieux, mais ce n'est pas le cas dans tous les secteurs. Il est incontestable que la prime d'aménagement du territoire, créée voilà maintenant près de huit ans, organise le flux de près de 60 p. 100 des investissements dans ce pays, d'après les chiffres en ma possession. Je ne saurais d'ailleurs omettre de vous remercier, monsieur le ministre, car depuis quelques années je n'ai pas manqué, en bon « arrondissementier » de récupérer quelque argent de l'aménagement du territoire pour ma circonscription et mon département. Four autant, j'ai dû avoir beaucoup de mérite puisque, depuis quelques années, les chiffres baissent d'une manière vertigineuse.

En 1988, 1 023 millions de francs de crédits P.A.T. avaient été décidés. En 1989, ces crédits ne représentaient plus que 675 millions. C'est quand même une chute libre ! Les emplois aidés sont passés de 16 200 en 1988 à 13 600 en 1989. Dès lors, monsieur le ministre, je vous dis clairement : il est tout à fait nécessaire d'obtenir des crédits supérieurs pour guider, comme il conviendrait, les investissements vers les départements comme celui que je représente, la Loire, mais il y en a d'autres, car on ne peut le faire avec un budget qui diminue dans des proportions aussi considérables. Il faut que les crédits pour la P.A.T. soient au moins de 1 milliard de francs. Ce montant resterait d'ailleurs très inférieur aux moyens des pays voisins, particulièrement de l'Allemagne. Ne parlons pas de l'Italie ! Le rapport avec l'Allemagne était de un à quatre et le rapport avec l'Italie de un à vingt. Il ne s'agit donc pas de la question théologique de savoir si l'on est ou non libéral. Ce n'est plus mon problème ! Mon problème est de savoir comment on peut lutter demain contre la concurrence européenne, alors qu'on arrive à quelques mois du Marché unique.

**M. Jean-Pierre Belligand.** On y arrive et il y a de plus en plus de dossiers !

**M. Pascal Clément.** Monsieur le rapporteur, vous voulez m'interrompre ?

**M. le président.** Non, pas à cette heure ! Poursuivez, monsieur Clément ; M. Balligand se tait. (*Sourires.*)

**M. Pascal Clément.** Voilà qui me fournit une transition avec l'amélioration des conditions d'attraction et d'accueil des investissements étrangers en France.

Le déséquilibre des investissements étrangers en France est assez considérable. En 1988, le rapport était de 1 à 2 ; en 1989, il est de 1 à 2,5. Vraiment, les Français trouvent l'étranger plus séduisant que la France !

Pourquoi ont-ils absolument envie d'investir dans les autres pays de la Communauté et pas chez eux ? C'est une interrogation réelle. Compte tenu du flux de ces investissements, actuellement tous les autres pays de la Communauté ont trouvé des moyens attractifs - les régions, les villes - alors que chez nous malgré les déclarations de principe - dans ce domaine il n'y a pas mieux que les Français, et votre gouvernement, monsieur le ministre, ne s'exonère pas de cette réputation - quand il s'agit de mettre de l'argent dans le portemonnaie, c'est autre chose ! Vous avez des déclarations d'interventionnisme merveilleuses. Moi, je ne demande pas d'interventionnisme ; je demande de l'argent pour que les Français aient envie d'investir dans l'Hexagone ; accessoirement, s'ils ont envie d'aller ailleurs, - j'y viendrai dans un instant - on peut sûrement les aider. En attendant, je suis frappé de constater que la balance française des paiements subit le contrecoup de ce déséquilibre des investissements

aux dépens de la France. L'accroissement des flux d'investissement et la rigueur de la concurrence entre les pays européens imposent incontestablement une amélioration de notre politique d'accueil.

Diverses considérations sont déterminantes pour inciter une entreprise étrangère à investir en France. Ce sont l'image générale du pays, le marché local, les systèmes juridiques, fiscaux et sociaux, les régimes d'aide financière, etc.

Globalement, l'image générale de la France est bonne, mais - il y a un « mais » et c'est normal - elle a la réputation d'avoir une administration tatillonne et de pratiquer un protectionnisme économique qui n'a rien à envier à celui des Etats-Unis, sans compter un climat social réputé moyen.

Par ailleurs, la France mobilise des moyens financiers pour aider les nouveaux investissements industriels, vraiment très faibles, je le disais à l'instant, par rapport aux autres pays de la Communauté. Mais le réseau de prospection des investissements à l'étranger, qui sont coordonnés par la D.A.T.A.R., même s'il est de qualité, reste d'une efficacité relative quant au nombre d'hommes qui sont mobilisés par rapport à un pays comme l'Allemagne. Une étude réalisée récemment pour la D.A.T.A.R. et la direction générale de l'industrie a montré la place intermédiaire de la France en Europe quant à son attractivité en matière d'implantation de sièges sociaux européens. La France abrite deux fois moins de quartiers généraux que la Belgique et quatre fois moins que la Grande-Bretagne.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Cela n'a rien à voir avec les usines !

**M. Pascal Clément.** M. Balligand est toujours en train de m'interrompre, monsieur le président. S'il désire parler, qu'il n'hésite pas à le faire !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Clément !

**M. Pascal Clément.** Cependant, certaines modalités sont incontestablement à l'avantage de la France. Je veux les rappeler.

Premièrement, la suppression de l'autorisation préalable pour les investissements étrangers directs en France et l'allègement des procédures d'autorisation de déclaration préalable pour les rachats. C'est une bonne chose. Mais comme notre réputation est ainsi faite, personne ne le sait. Cela vous gênerait certainement de le dire parce que ce n'est pas très socialiste, mais vous auriez pourtant intérêt à le dire très fort, monsieur le ministre !

Rappelez que vous avez fait là un acte éminemment libéral, dont je vous félicite !

Deuxièmement, la suppression du contrôle des changes. Il faut aussi le dire très fort ! Je sais que cela va gêner la gauche, mais là n'est pas la question. Moi, je veux des entreprises !

Troisièmement, l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés. Il avait déjà été baissé entre 1986 et 1988 mais, maintenant, on arrive à 37 p. 100. N'hésitez pas à le dire ! Je sais bien que cela va accentuer le déficit social du gouvernement Rocard. J'en suis navré, mais c'est bien parce que cela fait venir encore des entreprises.

Quatrièmement, l'amélioration de la productivité de l'industrie française. Elle devient incontestablement meilleure, mais elle est malheureusement conjuguée à des coûts salariaux excessifs.

**Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste.** C'est faux !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ne l'interrompez pas !

**M. Pascal Clément.** Je suis très touché, mes chers collègues, que vous m'interrompiez car cela prouve au moins que vous m'écoutez un peu !

**M. Jean-Pierre Balligand.** On se demande si vous ne vous êtes pas trompé de débat !

**M. Pascal Clément.** Je n'avais qu'une peur, c'est qu'à deux heures et demie du matin, ce soit la torpeur absolue ! Je vois qu'il y a quelques réactions. Cela m'encourage à continuer.

**M. Michel Crépeau.** Les scandales, ça réveille !

**M. Pascal Clément.** A court ou moyen terme, plusieurs types d'actions peuvent être engagées pour placer la France dans une position concurrentielle satisfaisante par rapport

aux pays européens dans les domaines des procédures administratives, des régimes juridiques, de la promotion et de la prospection, en particulier de la prospection de la D.A.T.A.R. à l'étranger.

Si mes renseignements sont bons, nous avons onze bureaux et antennes, trente-huit personnes en tout, dont une dizaine de V.S.N.A. C'est d'une légèreté qui se rapproche de la capacité d'exportation de pays comme le Liechtenstein ou la principauté de Monaco ! C'est indigne de la France, monsieur le ministre ! Il ne faudrait pas qu'on puisse revenir sur de tels chiffres dans un autre débat parlementaire. Je sais bien que vous avez toutes vos chances puisque le dernier débat concernant la D.A.T.A.R. remonte, je crois, à 1962. S'il faut attendre aussi longtemps, beaucoup d'entre nous ne seront plus là. Mais, très honnêtement, c'est un système ahurissant. Un grand pays comme le nôtre ne peut pas se permettre de n'avoir que onze bureaux et trente-huit personnes, dont dix V.S.N.A. Il faut donc vraiment faire quelque chose !

J'en finirai avec le point par lequel j'ai commencé, car il est fondamental : je veux parler des conditions d'accueil des quartiers généraux des grandes entreprises. Plus les entreprises sont importantes, plus elles sont sensibles aux aides apportées par un pays.

Incontestablement, nous avons la chance d'avoir peut-être la plus belle ville du monde, Paris, et nous ne sommes pas capables d'en profiter. On en profite sur le plan du tourisme, mais pas sur le plan économique. Aujourd'hui, on va à Bruxelles, à Londres. On ira à Francfort et peut-être même demain à Berlin si elle redevient capitale, et on ne vient pas à Paris. C'est notre faute, monsieur le ministre ! C'est la faute de la France ! On ne sait pas se rendre attractif.

Il faut donc absolument adapter le régime du quartier général aux nouveaux besoins des entreprises : gestion des grands comptes, distribution de logistique, gestion de trésorerie, adaptation de la fiscalité des cadres expatriés, toutes choses que nous ne savons pas faire. A partir du moment où l'on parle d'adaptation de la fiscalité, on crie au principe d'égalité, surtout dans la partie gauche de l'hémicycle. Et on se prive de collaborations et de richesses pour notre pays, qui feraient, je crois, le bonheur de l'emploi des Français.

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Pascal Clément.** Monsieur le ministre, dans un certain nombre de domaines, vous avez fait d'énormes pas en avant, mais vous avez le tort d'être trop timide. Rappelez les mesures libérales qu'a prises le gouvernement socialiste ! Je vous promets que cela attirera des entreprises en France ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Claude Ducert.

**M. Claude Ducert.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'aménagement du territoire relève sans aucun doute de l'Etat, des régions et des départements mais aussi des communes et des groupements de communes.

Les S.D.A.U., les P.O.S., les Z.A.C., le D.P.U. sont autant d'instruments de maîtrise du développement dont nos collectivités ont largement fait usage et depuis longtemps. Elles ont ainsi limité les dysfonctionnements et les nuisances qu'entraîne inévitablement une croissance urbaine désordonnée.

Cette chaîne de procédures pourrait paraître exhaustive. Il y manque cependant un maillon essentiel, celui qui permettrait à la puissance publique de mettre un frein à la hausse excessive des prix du foncier. En effet, l'avancée de la ville et de ses équipements apporte aux terrains des plus-values considérables, totalement injustifiées, et qui grèvent lourdement le financement des aménagements.

Notre assemblée l'avait bien compris qui, en 1962, créait les zones d'aménagement différé, et j'ai relevé dans le rapport de présentation de cette loi quelques arguments qui ne me paraissent pas du tout dépassés aujourd'hui. J'en citerai deux passages particulièrement révélateurs :

« La hausse des prix des terrains et spécialement des terrains à bâtir, avec les profits spéculatifs qu'elle permet, pose aux pouvoirs publics de graves problèmes dont le plus important est le risque de voir compromis, ou en tout cas rendus de plus en plus onéreux, les efforts accomplis par l'Etat et les collectivités locales dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'équipement du pays. »

Plus loin, nous lisons encore : « Il ne faut pas oublier que la plus-value des terrains trouve sa source non dans le travail du propriétaire ou dans les améliorations qu'il a apportées, mais dans une situation à laquelle il est complètement étranger. La notion d'enrichissement sans cause est alors d'autant plus à retenir que cet enrichissement serait provoqué par des investissements effectués par l'Etat, des collectivités locales ou des organismes privés, sans but lucratif, s'intéressant au problème du logement. »

C'était, monsieur le ministre, en 1962.

Cette première loi était confortée en 1965 par une deuxième qui permettait de créer des pré-Z.A.D., puis par une troisième, en 1971, qui élargissait la procédure aux réserves foncières.

Au début des années 1980, le dispositif était complété par la création des zones d'intervention foncière qui faisaient de la préemption le droit commun dans les zones U des P.O.S. pour les objectifs classiques des collectivités locales mais en renonçant au prix foncier de référence qui demeurerait une force des zones d'aménagement différé. C'était déjà un premier recul.

En 1985, est apparu un perfectionnement partiel mais réel du système de la zone d'intervention foncière avec l'institution du droit de préemption urbain. Il s'agissait essentiellement d'étendre la légitimité de la préemption, entre autres, à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat et au développement des activités économiques, et également aux zones d'urbanisation future, le droit de préemption urbain couvrant en somme, si le conseil municipal le souhaite, l'ensemble des zones U et N.A.

Hélas ! Ce système s'accompagnait de la suppression des zones d'aménagement différé sans en reprendre les avantages. J'en ai bien entendu recherché les justifications dans le rapport de présentation de cette loi du 18 juillet 1985. Quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'une phrase, une courte phrase, avait suffi pour exécuter les Z.A.D. : « L'effet essentiel de l'institution d'une Z.A.D. est l'apparition d'un droit de préemption. » Donc, comme on l'a remplacé par le droit de préemption urbain, l'affaire était jouée.

Eh bien non ! Le droit de préemption n'est pas le seul effet de cette procédure. Il en est un autre tout aussi essentiel, c'est la limitation drastique des hausses foncières. Je parle d'expérience car j'ai beaucoup utilisé cette procédure dans ma commune et c'est grâce à elle que j'ai aujourd'hui 300 entreprises et 4 500 emplois pour une commune de 2 178 habitants.

Je suis mandaté ce soir, monsieur le ministre, par les maires de mon secteur, pour vous dire qu'il faut rétablir les zones d'aménagement différé. C'est un outil indispensable à la maîtrise de l'urbanisme dans nos communes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. René André.

**M. René André.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, qui dit aménagement du territoire pose bien entendu le problème du nombre de nos communes, celui de la disparité de la fiscalité locale et de la perte d'investissements qui en résulte pour l'ensemble de la collectivité nationale.

On ne peut pas sérieusement envisager un aménagement du territoire au niveau de l'Europe et en même temps conserver une organisation communale aussi inadaptée que la nôtre. Sur ce point, nos partenaires européens nous ont devancés et se sont dotés de structures beaucoup plus performantes que les nôtres.

On nous promet un projet gouvernemental. Je souhaite qu'il soit vraiment libéral et incitateur. C'est à mes yeux la condition d'un aménagement harmonieux du territoire.

Cet aménagement passe par la mise en œuvre de réelles incitations à de nouvelles coopérations intercommunales, peut-être plus efficaces que celles qui existent aujourd'hui, par une recherche de l'harmonisation fiscale entre les différentes collectivités locales, même et surtout lorsqu'elles sont proches les unes des autres, par la mise en place, à mes yeux absolument indispensable, d'une péréquation de la taxe professionnelle.

Sinon, c'est naturellement toute une partie de notre territoire, rural notamment, et à l'Ouest en particulier, qui va voir s'aggraver ces disparités avec les zones les plus riches et les mieux placées par rapport aux centres européens.

A cet égard, en dépit des déclarations solennelles et des pétitions de principe, on ne peut que regretter l'absence de volonté suffisante de pérenniser les principaux services publics dans les zones rurales.

Qu'en sera-t-il de la Poste demain ? Nous avons eu des engagements de M. le ministre des postes sur ce point. Mais, comme on dit chez nous, en Normandie, une grande confiance n'exclut pas une petite méfiance. (*Sourires.*) Je ne suis pas sûr que nous n'ayons pas quelques déceptions dans les années qui viennent.

Qu'en sera-t-il ou qu'en est-il déjà des transports ferroviaires, tant pour les marchandises que pour les voyageurs ? Je crois que nous sommes les uns et les autres confrontés à ces problèmes.

Pour les zones rurales, le service public n'est déjà plus une réalité, ce qui engendre une inégalité de traitement entre les citoyens des zones urbanisées et ceux qui vivent à la campagne et qui sont confrontés à des difficultés grandissantes.

Je ne veux pas vous inviter à venir au Mont-Saint-Michel, par exemple, bien que ce soit une fort belle commune, mais si vous habitez Avranches et essayez de rejoindre Caen ou Rennes, situées à moins de cent kilomètres, il faut compter en chemin de fer plus d'une demi-journée.

Pour redonner vie à ces régions laissées pour compte, comment ne pas approuver l'excellente suggestion de notre collègue Giraud d'opérer un prélèvement important sur une dotation d'Etat pour alimenter un fonds d'aide aux P.M.E. et aux entreprises artisanales ? Il faut, monsieur le ministre, que le Gouvernement prenne conscience du fait que les petites entreprises représentent une carte essentielle dans l'aménagement du territoire, soit pour accompagner le développement, soit pour structurer des zones dans lesquelles les équilibres économiques et sociaux seront à court terme remis en cause.

Ce sont les unités les plus modestes qui créent le plus d'emplois actuellement. Or force est de constater que notre système d'aide aux petites entreprises est mauvais et ne supporte pas la comparaison avec ce qui se fait à l'étranger. A cet égard, j'approuve tout à fait l'excellent propos de notre collègue vice-président qui m'a précédé tout à l'heure à la tribune. En France, pour les artisans et les P.M.E., la procédure est trop lourde et l'enveloppe est trop faible.

Comment ne pas évoquer l'inefficacité profonde qui résulte de la multitude des petites cagnottes : F.R.I.L.E., F.I.A.T., F.I.D.A.R., G.I.R.Z.O.M., etc. ? Cette balkanisation des aides, la confidentialité des conditions de leur mise en œuvre, leur attribution qui relève souvent de l'explicable ne peuvent pas conduire à une politique de l'aménagement cohérente et dynamique.

En France, nous avons 130 types d'aides pour un milliard par an. En Allemagne, un seul type d'aide pour 12 milliards. Je crois que la seule comparaison de ces chiffres nous démontre quel chemin nous avons encore à parcourir !

Pour conclure, je voudrais insister sur la nécessité de renforcer les solidarités en faveur des régions les moins avantagées. Cela passe - vous comprendrez qu'en tant qu'élu de l'Ouest, j'insiste sur ce point - par une politique de désenclavement beaucoup plus volontariste et active que celle qui est menée actuellement. Cette fameuse route des estuaires, on nous la promet. Elle est prévue pour une date, puis retardée. Quand la verrons-nous ?

**M. Louis Mexandeu.** Et le chemin de fer ?

**M. René André.** Oui, on peut aussi parler du chemin de fer.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur André ! Alors ne répondez pas à M. Mexandeu.

**M. René André.** Je ne réponds pas, mais Mexandeu et moi menons le même combat sur ce point (*Sourires*), car nous souhaitons pouvoir nous rendre de Caen à Avranches ou à Rennes rapidement par autoroute. Quand pourrons-nous le faire ? Si c'est après l'an 2000, ce sera beaucoup trop tard et nous accentuerons encore le désert industriel dans cette partie de l'Ouest !

Cela passe bien sûr par la mise en place d'interconnexions. Cela passe aussi pour l'agro-alimentaire, par la localisation des instituts de recherche près des lieux de production. Or ce n'est malheureusement pas ce qui était prévu à un moment donné par le ministère de l'agriculture. Cela passe par une véritable délocalisation universitaire, et, sur ce point, M. Mexandeu et moi ne sommes peut-être pas d'accord ...

**M. le président.** Non ! Ne recommencez pas sur un autre sujet ! *(Sourires.)*

**M. René André.** Il est à peine encore temps d'éviter une France à deux vitesses. S'il ne s'agit pas d'affaiblir les régions fortes, encore faut-il donner aux régions faibles les moyens de se développer et de permettre à leurs habitants d'être des citoyens à part entière. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je limiterai mon intervention à cette heure tardive à quelques considérations sur le sort réservé, dans le livre blanc de la région Ile-de-France, aux régions périphériques.

**M. Jean-Pierre Balligand.** J'ai bien l'impression que c'est le maire d'Orléans qui va parler ! *(Sourires.)*

**M. Jean-Pierre Sueur.** Nous avons pu constater une inflexion par rapport à des documents antérieurs et par rapport au schéma directeur élaboré il y a plusieurs années pour la région parisienne. En effet, il fut un temps où l'on parlait de « pôles d'équilibre », placés dans un certain nombre de régions dans le but de contrebalancer le poids de la région parisienne, afin que cette région se désengorge, qu'elle cesse de connaître toutes les difficultés liées à une concentration excessive.

Or, il semble que l'on soit passé à une nouvelle conception. En quelque sorte, le Bassin parisien constituerait une entité et, au moteur principal de la région Ile-de-France, se surajouteraient les moteurs auxiliaires et secondaires que seraient les régions périphériques de la région Ile-de-France. Il y a là un risque important.

Lorsque je lis dans le document publié récemment par la D.A.T.A.R. qu'il faut renforcer la place internationale de Paris, favoriser le développement économique de Paris et de la région parisienne, et en même temps réduire, sinon stabiliser les déséquilibres entre l'agglomération parisienne et les autres villes françaises, je me demande si les deux discours sont tout à fait cohérents et compatibles.

Certes, il ne s'agit pas pour moi de nier l'effort important nécessaire pour que l'on vive mieux dans la région parisienne et pour qu'elle remplisse encore davantage le rôle international qui lui revient naturellement.

Mais lorsque nous regardons les chiffres - et je vais, comme M. Le Déaut, parler des étudiants - nous constatons que si la région Ile-de-France compte 18,5 p. 100 de la population française, elle regroupe 29,5 p. 100 des étudiants. Il y a 25,8 étudiants pour mille habitants en Ile-de-France, contre 11,1 dans les régions périphériques. Est-ce raisonnable ? Est-ce là un bon aménagement du territoire ? Je ne le crois pas.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Très bonne remarque !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Il serait de bon sens, me semble-t-il, de développer des agglomérations existantes, des départements où le tissu urbain a une histoire ancienne et qui peuvent servir de pôles de développement plutôt que de renforcer le déséquilibre actuel.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Tout cela est très juste !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Je lis, dans le livre blanc sur l'Ile-de-France, que « l'objectif est d'amener de 100 000 à 150 000 étudiants supplémentaires en l'an 2000 dans la région parisienne ».

**M. Louis Mexandeau.** Quelle ineptie !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Le document ajoute : « La fourchette traduit l'incertitude liée au nombre d'étudiants venant d'autres régions. Celui-ci dépendra des politiques plus ou moins volontaires qui seront mises en œuvre en faveur des universités de province » - le terme de province, sur lequel des choses si sensées ont été dites à une certaine époque, resurgit !

Je ne suis pas du tout d'accord avec cette matière de présenter les choses. Il ne faut pas s'interroger sur les politiques plus ou moins volontaires qui seront mises en œuvre en

faveur des universités de province, mais dire qu'il est temps de mettre fin au déséquilibre exorbitant dont bénéficie, si je puis dire, la région Ile-de-France.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est un vrai problème !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Il faut faire en sorte de ne pas amener 100 000 ou 150 000 étudiants de plus dans cette région et au contraire, chercher à développer les universités des régions périphériques.

**M. Louis Mexandeau.** Assurément !

**M. Jean-Pierre Sueur.** De plus en plus de grandes villes de notre pays vont se trouver à une heure de Paris.

**M. Léonce Deprez.** Avec le T.G.V. !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Comment allons-nous vivre cette situation ? Va-t-elle avoir pour effet de transformer ces villes en lointaine, sinon proche banlieue, puisque après tout elles seront plus proches de Paris que bien des localités de la grande banlieue ?

**M. Léonce Deprez.** C'est sûr !

**M. Jean-Pierre Sueur.** La région parisienne va-t-elle vider les villes de la grande couronne d'une partie de leur substance - je pense à certains cadres qui pourront être tentés d'aller à Paris, ou de s'y rendre ? Va-t-on voir se développer les « turbo-profs », comme l'on dit dans certaines universités, ou, au contraire, allons-nous continuer de parler en termes de pôles d'équilibres à l'intérieur du Bassin parisien ?

**M. le président.** Votre temps de parole est épuisé, monsieur Sueur !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Il y a là, monsieur le ministre, une interrogation très importante.

Je considère que la manière dont cette question est évoquée dans le Livre blanc n'est pas satisfaisante pour un aménagement équilibré du territoire, et je suis persuadé que vous serez attentif à la volonté de nombre d'élus de la grande couronne parisienne de faire exister à part entière leur collectivité, leur département, leur région et, ce faisant, de contribuer à régler une part non négligeable des problèmes de la région Ile-de-France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Léonce Deprez.** Très bien !

**M. le président.** Que les derniers orateurs ne profitent pas de leur position dans le débat pour l'allonger ! *(Sourires.)*

La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Je m'efforcerai de ne pas abuser, monsieur le président ! *(Sourires.)*

Ce débat a conduit beaucoup d'entre nous, monsieur le ministre, à vous demander cet après-midi et ce soir plus d'Etat. Face aux exigences auxquelles sont confrontés régions, départements et communes, face à l'aspiration au développement, démarche bien naturelle et ô combien partagée, c'est là un risque que vous connaissiez à l'avance.

Curieux discours tout de même lorsqu'il est tenu par ceux dont la philosophie est en général le moins d'Etat et qui se sont empressés, dans les régions notamment, de faire disparaître un certain nombre d'aides destinées à compenser le déséquilibre, c'est-à-dire les handicaps, autrement dit, à faire trop souvent au bénéfice des métropoles une politique contraire à l'aménagement du territoire, ce qui ne veut pas dire - et ce n'est pas le sens de mon intervention - que la France n'ait pas à construire des pôles majeurs de développement.

Mon intervention sera brève, elle portera sur deux sujets, deux problèmes élémentaires et incontournables.

Le premier, monsieur le ministre, est le désenclavement. Si l'on peut évidemment tout dire, il est un constat que l'on est amené à faire : il n'y a pas d'aménagement du territoire sans désenclavement.

Je laisserai de côté le débat sur les autoroutes pour évoquer la modernisation du réseau ferré. Chacun comprend que l'exigence soit aujourd'hui à la création d'un réseau à grande

vitesse assurant pour l'avenir des liaisons rapides au niveau de l'Europe et entre nos métropoles. Mais qu'advient-il dans quelques années des zones de notre pays qui sont déjà aujourd'hui les plus enclavées et dont il n'est pas prévu qu'elles se trouvent sur une liaison T.G.V. ? La S.N.C.F. s'apprête-t-elle à les relier à ce réseau rapide par un réseau lui-même modernisé, ou bien, en raison des contraintes budgétaires, du principe selon lequel il faut faire des choix et du déséquilibre croissant des masses de population à transporter, accentuera-t-elle le mouvement naturel, que ce soit en supprimant ici ou là ou simplement en maintenant des liaisons dépassées qui disparaîtront alors d'elles-mêmes ?

Il y a là un vrai problème. S'il n'y est pas trouvé de solution, il y aura peut-être au cours des vingt ans qui viennent une nouvelle politique d'aménagement du territoire, plus forte, plus efficace pour certains pôles privilégiés, mais elle sera aller de pair avec l'accroissement de la désertification et le paysage français se sera déchiré.

Aurons-nous les moyens de mener les deux politiques ensemble : un réseau rapide et un réseau modernisé ? Le sud du massif Central en est, monsieur le ministre, un exemple. Si le grand réseau qui irriguait cette région avec le train Capitole, progrès des années soixante, fait place, comme la décision en a été prise, à un autre grand réseau qui desservira Toulouse depuis Paris par Bordeaux et non plus par Limoges, la desserte de secteurs entiers et de départements comme la Corrèze, le Lot, la Dordogne, l'Aveyron ou le Tarn, qui étaient traversés par cet axe central, n'en subiront-elles pas le contrecoup ?

**M. Jean-Pierre Sueur et M. Robert Savy.** Très bien !

**M. Martin Malvy.** La modernisation d'un secteur ne risque-t-elle pas d'en faire reculer un autre ? Non seulement nous devons nous poser la question, mais il importe qu'une réponse lui soit apportée. Or cette réponse dépasse la responsabilité de la seule entreprise. Il s'agit d'aménagement du territoire et cela concerne l'Etat - pas seulement le ministère des transports, mais le vôtre aussi, monsieur le ministre.

Soyons clair. A l'échéance de quelques années, si les liaisons ne s'améliorent pas dans ces régions aussi, non seulement aucune activité ne s'y créera, mais on assistera à des délocalisations et à des refus de mutation de la part des personnels du secteur privé comme du secteur public, et le développement des liaisons aériennes ne pourra, vous le savez, jamais être qu'une réponse très partielle à ce problème.

Ma seconde interrogation sera plus brève encore et portera sur le rôle des petites villes dans l'aménagement du territoire. Ce sont celles qui ont de 3 000 ou 4 000 habitants à moins de 20 000. Elles représentent, même si l'on en parle peu, 30 p. 100 de la population française, c'est-à-dire bien plus que l'Île-de-France.

Or, bien souvent, ces petites villes sont au centre de micro-régions composées de plus petites communes, d'un environnement rural qui n'a de perspective de développement qu'à travers ces villes-centres. Leur fonction en matière d'animation est évidente. C'est là que la population des alentours trouve les services, qu'ils soient scolaires, socio-culturels, économiques ou administratifs.

**M. le président.** Monsieur Malvy, je vous demande de bien vouloir conclure.

**M. Martin Malvy.** Je concius, monsieur le président.

Ces petites villes, dont les moyens financiers et humains sont particulièrement limités, supportent des dépenses pour des équipements surdimensionnés par rapport à leur population. Dans certains cas, ce sont 50 p. 100 des utilisateurs ou des demandeurs de services qui n'habitent pas la commune. Or elles n'ont, du fait de ce rôle, aucune reconnaissance quant à l'intervention de l'Etat, souvent même aucune aide particulière des régions et des départements qui les considèrent pour leur population et non pour leur mission.

Il y a là aussi, monsieur le ministre, un problème d'aménagement du territoire. Si l'on ne reconnaît à ces petites villes, d'une manière ou d'une autre, et au-delà de la coopération intercommunale qui est un autre sujet, cette vocation à entraîner leur environnement, à permettre à la vie de se maintenir autour d'elles et de se développer, alors se creusera le fossé au profit des plus grandes villes et des métropoles. Ces mesures-là aussi sont d'ordre budgétaire. Peut-on considérer pour autant qu'elles n'intéressent pas l'aménagement du territoire ?

Tels sont les deux sujets sur lesquels je voulais, monsieur le ministre, appeler votre attention, mais je savais, avant de monter à cette tribune, qu'ils ne vous avaient pas échappés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Madeleine Dieulangard.

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Je serai brève, monsieur le président, et ne ferai qu'évoquer la question des villes.

Je ne reviendrai pas trop longuement, monsieur le ministre, sur le constat - déjà établi par nombre de responsables et d'intervenants avant moi - que les villes de France, dans leur grande majorité, ne sont pas dimensionnées à l'échelle de l'Europe, et sur les risques, par conséquent, qu'elles encourrent d'être mal armées dans la compétition qui s'annonce sur ce continent.

Je souhaiterais cependant insister sur la très grande probabilité, dans ces conditions, de régression économique et sociale.

Soucieux du devenir de leur ville, de leur département ou de leur région, conscients des dangers qui les guettent, les élus réagissent, interviennent, œuvrent concrètement sur le terrain, et vous les y encouragez, monsieur le ministre.

Pour autant, trop souvent encore, l'impression demeure que cette course à l'entreprise, à l'université ou à tout autre élément de développement s'effectue sans concertation aucune, mettant en œuvre des politiques locales propres qui ont pour conséquence d'accélérer la différenciation de notre territoire. La France s'intègre à l'Europe, mais son territoire pourrait se scinder définitivement, d'une part, en un réseau de villes puissantes bien reliées entre elles, et, d'autre part, en zones d'exclusion et de pauvreté.

Il est donc clair, monsieur le ministre, que l'Etat ne saurait admettre, voire parfois accompagner, une telle dérive. Il importe donc de resolidariser entre eux les espaces et les hommes qui y vivent et de retrouver la cohérence perdue entre les villes, petites ou grandes, les campagnes et les milieux naturels, d'harmoniser, donc, les politiques menées sur l'ensemble du territoire. L'Etat doit garder, malgré la décentralisation - ou peut-être en raison de la décentralisation - son rôle de régulateur, de garant de l'avenir et de la cohésion de la nation, et ce en partenariat.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les villes, une esquisse d'aménagement du territoire nous est proposée sous forme de création de réseaux de villes. Les métropoles régionales sont ainsi invitées à jouer ensemble leur complémentarité pour une meilleure optimisation des moyens mis en œuvre, pour une dynamique et une synergie retrouvées, afin d'aborder notre avenir commun dans de meilleures conditions.

Mais, monsieur le ministre, si nous nous limitons à ce schéma d'intervention pour les métropoles régionales, les craintes subsistent d'assister en quelque sorte à un développement des villes à deux vitesses. Que deviendraient, dans ce cadre, les agglomérations de moindre importance ? Seraient-elles condamnées à se contenter des miettes que voudraient bien leur laisser leurs grandes et puissantes voisines ?

J'ai pris connaissance de ce qui s'élabore actuellement entre Marseille et Aix-en-Provence à travers d'une aire métropolitaine. Cette tentative heureuse de développer en commun et sur des axes complémentaires deux agglomérations proches, d'inégale importance mais dont, à l'évidence, les atouts de l'une potentialisent ceux de l'autre, est de nature à servir de base à une réflexion générale.

Dans ce cadre de réflexion, vous comprendrez, monsieur le ministre, que je pense tout naturellement à l'éventualité de la création d'une aire métropolitaine de ce genre entre Nantes et Saint-Nazaire. Leurs deux agglomérations présentes, me semble-t-il, des atouts décisifs. Leurs élus ont maintes fois manifesté leur volonté de travailler ensemble au sein d'une association communautaire, notamment. Le port de Nantes-Saint-Nazaire est un élément structurant fort et l'estuaire de la Loire est une véritable épine dorsale.

Monsieur le ministre, si vous voulez des réseaux de villes qui soient à la hauteur des enjeux de l'Europe, donnez-leur la substance des aires métropolitaines. C'est ainsi que nous aborderons le troisième millénaire dans de bonnes conditions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mexandeau, dernier orateur inscrit.

**M. Louis Mexandeau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon grand motif de satisfaction de la journée sera d'apprendre - et cela fait aussi partie du sujet qui nous occupe ce soir - que la ville de Caen a les prix les plus bas de France. En effet, pour ce qui est du destin de la politique d'aménagement du territoire, je serai quelque peu cerné, en cette nuit déjà avancée, par le septicisme ! Et pourtant, je suis d'un naturel optimiste.

Nul ne croit plus que moi à la fois à la nécessité et à la possibilité de l'aménagement du territoire. Mais il faut être lucide et, en fait d'aménagement du territoire, les excellents rapports qui ont été présentés nous ont montré que la France continue de déménager sa population, ses ressources et ses forces, surtout si l'on appréhende cette notion d'aménagement du territoire à des échelles modestes, celles où s'organisent les solidarités économiques, où s'observent et se vivent les rapports sociaux.

D'une certaine façon, ce débat que nous avons réclamé - que le groupe socialiste, notamment, réclame - vient trop tôt.

**M. Michel Crépeau.** Pas à cette heure-ci ! *(Sourires.)*

**M. Louis Mexandeau.** Je ne parlais pas de la journée, mais de la saison !

Peut-être eût-il fallu attendre les résultats du recensement, du « dénombrement des peuples », comme on aurait dit au Grand Siècle.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Peut-être aussi les arbitrages budgétaires !

**M. Louis Mexandeau.** Le recensement rendra certainement compte d'évolutions désormais irréversibles et confirmera qu'il existe sur le territoire national de larges zones de nécrose d'où la vie se retire ou s'est déjà retirée.

J'ai entendu, comme vous, les discours des représentants de la montagne, qui oscillent entre l'incantation et le pathétique. Les autres orateurs ont quant à eux souligné les différences de rythmes, de moyens, d'ambitions entre les régions pourvues, prospères, dynamiques, et celles qui attendent de l'Etat simplement un ralentissement de leur déclin relatif. Nous risquons, en effet, d'aller vers une France duale, comme l'on dit. Nous sommes confrontés à un phénomène profond, car les inégalités « percolent », en quelque sorte, tout le tissu social et géographique et se stratifient en une infinie sédimentation, plus ou moins arbitrées par le sauve-qui-peut ou par le chacun pour soi.

Comment conjurer cette évolution ?

L'augmentation des moyens, tout le monde la réclame. Ce n'est d'ailleurs que le rétablissement de ce qui a existé. Et si cette augmentation ne s'observait pas rapidement, ce serait extrêmement dommageable à un moment où les projets d'implantation industrielle sont devenus plus nombreux. Que l'insuffisance ou l'absence de moyens constitue un frein, et entraîne parfois l'implantation d'établissements hors de nos frontières, nous ne pouvons l'admettre.

Une deuxième façon de conjurer cette évolution, c'est l'affirmation de la présence généralisée et coordonnée des services publics comme outil de structuration économique, de péréquation sociale et de correction des handicaps géographiques.

A ce propos, sans vouloir faire un discours régionaliste ou intéressé, je me fais, à mon tour, l'écho des inquiétudes de l'Ouest français face à la dérive orientale de l'Europe qu'on observe et que l'histoire a brusquement accélérée depuis un an. Notre pays étant à la frange de l'axe de prospérité européenne, nous nous sentons désormais des marginaux parmi les marginaux.

Troisième série de mesures : une action persévérante contre les égoïsmes et contre les réactions des hiérarchies bureaucratiques ou technocratiques. Derrière ce problème d'aménagement

du territoire, il y a une immense exigence de dignité. Chaque région, quelle que soit sa taille, a droit à une égalité de traitement, en moyens et en considération.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Mexandeau !

**M. Louis Mexandeau.** On vient de le dire à propos de la carte universitaire pour la recherche. Quand j'observe, par exemple, que le centre hospitalier universitaire de la ville que je représente risque d'être privé de la possibilité de transplanter des organes, sans qu'aucun élu, aucun médecin, aucun chirurgien ait été consulté, par simple décision administrative, j'estime, ne serait-ce que du point de vue de la procédure, que c'est inadmissible.

Nous ne pouvons pas faire d'aménagement du territoire dans l'opacité des décisions. L'aménagement du territoire doit se faire dans la transparence du dialogue.

**M. le président.** Concluez, monsieur Mexandeau !

**M. Louis Mexandeau.** Je conclus, monsieur le président.

La condition première est une volonté politique sans faille. L'aménagement du territoire est, d'une certaine manière, le « projet des projets ». A ce propos, je regrette - le vieux parlementaire que je suis a, me semble-t-il, le droit de le faire - que le chef du Gouvernement n'ait pu être présent dans cet hémicycle pour affirmer cette grande ambition. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Vous n'êtes pas en cause, monsieur le ministre ! Vous êtes un homme de conviction. Et cette conviction, vous l'avez tirée d'une expérience tant collective que personnelle, parfois douloureuse. Vous savez de quoi vous parlez lorsque vous traitez de l'aménagement du territoire. Je suis sûr que, pour vous comme pour moi, l'aménagement du territoire, ce n'est pas l'exécution d'un sous-chapitre budgétaire, c'est une impérieuse exigence nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

**M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la qualité et l'intensité du débat, l'abondance et la pertinence des propositions. J'adresserai un « merci » particulier aux rapporteurs, MM. Dinet et Kucheida, ainsi qu'à M. Balligand, dont l'intervention a été un temps fort de cette journée. Je remercie également, si vous le permettez, mes huit collègues, qui ne m'ont pas simplement apporté un réconfort moral, mais qui, par leur présence, ont prouvé que l'aménagement du territoire était une dimension permanente de leur action ministérielle.

Je ne vous ferai pas la grâce d'une réponse courte, car je crois que vous souhaitez les commentaires et propositions les plus fournis et les plus concrets possibles.

Il n'y a plus guère de querelle entre nous sur le point de savoir si l'aménagement du territoire est une question d'actualité et si une politique d'aménagement du territoire est nécessaire dans le contexte actuel. Il ne reste plus guère de querelle non plus sur le point de savoir si l'aménagement du territoire stagne et à qui en imputer la faute. Pour reprendre le jeu de mots de M. Ollier, je dirai que, lorsqu'on n'a pas prévu la crise et qu'en temps de crise on déménage, alors on n'« aménage » pas, on sauve les meubles !

C'est justement parce que nous ne voulons plus « sauver les meubles » et avoir une « D.A.T.A.R. - S.A.M.U. » en situation critique que nous devons relancer une politique d'aménagement du territoire qui voie loin, qui voie large et qui permette de construire les instruments d'un nouveau développement économique et d'une plus grande cohésion sociale.

Trois caractéristiques montrent que nous sommes bien sortis de la période de crise.

D'abord, nous recréons des emplois, et le préfet délégué de la Lorraine que j'étais en 1984 sait ce que signifie un solde positif d'emplois par rapport à de longues années de licenciements massifs.

La croissance, certes fragile, est revenue, et elle nous donne d'autres possibilités qu'une période de récession.

Enfin, les mutations sont permanentes. La compétition internationale est la règle de notre développement. Par la décentralisation et la montée des autonomies, la place des acteurs du terrain s'est renforcée.

Nous avons donc à gérer un développement économique qui, pour être performant, ne peut se situer que dans la perspective internationale, et qui, de ce fait, sera générateur de sélectivité et, si nous n'y prenons garde, générateur de disparités et d'inégalités de développement.

L'exercice de l'aménagement du territoire patine un peu, parce qu'il est difficile, et qu'il nous faut conjuguer, je le répète, modernité et solidarité, efficacité économique et cohésion spatiale - ou cohésion sociale, c'est pratiquement la même chose.

Des convergences fortes se sont donc exprimées sur le fait qu'il nous fallait étudier les problèmes de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Europe et que c'était le cadre pertinent. Je l'avais évoqué dans mon intervention. Les travaux du G.E.M. Régions, même si ce n'est pas la *Bible*, avaient consolidé cette approche. Cela n'a pas échappé à M. Giraud, ni à M. Briane, qui avaient bien remarqué que le Massif central était traité en cinq lignes. Je lui réserverai un sort plus important, messieurs les députés.

Il nous faut donc avoir une approche globale et plus précise.

C'est pourquoi je vous proposerai, au-delà de ces grands découpages, qui ne préfigurent en rien une nouvelle structuration de nos régions, mais constituent simplement des approches indicatives, sept chantiers mobilisateurs qui visent à structurer tout l'espace national d'une manière performante dans la perspective européenne - car, avec M. Rimareix, j'affirme qu'il ne peut y avoir de territoire exclu de la perspective européenne.

Premier point : les priorités spatiales. J'ai insisté sur la nécessité d'adopter une vision large de l'aménagement du territoire. Je voudrais maintenant cerner les actions qui me paraissent de nature à structurer l'espace national de façon performante. C'est pourquoi, comme je viens de vous le dire, je vous propose l'esquisse de sept grands projets d'organisation spatiale.

Le premier projet viserait à faire, au nord de notre territoire, une grande région d'échanges à vocation européenne, valorisant les infrastructures exceptionnelles comme le tunnel sous la Manche ou les dessertes internationales du T.G.V. vers l'Europe du Nord, mais également à valoriser l'accrochage de cette grande région Nord-Pas-de-Calais aux franges de la Picardie avec une des charnières riches de l'Europe - je pense à la Belgique et, un peu plus loin, à la Grande-Bretagne -, avec au centre la métropole lilloise, les ports de Boulogne, de Calais et de Dunkerque, et, à l'est, la zone frontalière de Valenciennes et de la Sambre. Cela suppose bien évidemment de mener à son terme, monsieur Kucheida, l'effort de reconversion industrielle, de rénovation urbaine sur les bassins les plus touchés, qu'il s'agisse du bassin minier, du versant nord-est, c'est-à-dire Tourcoing ou de Valenciennes-Maubeuge.

Un deuxième projet, plus à l'est, viserait à faire émerger une autre grande région également tournée vers l'Europe, accrochée à une charnière dynamique, à partir de l'ensemble formé par la métropole lorraine Nancy-Metz, le pôle urbain européen de Strasbourg et la zone internationale de Bâle-Mulhouse. Cet ensemble ne manque pas d'atouts : une puissante assise industrielle, le rôle européen de Strasbourg, des villes dynamiques et internationalisées. Il est conforté par le projet européen du pôle de Longwy et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard. Il s'agit non de gommer les spécificités de ces villes, mais de développer leurs vocations internationales propres, de telle sorte que cet ensemble constitue une zone économiquement attractive faisant jeu égal avec les régions des pays voisins. Là encore, bien sûr, il nous faudra achever la diversification industrielle et économique engagée, notamment en Lorraine.

Troisième projet : renforcer le rayonnement international de la métropole lyonnaise avec les villes du sillon alpin et aussi avec celles situées à l'ouest du Rhône : Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Roanne. Le dynamisme du sillon Saône-Rhône représente un atout pour la France dans l'Europe ; il

faut le jouer. L'idée est de favoriser, à partir de la dynamique économique propre de Lyon et du potentiel intellectuel de Grenoble, la cristallisation d'un grand réseau de villes, face à Milan, à Turin et à Genève.

Quatrième projet : la façade méditerranéenne. L'organisation et le développement de cette zone est capital pour la France. A long terme, il s'agit de construire ici, avec des ramifications jusque vers l'Espagne et l'Italie, un nouvel axe fort du développement de l'Europe.

Comment amorcer ce mouvement ? Par le réaménagement du Grand Marseille, c'est-à-dire Marseille-Aix-Fos, autour de ses activités internationales et portuaires et autour d'un grand projet de pôle scientifique. L'extension du parc international de Sophia-Antipolis vers l'Italie et en direction du Var est également prévue ; il nous faut le consolider.

Ensuite, nous devons engager la réflexion sur deux ensembles qui se dessinent également à une échelle internationale : d'une part, le grand delta du Rhône entre Avignon, Montpellier et Marseille d'autre part, le triangle transfrontalier Toulouse-Montpellier-Barcelone.

Enfin - il ne faudrait pas l'oublier -, le Gouvernement entend œuvrer en faveur d'un nouveau développement et d'un aménagement maîtrisés de la Corse. L'Etat ne laissera pas se développer une mono-activité et un urbanisme touristique qui conduirait à dégrader des sites naturels d'une exceptionnelle qualité et qui sont partie prenante du patrimoine culturel de la Corse. L'Etat souhaite, au contraire, promouvoir une assise économique diversifiée de l'île, en insérant mieux celle-ci dans son environnement méditerranéen. J'ai nommé à cette fin un commissaire au développement de la Corse.

Parlons enfin de la façade atlantique. Vous le savez, monsieur Crépeau : les responsables de l'Ouest ont engagé une démarche visant à renforcer leurs relations au sein de ce littoral atlantique. Cette initiative doit être encouragée. Et, pour éviter les risques de marginalisation, la façade atlantique doit se repositionner sur l'échiquier européen en valorisant des potentialités propres. Celles-ci sont nombreuses. En particulier, le faisceau de voies routières et ferroviaires nord-sud qui devrait se développer à partir du Portugal vers la Grande-Bretagne constitue un premier point d'appui. Des relations transversales devront assurer les liaisons de cet ensemble avec l'Europe médiane. Il convient donc de les réaliser sans retard. De même, l'interconnexion des T.G.V. sur Paris, donnant à notre réseau ferroviaire sa véritable dimension est-ouest, offrira aux régions atlantiques une ouverture vers l'Europe continentale.

Trois points d'appui permettront d'accélérer ce mouvement : le triangle Angers - Rennes - Nantes-Saint-Nazaire, amorce d'une technopole à rayonnement international ; le réseau des villes de Poitou-Charentes ; le réseau des villes d'Aquitaine, ouvert vers la péninsule Ibérique. Ce développement coordonné du littoral atlantique prolongera ce qui a été initié par la mission d'aménagement de la côte aquitaine, sous l'impulsion d'Emile Biasini.

**M. Louis Mexandeau.** Et la Normandie, c'est l'angle mort ?

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** J'y arrive !

Sixième projet : développer les zones centrales de la France. Le Massif central pose un ensemble de problèmes spécifiques et souvent difficiles.

Pour y remédier, je propose une double stratégie.

Premièrement, profiter des pôles extérieurs vers lesquels le Massif central regarde naturellement : Lyon, Bordeaux, Toulouse. C'est pourquoi il faut encore améliorer les liaisons routières transversales du Massif.

Deuxièmement, attaquer de façon appropriée les handicaps comme les atouts du Massif au travers d'une politique de valorisation diversifiée - par exemple, le tourisme - et de renforcement de l'armature urbaine des villes moyennes.

Septième et dernier projet : l'aménagement du Grand Bassin parisien. Une réflexion et des actions spécifiques en faveur des villes de la « grande couronne » du Bassin parisien doivent être engagées sans retard. Je suis bien d'accord avec M. Balligand pour estimer que la dimension transversale de cohérence de l'aménagement du territoire doit être de nouveau affirmée, réintégrée, si je puis dire, dans le traitement de ce dossier, car on ne peut accepter, monsieur Sueur, que des villes placées par le T.G.V. à une heure de Paris en

deviennent de simples satellites et que le renforcement international de Paris se fasse à leur détriment, en particulier dans le domaine des universités, de la recherche ou du tertiaire supérieur.

C'est pourquoi le Bassin parisien devra être un champ d'application prioritaire des réseaux des villes, monsieur Mexandeau, en mettant l'accent sur les réseaux d'universités et l'accueil des entreprises.

Par ailleurs, l'ensemble portuaire de la Basse-Seine, qui reste actuellement très dépendant du pôle parisien, doit être mieux inséré dans les flux d'échanges européens. Je propose de réunir à mon cabinet dans les semaines qui viennent, à des fins d'échanges, peut-être pour un « Livre blanc bis » des régions périphériques, l'ensemble des élus des régions concernées.

Ces sept grands projets sont, à mon sens, une esquisse à partir de laquelle les décisions majeures de l'Etat en termes d'équipements et d'aménagements structurants pourraient être prises. Elles concernent l'ensemble de nos territoires. Ces priorités spatiales seront, bien sûr, l'objet de larges consultations et de débats avec les partenaires régionaux. Et, je le répète, elles ne préfigurent en rien un nouveau découpage régional. Elles visent simplement à guider l'action concrète dans une approche fondée sur les réalités.

Deuxième volet de ma réponse : les instruments de l'action. Ils sont au nombre de quatre : les instruments de la politique urbaine ; les actions de développement pour le milieu rural ; des aides mieux adaptées à la localisation des activités ; la décentralisation industrielle et administrative.

En premier lieu : se donner les moyens de résorber les zones urbaines défavorisées. Peut-on envisager une France forte dans l'Europe si les processus d'exclusion sont à l'œuvre dans nos villes, à la porte de nos technopoles ?

Mon collègue Louis Besson a fortement tracé les priorités de l'Etat en faveur du logement social, mais un proverbe indien ne dit-il pas : « Dis-moi où tu habites et je te dirai ce que deviendra ton fils » ? Une quinzaine de villes pourraient faire l'objet d'une recherche sur le thème du développement urbain.

Pour ma part, j'ai engagé des actions en direction des zones urbaines défavorisées soit à l'occasion, dans les contrats de Plan, des P.A.C.T. urbains, soit lors d'opérations de reconversion. Les priorités d'intervention iront dans ce domaine à la région parisienne, à l'arc nord-est, à la région lyonnaise et au littoral méditerranéen.

Ce problème essentiel étant posé, il convient de mieux assurer l'assise économique et le rayonnement international des villes françaises en Europe. Je proposerai pour cela au C.I.A.T. l'établissement de chartes d'objectifs pour une douzaine de métropoles ou d'aires métropolitaines ayant un rôle clé à jouer au regard des stratégies spatiales que je viens d'esquisser.

Il s'agit simplement d'établir des documents d'orientation à long terme pour le développement économique et urbain des métropoles ou aires urbaines concernées. Bien entendu, l'élaboration de ces chartes devra se faire en étroite relation entre l'Etat et les responsables locaux, parce qu'il s'agit de rapprocher les politiques de l'Etat, notamment en matière d'infrastructures, de formation et de recherche, et les stratégies mises en œuvre par les villes.

Les principaux objets de ces chartes de réflexion pourraient être les créneaux d'excellence à développer pour la compétitivité internationale de ces métropoles, la structuration de leurs relations avec leur environnement géographique dans une logique de réseau.

A partir de ces chartes, l'Etat pourrait sélectionner, publiquement, dans la transparence, un certain nombre d'opérations d'intérêt national. Naturellement, les programmations à moyen terme telles que les contrats de Plan pourraient constituer, devraient constituer des tranches opérationnelles de leur mise en œuvre. Un petit nombre d'aires métropolitaines sont à l'évidence concernées : les anciennes métropoles d'équilibre. Mais d'autres villes peuvent y prétendre : je pense en particulier à Rennes ou à Montpellier. Je souhaite que cette démarche s'appuie sur des initiatives volontaires des villes et non sur des choix *a priori*.

Dans le même esprit, il faut prévoir l'établissement de schémas d'aire urbaine dans quelques zones stratégiques. Par exemple, la métropole Nord au débouché du tunnel sous la

Manche, la métropole lyonnaise et la vallée du Rhône, l'aire du grand Marseille. Toutes ces zones de forte concentration humaine connaissent des problèmes de maîtrise du développement et des problèmes de gestion et de protection des espaces.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, que l'Etat se substitue aux collectivités locales, qui resteront maîtresses de leurs décisions, mais la réalisation de ces schémas correspond au rôle d'impulsion que l'Etat doit avoir lorsque l'intérêt national est en jeu.

Il convient également de renforcer le tertiaire supérieur dans nos grandes villes, dont l'assise pourrait être plus développée par rapport à leurs rivales européennes. Les efforts porteront notamment sur l'enseignement supérieur, la recherche et la culture. Vous savez, et vous avez été nombreux à aborder ce thème, que l'enseignement supérieur va faire l'objet d'un schéma directeur proposé par Lionel Jospin. Dans ce cadre, j'agis pour que ce schéma soit cohérent et équilibré par rapport à nos priorités, en évitant les risques de surenchère. En particulier, les choix qui seront faits en matière d'équipements et de spécialités devront être harmonisés avec notre politique des villes.

Avec Lionel Jospin, nous avons prévu d'engager dans ce schéma un rattrapage des régions qui connaissent les plus forts retards en infrastructures d'accueil comme en encadrement pédagogique, c'est-à-dire d'abord celles du Nord et de l'Ouest. Dans l'esprit de ce que j'ai indiqué tout à l'heure, les villes de la grande couronne du Bassin parisien devront également faire l'objet d'un examen particulier.

S'agissant de la recherche, nous sommes convenus avec Hubert Curien d'engager une réelle régionalisation en privilégiant la structuration de grands pôles scientifiques et technologiques, tout en veillant à ce que ceux-ci organisent leur développement et leur fonctionnement en réseau.

Mes priorités iront ici aux pôles de recherche qui ont une vocation d'excellence aux niveaux national et international, et qui sont situés soit dans les grandes régions frontalières, soit dans l'Ouest.

Je proposerai également en C.I.A.T. des mesures d'incitation à la mobilité des chercheurs. Je pense notamment à la création d'une aide financière spécifique en faveur de l'installation en province de chercheurs ou d'équipes de chercheurs.

J'entends enfin soutenir le développement des « réseaux des villes ».

Pour renforcer l'armature urbaine des régions, il est nécessaire que des projets économiques s'élaborent entre villes.

A l'exemple de ce qu'ont déjà entrepris, en Poitou-Charentes, Georges Chavanes, Michel Crépeau et Jacques Santrot, qui sont intervenus tout à l'heure, et qui expérimentent concrètement sur le terrain une telle démarche, il s'agira pour l'Etat de promouvoir la valorisation d'activités communes ou de créneaux complémentaires entre villes.

Ces réseaux peuvent être locaux, régionaux, nationaux, voire européens. Ils peuvent répondre aux préoccupations qu'a exprimées tout à l'heure Jean Auroux quant aux villes moyennes.

L'Etat aidera en priorité les projets à caractère économique, sous réserve qu'ils soient définis, gérés et mis en œuvre par le réseau.

Deuxièmement, le milieu rural nécessite une politique d'envieure.

Mon objectif est de donner pleinement à notre espace rural la place qui lui revient dans notre société, en valorisant tous ses atouts. Car il n'y a pas de zone rurale qui n'ait quelques atouts.

J'ai procédé à de très nombreuses consultations à ce sujet. Nous devons prendre en compte les résultats du dernier recensement de population, qui nous montrera l'état exact de la situation.

Par ailleurs, il y a en ce moment de nombreux travaux de réflexion en cours. Je pense en particulier à la mission conduite au Sénat par Jean François-Poncet et aux propositions que vos commissions ont formulées.

Tout cela montre que nous ne pouvons pas nous permettre de « bricoler » des mesures hâtives. Aussi, je vous propose d'agir en deux temps : à court terme, il faut engager une série d'actions dont l'utilité et l'urgence s'imposent à tous ; d'ici quelques mois, il faudra compléter ce dispositif en fon-

tion des conclusions des travaux en cours et des résultats du recensement. Je souhaite que cela soit l'occasion d'approfondir tous les aspects du problème. Pour cela, je propose que se tienne, au début de l'année 1991, un « rendez-vous » sur ce thème de l'aménagement rural, dont le prolongement logique serait la tenue d'un C.I.A.T. d'orientation.

D'ores et déjà, comme je viens de l'évoquer, trois objectifs peuvent être poursuivis.

D'abord les infrastructures de communication.

La poursuite du désenclavement de nos départements ruraux et de nos massifs de montagne conditionne grandement le succès de toute action de développement économique. Aussi suis-je, avec Michel Delebarre, pour le respect des engagements pris dans les domaines routier et autoroutier.

**M. Jean-Pierre Belligand.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je crois que le Premier ministre arbitrera également dans ce sens.

**M. Jean-Pierre Belligand.** Trois cents kilomètres d'auto-routes !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Le développement des activités économiques constitue le deuxième objectif. Le monde rural doit, à l'instar du monde urbain, devenir un espace d'entreprises.

Il faut d'abord continuer à soutenir le développement agricole et forestier, l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations, la recherche et la protection de la qualité, et faciliter la pluriactivité. En particulier, il faut soutenir la politique de promotion des appellations menées avec ténacité par Henri Nallet. C'est ainsi que seront protégées et valorisées les richesses de chaque terroir.

Mais il faut aussi développer les entreprises industrielles et touristiques. M. Deprez a excellemment décrit ce que pouvait être, ce que devait être une politique touristique au niveau régional. Les contrats de Plan devraient impulser en ce sens.

J'ai déjà prouvé ma volonté de traiter ces problèmes du monde rural en réorientant l'utilisation des crédits du F.I.D.A.R. vers une finalité plus économique, en réorientant la politique de la montagne initiée par René Souchon en 1985, avec le souci de maîtriser l'aménagement de ces espaces, aux milieux naturels si riches, tout en y développant de véritables activités économiques. Le conseil national de la montagne, qui se réunira de nouveau à la fin de cette année, doit être l'occasion, après la rencontre de janvier 1990, de nouvelles avancées concrètes à partir des travaux que mènent actuellement les commissions et du programme de travail que nous nous sommes fixé.

Dans ces zones, il faut renforcer autant que faire se peut le tissu des P.M.E. et des P.M.I. - beaucoup d'entre vous l'ont souligné - car c'est de ces entreprises que viendra l'emploi.

Je suis favorable au principe d'une aide aux projets des P.M.E. et des P.M.I. J'ai fait procéder à l'étude de différents mécanismes, notamment, en liaison avec le ministre de l'industrie, d'un dispositif d'aide à l'investissement pour des petits projets concernant les zones à dominante rurale de la carte de la P.A.T. J'intégrerai en vue du prochain C.I.A.T. les diverses propositions que vous avez faites en ce sens.

Mais je trouve préoccupant que la plupart des régions aient abandonné aujourd'hui tout dispositif de primes. Ces actions font partie de leur mission dans le cadre du développement décentralisé dont je parlais tout à l'heure.

**M. Jacques Santrot.** C'est sûr !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Les exemples des grandes régions européennes qui nous entourent le confirment ; il ne faut pas simplement les citer, mais également remarquer qu'elles y consacrent des moyens importants. Je vais donc, sur la base des études effectuées, lancer une concertation avec les régions concernées pour voir comment les associer à cette mesure, puisque l'Etat est décidé à la mettre en place.

Troisième objectif : je proposerai enfin la mise en œuvre d'une politique de soutien aux petites villes qui constituent, comme l'a dit M. Malvy, les « pivots » du milieu rural.

Pour cela, je compte agir dans deux directions :

Par l'intermédiaire du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R., pour aider des opérations de regroupement et de modernisation des services publics ; ce que Paul Quilès vient d'engager sur le réseau postal est plus qu'un exemple, c'est une avancée essentielle dans cette direction.

Deuxièmement, en favorisant l'irrigation du milieu rural par les nouvelles techniques de communication, et plusieurs d'entre vous ont insisté sur ce point, je souhaite en particulier aider le financement d'opérations portant sur trois domaines : la modernisation des services publics, la formation, les expériences de télé-travail.

Je compte enfin faire adopter au C.I.A.T. le principe selon lequel les crédits du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R. bénéficieraient en priorité à des projets établis et gérés sur des bases intercommunales.

Je rappelle par ailleurs mon soutien au développement local. Dans ce sens, je rappelle la mise en place du CRIDEL, cet instrument entre l'Etat et les développeurs du terrain. Il faut plus particulièrement soutenir les têtes de réseau nationales, ce que je suis décidé à faire.

**M. Jean Gatel.** Merci, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je voudrais également dire un mot sur le problème des services publics. Il est certain que c'est un problème clé pour l'aménagement du territoire et pour les zones rurales. Je proposerai au Premier ministre le renforcement de l'intervention interministérielle du ministre de l'aménagement du territoire pour que, chaque fois qu'elle est nécessaire, une décision ne puisse devenir opérationnelle que si l'ensemble des conséquences de sa mise en œuvre ont été examinées en amont.

Troisièmement, je voudrais évoquer les aides à la localisation, dont on a beaucoup parlé.

Des dispositifs d'aide financière facilitent l'orientation des entreprises vers les zones prioritaires d'aménagement du territoire. Ils peuvent aussi favoriser la venue en France de projets étrangers. Le Gouvernement est très favorable aux investissements des entreprises étrangères. La France doit être attractive dans ce domaine. Je rencontre souvent des chefs d'entreprise étrangers ; je ne pense pas que notre image de marque soit aussi détériorée que certains ont bien voulu le dire. En tous cas, je suis l'un de ceux qui soulignent bien haut l'absence de frein pour la venue d'entreprises étrangères.

Malgré tout, notre système d'aide et d'accueil n'est pas optimum. Malgré les règles de Bruxelles, nos voisins européens savent mettre en œuvre quand il le faut des aides supérieures en volume et nettement plus attractives. Devons-nous rester tels des enfants de chœur ? Certainement pas !

Des exemples récents montrent que si l'on veut capter ce que l'on appelle les investissements internationalement mobiles, il faut être capable de frapper fort, en termes de masses financières incitatives, tant le jeu concurrentiel est vif entre les pays. Il faut pour cela, bien sûr, disposer des moyens nécessaires. Les moyens financiers dont disposent nos principaux partenaires sont beaucoup plus importants que les nôtres ; vous n'avez pas manqué de le souligner, même si les calculs présentés n'étaient pas toujours très clairs.

Notre compétitivité se joue également au niveau des conditions générales d'accueil des projets étrangers.

Par-delà les problèmes d'enveloppe, le régime actuel de la P.A.T. peut être amélioré.

J'ai demandé à la D.A.T.A.R. de réfléchir, au-delà de l'enveloppe et de son importance. Certains ont chiffré les besoins de la P.A.T. à 1 milliard de francs environ. Je rappelle que, alors que dans la loi de finances initiale pour 1989, les crédits de la P.A.T. étaient descendus à 220 millions de francs, dans le budget de 1990, en loi de finances initiale et en loi de finances rectificative, ils sont remontés à 680 millions. Nous avons, grâce aux réserves, engagé un volume d'interventions de l'ordre de 800 millions à 1 milliard de francs. J'ai demandé à la D.A.T.A.R. de réfléchir en vue du C.I.A.T. sur l'éligibilité de nouveaux domaines porteurs d'emplois : la logistique et le tourisme, par exemple, ainsi que sur la modification des plafonds et des critères d'intervention, pour renforcer notre attractivité dans certains domaines, tel le tertiaire supérieur.

Lorsqu'une entreprise étrangère frappe à notre porte et nous demande d'effectuer un certain nombre de simulations financières - notamment fiscales - nous ne sommes pas toujours à même de pouvoir afficher partout, avec transparence et clarté, nos règles du jeu.

Nous avons aussi à faire un travail de « mise à plat », afin de faciliter les formalités d'accueil des cadres étrangers et de renforcer notre attractivité vis-à-vis des quartiers généraux.

Je proposerai au C.I.A.T. une série de mesures allant dans ce sens.

Je voudrais également dire un mot sur les aides à la décentralisation.

S'agissant de la décentralisation des entreprises, je crois que l'amélioration de l'efficacité de la politique de décentralisation doit jouer sur l'incitation plutôt que sur un resserrement des contraintes.

La procédure de l'agrément, très décriée par certains, n'est pas dissuasive vis-à-vis des implantations étrangères et elle a une valeur hautement symbolique.

Le dispositif actuel a l'avantage d'afficher clairement une volonté d'aménagement du territoire au profit des villes de province. Il ne pourrait évoluer qu'avec un renforcement simultané des aides à la décentralisation.

Je proposerai que la P.A.T. joue un rôle central dans ce dispositif, par l'application des taux maxima autorisés et par un relèvement des montants d'aide par emploi pour le tertiaire supérieur.

Il me paraît aussi indispensable de remettre en vigueur, en l'étendant au secteur industriel, des aides à la mobilité des personnels des entreprises concernées par les décentralisations.

J'en arrive à la décentralisation administrative.

Au moment où le Gouvernement accélère la décentralisation, il est important que le secteur public localisé à Paris fasse des efforts pour aider le mouvement, en implantant davantage de services en province.

Les décisions envisageables pourraient consister à : réaffirmer le rôle du comité de décentralisation ; favoriser les transferts vers la province par des aides à l'implantation et des aides valorisantes pour les personnels ; encourager la mobilité des fonctionnaires ; aller vers une pratique de vérité des coûts pour les administrations installées à Paris.

Telles sont les propositions d'action sur lesquelles je souhaitais insister.

J'en viens maintenant aux méthodes de travail.

Je ferai trois remarques au sujet de l'organisation de la politique d'aménagement du territoire.

Premièrement, j'ai pris bonne note du souhait de plusieurs d'entre vous pour que l'aménagement du territoire retrouve un positionnement interministériel plus affirmé.

J'ai demandé dans ce sens au Premier ministre que les schémas directeurs nationaux soient systématiquement examinés en C.I.A.T.

Deuxièmement, l'aménagement du territoire doit aller de pair avec un approfondissement de la décentralisation et donc avec une clarification des compétences.

Pour mieux articuler ces deux aspects d'une même démarche, je formulerai deux propositions :

En premier lieu, nous devons réfléchir aux moyens permettant de renforcer la cohérence dans la conduite des politiques publiques menées entre les différents partenaires : Etat, régions, départements, communes.

Avec Lionel Stoléru, je viens de mettre en place une mission d'évaluation, qui doit faire des propositions pour préparer les prochains contrats de plan. Ce qui souligne l'importance du Plan national et la nécessité de mieux articuler ces contrats avec lui.

Les contrats de plan, M. Guichard, M. Giraud et d'autres l'ont dit, constituent un outil important de l'aménagement du territoire. Aussi ai-je souhaité que l'on réfléchisse aux moyens de mieux y associer tous les partenaires concernés.

Je suis tout à fait d'accord pour reconnaître le rôle d'aménageur majeur de l'Etat et de la région. Mais la vie est ainsi faite que le mouvement est dans nos sociétés et qu'il nous faut bien répondre à cette question de la dynamique des villes, des réseaux de ville, de la présence des départements et de la nécessité que les régions réfléchissent à leur propre

stratégie de développement régional et infrarégional, à la place et au rôle des autres niveaux ou des autres collectivités qui les concernent.

Si nous voulons que les contrats de plan restent un exercice majeur entre des interlocuteurs majeurs, l'Etat et la région, cela ne sera possible que si le sens de la vie ne conduit pas, par absence de relais ou de réponses des régions, les interlocuteurs que sont les grandes villes et les départements, à pousser à une contractualisation verticale et directe avec l'Etat.

Il convient d'organiser ce face à face, à condition qu'on n'ignore pas les étages en dessous, si je peux m'exprimer ainsi. Ces contrats doivent être mieux articulés avec tous les interlocuteurs, les autres procédures pluriannuelles, les programmes de la Communauté européenne, dont on a peu parlé, ou les contrats de ville, quand ils existent.

En second lieu, il est indispensable de relancer la planification et la prospective régionales.

Dans ce sens, la D.A.T.A.R. a lancé un très ambitieux programme de prospective territoriale, en liaison étroite avec le commissariat au Plan. Ce programme devrait servir de cadre de référence au niveau régional et faire l'objet d'une concertation étroite avec les élus et les responsables régionaux.

Je terminerai en insistant sur la nécessité d'un renforcement des concertations entre l'Etat et les collectivités régionales.

Je suis d'accord avec les propositions de la commission concernant une nouvelle C.N.A.T., destinée à être une instance régulière d'échanges et de propositions entre les principaux acteurs de l'aménagement du territoire. Je proposerai au Premier ministre de constituer cette instance.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce débat a bien mis en évidence que parler de l'aménagement du territoire équivaut, en fait, à parler de la façon de réaliser des choix de société, ce qui ne signifie nullement que nous sommes tous d'accord sur ces choix : au moins en aurons-nous largement débattu, et aurons-nous tous exprimé notre volonté de résister, si j'ai bien compris, au cours naturel des choses. C'est le propre du politique, ainsi que l'ont rappelé de nombreux orateurs.

« Avoir un espace, avoir un projet », a dit Jean Auroux : voilà qui me confirme dans ma conviction personnelle que l'aménagement du territoire est une démarche indispensable à notre cohésion nationale. Il s'agit donc d'une idée toujours neuve, qui stimule toujours notre esprit - quand elle n'incite pas à l'esprit tout-court, comme l'a montré l'humour de Michel Crépeau, dont je me suis profondément réjoui.

Mieux que des mots, les décisions qui seront prises ces prochains mois vous exprimeront ma volonté et celle de l'ensemble du Gouvernement de faire de la politique de l'aménagement du territoire un élément stratégique de notre politique de développement économique et de justice territoriale, qui est aussi source de justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Le débat est clos.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1322, relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (rapport n° 1393 de M. René Dosière au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mercredi 30 mai 1990, à trois heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
CLAUDE MERCIER

1776  
ORDRE DU JOUR  
ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 29 mai 1990

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 15 juin 1990 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 29 mai 1990**, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'aménagement du territoire.

**Mercredi 30 mai 1990**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (nos 1322, 1393).

**Jeudi 31 mai 1990**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Éventuellement, suite de la discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (nos 1322, 1393).

Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (nos 1077, 1332) et de la proposition de loi de M. Louis Mermaz tendant à modifier les dispositions du code du travail relatives aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire et à la sous-traitance (nos 960, 1392).

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin 1990** :

Le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (n° 1329).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (nos 1325, 1357).

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 31 mai 1990.

**Mardi 5 juin 1990**, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (n° 1364).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants (n° 1347).

**Mercredi 6 juin 1990**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés (n° 1337).

**Jeudi 7 juin 1990**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (n° 1338).

**Vendredi 8 juin 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi présentée par M. Jean Oehler relative aux zones *non aedificandi* de la ville de Strasbourg (nos 1248, 1369).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (n° 1330).

Lundi 11 juin 1990, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la propriété industrielle (n° 1290) et des conclusions du rapport sur la proposition présentée par M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service (nos 614, 1301).

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi présentée par M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la protection assurée par les brevets (n° 1398).

**Mardi 12 juin 1990** :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (n° 1365).

L'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Déclaration du Gouvernement sur l'égalité sociale et le développement économique dans les départements d'outre-mer et débat sur cette déclaration.

**Mercredi 13 juin 1990** :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1988 (n° 1169).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant (n° 1350).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (n° 1286).

**Jeudi 14 juin 1990**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion :

- du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (n° 1210) ;

- du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (n° 1211),

ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

**Vendredi 15 juin 1990**, le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 14 juin 1990.

**DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

(instituée par l'article 6 bis

de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, modifiée)

Candidats présentés par MM. les présidents des groupes

MM. Maurice Adevah-Pœuf ; François d'Aubert ; Jean-Paul Bachy ; André Bellon ; Bernard Bosson ; Mme Nicole Catala ; MM. Michel Cointat ; René Couveinhes ; Marcel Dehoux ; Jean-François Delahais ; Bernard Derosier ; Marc Dolez ; Jean-Paul Durieux ; Charles Ehrmann ; Claude Gaits ; Jean de Gaulle ; Jean-Louis Goasduff ; Hubert Gouze ; Denis Jacquet ; Charles Josselin ; Christian Kert ; Jean Lacombe ; Jean-Claude Lefort ; Guy Lengagne ; Mme Marie-Noëlle Lienemann ; MM. Maurice Ligot ; François Loncle ; Jean-Louis Masson ; Pierre Mazeaud ; Gilbert Millet ; Robert Pandraud ; Mme Monique Papon ; MM. Michel Pezet ; Jean Proriol ; Gaston Rimareix ; André Rossinot.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 30 mai 1990.

## QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

*Impôts et taxes (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés)*

266. - 30 mai 1990. - **M. Claude Dhinnin** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget**, sur les conditions d'application par l'administration fiscale des articles du C.G.I. résultant de l'article 14 de la loi de finances pour 1989, qui prévoit que les entreprises créées à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1988, soumises à un régime réel d'imposition de leurs résultats et qui exercent une activité industrielle, commerciale ou artisanale, au sens de l'article 34 du C.G.I., sont exonérées d'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, cette exonération étant totale durant deux exercices puis réduite pour les trois exercices suivants. Les entreprises créées par des personnes sans emploi (pour la plupart) et fournissant des prestations de service dans le cadre de professions réglementées (géomètre, architecte, ingénieur-conseil, etc.) relèvent du régime des B.N.C. et sont donc à ce titre exclues de l'exonération. Les entreprises créées, prestataires de service, exerçant dans le cadre d'une profession non réglementée, sont soumises au régime des B.I.C. Bien qu'exerçant en société commerciale, l'administration fiscale tend à considérer que si les intéressés exerçaient en qualité de personne physique, ils relèveraient du régime des B.N.C. et ce, même si le caractère libéral de leur activité peut être contesté et qu'ils ne font pas partie de professions réglementées. Dans l'hypothèse d'entreprises nouvelles relevant du régime des B.I.C. employant peu de personnes, l'administration fiscale considère que le peu de salariés appartenant à l'effectif de l'entreprise ne permet pas la spéculation sur le travail d'autrui et ce, alors même qu'une entreprise de même objet mais dont l'effectif est supérieur bénéficie du régime des B.I.C. et, à ce titre, de l'exonération des bénéficiaires. Cette interprétation entraîne pour les petites entreprises de faible effectif, n'offrant pas de garantie financière, le risque de dépôt de bilan. Le caractère restrictif de l'interprétation en cause va à l'encontre du but recherché, lors de la mise en place, d'une procédure d'aides à la création d'entreprise, à savoir la résorption du chômage. S'il apparaît conforme aux dispositions de la loi que les entreprises réglementées dont le caractère libéral est reconnu à 100 p. 100 de leur activité soient exclues de l'exonération, il est par contre, inconcevable que celles qui sont prestataires de service et qui exercent partiellement une activité B.N.C. dont le caractère n'est pas formellement connu comme tel, ne puissent bénéficier de l'exonération. Le Médiateur de la République, conscient de cette difficulté, a formulé, dans son dernier rapport, une proposition tendant à déterminer plus précisément les entreprises susceptibles de bénéficier de ces allègements fiscaux. Il a proposé une procédure de détermination du statut fiscal des entreprises nouvelles (FIN-89-09 - 23 octobre 1989). Il lui demande quelle est sa position à l'égard des interprétations discutables qu'il vient de lui soumettre et de la proposition du Médiateur tendant à clarifier les conditions d'exonération des entreprises nouvelles.

*Agro-alimentaire (emploi et activité)*

267. - 30 mai 1990. - **M. Jean-Paul Charié** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur la réunion qui s'est tenue le 30 mai, réunion relative aux distorsions de concurrence entre les partenaires de l'industrie agro-alimentaire française. Des entreprises françaises exerçant la même activité, sur le même marché, avec les mêmes clients, les mêmes fournisseurs et les mêmes technologies n'ont pas, soit les mêmes libertés, soit les mêmes charges. Ces distorsions de concurrence déjà évoquées par l'auteur de la présente question en 1988, dans son rapport pour avis sur le budget du commerce et de l'artisanat, ne sont plus justifiées et entravent très sensiblement le dynamisme et le développement de notre industrie agro-alimentaire. Il lui demande dans quel but précis s'est tenue cette réunion. Maintenant que l'enjeu est la place de leader de notre industrie agro-alimentaire en Europe, maintenant qu'une réforme au fond est devenue économiquement plus facile, maintenant que l'ensemble des partenaires y voient de nombreux avantages, et surtout, maintenant que le marché unique nous l'impose d'ici 1993, il lui demande d'engager clai-

rement : 1<sup>o</sup> d'une part, le processus de suppression des différences de taxes, charges et impôts ; 2<sup>o</sup> et d'autre part, le processus de suppression des entraves juridiques et réglementaires au développement d'activité. Il souhaiterait savoir s'il va engager la réforme pour l'égalité de concurrence qui permettra à tous les acteurs de s'associer et, ainsi, d'avoir des chances de faire gagner à notre industrie agro-alimentaire la place de leader européen.

*Handicapés (établissements : Orne)*

268. - 30 mai 1990. - **M. Daniel Goulet** appelle l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur les difficultés financières du centre de rééducation fonctionnelle pour enfants handicapés à Juvignysous-Andaine, dans l'Orne. Il apparaît indispensable, soit de construire un nouvel établissement à Juvigny, chef-lieu de canton, à propos duquel les élus régionaux, départementaux et locaux avancent un certain nombre de propositions favorables à cette solution, soit d'envisager la création d'un nouveau centre de rééducation fonctionnelle à La Ferté-Macé, dont le projet lui a d'ailleurs déjà été soumis. Ce transfert vers un chef-lieu de canton urbain au sein d'un centre hospitalier entraîne l'opposition des élus locaux. Compte tenu des conséquences dramatiques que cette décision d'agrément entraînerait pour Juvigny et le canton tout entier, il lui demande de surseoir à toute décision d'agrément avant d'avoir examiné d'une manière très complète les raisons qui militent en faveur de la construction d'un nouvel établissement à Juvigny.

*Enseignement supérieur (établissements : Bouches-du-Rhône)*

269. - 30 mai 1990. - **M. Jean-François Mattei** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**, sur le récent rapport intitulé « Universités 2000 » consacré à l'élaboration du « Schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs » et dont une des principales recommandations consiste à favoriser l'émergence de « pôles universitaires européens » en faisant des pôles d'excellence. Cette suggestion est conforme à l'analyse du groupe U.D.F. et répond à la situation nouvelle d'une Europe communautaire. Cependant la lecture de l'annexe 1 du rapport qui dresse la liste des premières universités dont la vocation européenne serait encouragée en priorité ne laisse pas de surprendre. En effet, on y cherche en vain l'académie regroupant Aix et Marseille. Il lui demande s'il s'agit d'un oubli ou bien d'une omission volontaire, ce qui paraîtrait alors inacceptable et difficile à argumenter puisque tout concourt à faire d'Aix et Marseille un pôle européen d'excellence.

*Cours d'eau, étangs et lacs (pollution et nuisances : Moselle)*

270. - 30 mai 1990. - **M. Denis Jacquat** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur la pollution très grave de la Seille, un affluent de la Moselle, qui appelle plusieurs questions auxquelles les riverains et communes de la vallée aimeraient obtenir des réponses. Tout d'abord, quelle indemnisation est envisagée pour les associations de pêche qui sont très dynamiques sur les cours de cette rivière ? L'enquête n'a pas encore permis d'identifier l'auteur de la pollution et il n'est pas question, pour l'instant, d'un dédommagement par une compagnie d'assurances. Or, c'est en cette période proche des vacances que les associations vendent le plus de cartes de pêche. Cette pollution a non seulement anéanti la faune de la rivière, mais les pêcheurs n'ont pas renouvelé leur carte, du moins pour une grande partie d'entre eux. Il est indispensable qu'un effort important soit fait d'ici à l'automne, pour permettre un réempoissonnement conséquent et un retour rapide à la normale. D'autre part, ne faut-il pas renforcer la réglementation concernant le stockage et l'utilisation de produits tels que les phytosanitaires et les engrais liquides, trop souvent responsables des pollutions ? La banalisation de nombre de produits, en vente libre dans les jardinerie ou magasins de coopératives agricoles, voire dans les grandes surfaces, est inquiétante. Ne faudrait-il pas, comme pour certains produits pharmaceutiques, une réglementation plus stricte, limitant l'emploi de certains produits dangereux en raison de leur concentration, par une qualification professionnelle reconnue ?

*D.O.M.-T.O.M.**(Saint-Pierre-et-Miquelon : transports maritimes)*

271. - 30 mai 1990. - **M. Gérard Grignon** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé de la mer**, sur la situation dramatique dans laquelle la population de Miquelon risque de se trouver, suite aux dégâts particulièrement importants causés au seul quai de cette localité par le pétrolier canadien « Impérial Acadia » dans la nuit du 30 au 31 janvier 1990. Il lui rappelle que si des réparations très provisoires ont été effectuées, la tempête des 23 et 25 avril dernier a détérioré plus gravement le quai, le rendant encore plus fragile. Il lui demande dans quels délais les crédits réclamés pour la remise en état de cet ouvrage seront mis en place, les travaux à réaliser devant impérativement commencer au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet en raison des conditions climatiques. Il lui demande, par ailleurs, de lui confirmer que ces travaux ne remettent pas en cause la réalisation de la première tranche de l'extension du port de Miquelon, laquelle a fait l'objet d'une autorisation de programme de 10 millions de francs au comité directeur du Fidom de février 1989, confirmée par le ministre des D.O.M.-T.O.M. au comité directeur du Fidom du 6 mars 1990. Il rappelle également que, par décret n° 83-1149 du 23 décembre 1983, le port de Miquelon est classé dans les ports maritimes civils non autonomes relevant de la compétence de l'Etat.

*Cinéma (salles de cinéma)*

272. - 30 mai 1990. - **M. Robert Montdargent** attire l'attention de **M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire** sur la situation suivante : l'évolution de l'exploitation cinématographique en France conduit, notamment en périphérie des grandes villes, de nombreuses municipalités à se substituer au secteur privé défaillant. Les salles de cinéma d'initiative

publique deviennent de plus en plus le seul recours permettant d'assurer une continuité de la diffusion des œuvres de cinéma, et donc de participer au maintien, voire à l'accroissement d'une production nationale diversifiée. Par leurs actions de soutien en faveur du court-métrage, des œuvres des jeunes réalisateurs et des cinématographies peu diffusées, ces salles constituent une réalité « incontournable » dans le domaine de l'exploitation. Par leurs initiatives régulières en direction des publics spécifiques (scolaires notamment), par leur souci de formation (stages, animations, livres d'information, rencontres avec des professionnels etc...), elles contribuent à la promotion du cinéma et à l'éducation du public. Cette nouvelle situation appelle une intervention des pouvoirs publics face aux difficultés que les salles en cause rencontrent, et plus spécifiquement : 1° une aide plus importante de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales qui ouvrent des salles (aide au rachat des salles déplafonnées et adaptées aux coûts fonciers) ; 2° un accès plus égalitaire aux films « porteurs » et donc un traitement plus égalitaire du public ; 3° une représentation plus équitable des salles d'initiative publique dans les diverses instances officielles (commission de la programmation, etc.).

*Logement (P.A.P.)*

273. - 30 mai 1990. - **M. Jean-Claude Bateux** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget**, sur le réaménagement automatique des prêts aidés en accession à la propriété de la part des caisses du Crédit agricole.

*Mutualité sociale agricole (retraites)*

274. - 30 mai 1990. - **M. Alain Bonnet** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt** sur les retraités agricoles.

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu ..... 1 an	108	852	
33	Questions ..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu ..... 1 an	52	96	
93	Table questions.....	52	96	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions ..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire ..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire ..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an.....	670	1 536	
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

